





# Table des matières

<b>Préface</b>	<b>4</b>
<b>Notre année 2023</b>	<b>6</b>
Début de la période stratégique	14
La prévoyance	15
Les placements	24
Gestion des risques	28
Les membres de notre personnel	31
<b>Gouvernance d'entreprise</b>	<b>34</b>
Structure organisationnelle	35
Commission de la caisse	36
Comité de placement	42
Comité pour la politique de prévoyance et le droit	43
Comité d'audit	43
Instruments d'information et de contrôle	43
Assemblée des délégués	44
Direction et Comité directeur	45
Organe de révision	46
Expert en matière de prévoyance professionnelle	47
<b>Comptes annuels</b>	<b>48</b>
<b>Bilan et compte d'exploitation</b>	<b>48</b>
<b>Annexe</b>	<b>52</b>
1 Bases et organisation	52
2 Personnes assurées et bénéficiaires de rente	59
3 Nature de l'application du but	60
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	61
5 Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture	63
6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	69
7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	81
8 Demandes de l'autorité de surveillance	82
9 Autres informations relatives à la situation financière	83
10 Évènements postérieurs à la date du bilan	85
11 Rapport de l'organe de révision	86
12 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle	90
Impressum	93

## Préface

En 2023, la performance est redevenue positive et s'est élevée à 3,9 pour cent sur une base consolidée. Le degré de couverture consolidé a donc lui aussi augmenté et s'élevait à 98,3 pour cent fin 2023. Sur les onze caisses de prévoyance ouvertes, trois sont encore en situation de découvert. Le degré de couverture consolidé des caisses de prévoyance fermées était de 100,6 pour cent.

Malgré le découvert à fin 2022, aucune mesure d'assainissement n'a été nécessaire en raison des attentes de rendement élevées. Les comités et services compétents vont maintenant analyser en détail la situation financière à fin 2023. La situation financière de PUBLICA et des caisses de prévoyance s'est donc quelque peu détendue. Nous observons avec inquiétude et préoccupation la situation géopolitique, qui provoque de nombreuses souffrances humaines. Il est difficile d'évaluer l'ampleur de l'escalade au Proche-Orient et de savoir quelles seront les répercussions sur les marchés financiers.

Chez PUBLICA, nous avons entamé la période stratégique 2023–2026 au début de l'année sous revue. Dès l'élaboration de la stratégie, nous avons veillé à ce qu'elle soit adaptée à la pratique et compréhensible. Nous avons déjà mis en œuvre de nombreux projets.

Les membres de notre personnel apprécient cela et attribuent au thème de la stratégie des valeurs élevées dans l'enquête auprès du personnel réalisée en 2023. Ils se montrent de manière générale très satisfaits de leur situation de travail. L'enquête fait également ressortir des domaines dans lesquels nous pouvons encore nous améliorer. Nous allons maintenant aborder ces thèmes.

Le rapport de gestion détaille les mesures que nous prenons pour réaliser nos axes stratégiques.

Nous avons par exemple préparé le regroupement des caisses de prévoyance fermées. Ce regroupement permet de compenser les risques et de simplifier les processus administratifs. En procédant à différentes modifications des règlements de prévoyance, nous tenons compte du changement des conditions de vie des personnes assurées chez nous. Nous avons préparé les modifications l'année dernière et les avons mises en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Grâce au nouveau portail, il est devenu plus simple pour les employeurs affiliés de collaborer avec nous. Parmi les étapes de mise en œuvre de la stratégie de placement, nous avons effectué les premiers investissements dans la catégorie d'actifs «Investissements privés en infrastructure».

À l'interne, nous avons réorganisé et simplifié la division Prévoyance. Le service Immobilier va se développer, tout comme le portefeuille. Nous avons créé les infrastructures nécessaires à cette évolution.



Nous vous souhaitons une lecture enrichissante.

Kaspar Müller  
Président de la Commission de la caisse PUBLICA

Doris Bianchi  
Directrice de PUBLICA

Berne, le 26 mars 2024

68 928

Nombre de personnes assurées

41 847

Nombre de bénéficiaires de rente

98,3%

Degré de couverture réglementaire

91,3%

Degré de couverture économique

CHF 40,5 milliards

Somme au bilan

0,22%

Frais de gestion de la fortune selon prescriptions minimales CHS

3,9%

Performance nette de la fortune placée

CHF 32 714

Valeur médiane de la rente de vieillesse par personne

CHF 147

Frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente

## PUBLICA: qui sommes-nous?

Nous sommes la Caisse fédérale de pensions. Il nous tient à cœur que les personnes assurées chez nous bénéficient de prestations de prévoyance garanties et suffisantes. C'est pourquoi nous investissons leurs avoirs de manière responsable, dans des produits générant des revenus.

- Les personnes assurées chez nous travaillent à la Confédération, dans le domaine des EPF et dans d'autres organisations accomplissant des mandats publics.
- Nos prestations contribuent de manière notable au maintien, de manière appropriée, du niveau de vie habituel des personnes assurées chez nous lorsqu'elles vieillissent. Nous couvrons financièrement les personnes assurées chez nous et leurs proches en cas d'incapacité de travail ou en cas de décès.
- Nous finançons nos prestations selon le principe de la capitalisation: nous plaçons les cotisations pour les personnes assurées de manière responsable, dans des produits générant des revenus, et leur reversons une rente ou un capital au terme de la période d'assurance. Nos prestations sont garanties sur le long terme.
- Avec CHF 40,5 milliards de fortune placée et près de 111 000 personnes assurées, nous comptons parmi les plus grandes caisses de pensions de Suisse. Nous voulons servir de référence pour le secteur en abordant les changements de façon proactive.

## Ce qui a marqué notre année 2023

### Nouveau portail pour les employeurs

PUBLICA lance le nouveau portail pour les employeurs, plus convivial, avec différents processus simplifiés. La mise en œuvre a eu lieu sous forme de projet agile et n'est donc pas encore achevée. Le portail pour employeurs est développé en permanence.



### Occupation de Cèdres Park à Chavannes, achat de quatre autres immeubles

Les 49 appartements de l'immeuble de PUBLICA Cèdres Park à Chavannes sont prêts à être occupés au printemps. En novembre, PUBLICA signe le contrat d'achat de quatre bâtiments supplémentaires situés à Cèdres Park. Ces immeubles répondent parfaitement aux objectifs de durabilité, offrent une proximité avec la ville, de très bonnes liaisons de transport et en même temps un environnement proche de la nature.

[Nous investissons aussi dans l'immobilier | PUBLICA](#)



### Nouveau site web et bronze pour myPublica

Le nouveau site web de PUBLICA est en ligne. Les évaluations montrent rapidement que les personnes assurées et le personnel apprécient la clarté et la structure du nouveau site web. Un grand nombre d'utilisatrices et utilisateurs accèdent au portail pour les personnes assurées myPublica par le biais du site web. Ce portail gagne le bronze au Swiss Web Award.

[www.publica.ch](http://www.publica.ch)



#### Fin des travaux de «Strickermatte» à Altdorf

Les deux bâtiments de «Strickermatte Uno», comprenant 44 appartements et 1 071 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales et situés à proximité immédiate de la gare cantonale d'Altdorf, sont achevés. La location peut débuter. Les appartements seront disponibles dès juin 2024.

[www.strickermatte-uno.ch](http://www.strickermatte-uno.ch)



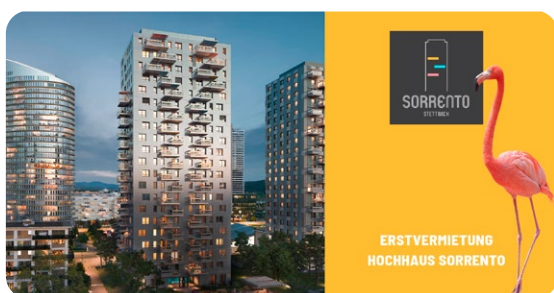
#### Diplôme de fin d'apprentissage et deux nouvelles apprenties

En été, Alva termine avec succès son apprentissage d'employée de commerce et reste à temps partiel chez PUBLICA. Laureen débute son apprentissage en tant qu'employée de commerce et Michelle en tant qu'opératrice en informatique. Nous formons des apprenties et apprentis | PUBLICA

#### Pas de mesures d'assainissement

Les comités de PUBLICA se penchent sur le niveau des taux d'intérêt et le découvert. Ils décident de ne pas prendre de mesures d'assainissement, car l'étendue du découvert est limitée. De plus, la Commission de la caisse décide d'augmenter le taux d'intérêt technique à 2,5 pour cent au plus tôt en 2025.

Pas de mesures d'assainissement sur la base du degré de couverture 2022 | PUBLICA



### Cérémonie du bouquet final et début de la location pour «Sorrento»

La cérémonie du bouquet final a lieu à Dübendorf pour la tour «Sorrento» et le site web pour la location est lancé. Les 116 appartements seront disponibles dès l'été 2024. [www.sorrento-stettbach.ch](http://www.sorrento-stettbach.ch)

### Nouvelle catégorie d'actifs

#### «Investissements privés en infrastructure»

Trois fonds sont choisis pour la nouvelle catégorie d'actifs «Investissements privés en infrastructure»; les premiers investissements sont effectués pendant l'année sous revue. [Stratégie de placement | PUBLICA](#)

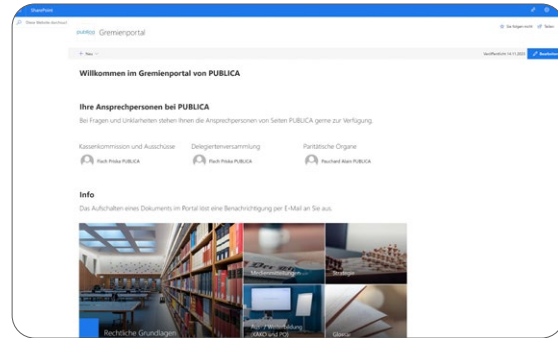


### 20 ans de PUBLICA

La Caisse fédérale de pensions PUBLICA telle qu'elle existe actuellement célèbre ses 20 ans d'existence. [Deux décennies pour PUBLICA | PUBLICA](#)

Meik Haas, Tania Cucè et Adrian Egger, nouveaux membres de la Commission de la caisse. Hans Häfliger, Mahidé Aslan et Jordi Serra démissionnent de la Commission de la caisse. Meik Haas, Tania Cucè et Adrian Egger leur succèdent. La Commission de la caisse élit Nicolas Schmidt en tant que nouveau vice-président.

[Gestion stratégique | PUBLICA](#)



**Nouveau portail pour les comités**

PUBLICA lance le nouveau portail pour les comités. Celui-ci simplifie la collaboration avec la Commission de la caisse, les comités, les organes paritaires et les délégués.

**Caisses de prévoyance fermées: préparation du regroupement**

Une équipe de projet du siège prépare le regroupement des caisses de prévoyance fermées en une seule caisse fermée au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Une modification de la loi relative à PUBLICA avait créé la base nécessaire.

[La Caisse de prévoyance fermée | PUBLICA](#)



En 2023, la performance est redevenue positive et s'est élevée à 3,9 pour cent sur une base consolidée. Le degré de couverture consolidé a donc lui aussi augmenté et s'élevait à 98,3 pour cent fin 2023. Nous avons débuté la nouvelle période stratégique et préparé ou déjà mis en œuvre de nombreux projets.

## Début de la période stratégique

La période stratégique 2023–2026 de PUBLICA a débuté en 2023. Pendant cette phase, PUBLICA poursuit les axes stratégiques suivants:

- Nous mettons davantage l’accent sur les personnes assurées chez nous et sur leurs employeurs.
- Nous renforçons le positionnement du tiers cotisant.
- Lorsque cela a du sens et est utile, nous avons recours aux technologies numériques.
- Nous simplifions nos structures.

Les effets de la stratégie sont visibles à de nombreux endroits du rapport de gestion. Les projets suivants contribuent de manière particulière à la mise en œuvre de la stratégie:

- Nous analysons l’offre de prévoyance en permanence et la modernisons. De plus, nous avons restructuré l’organisation de la division Prévoyance. Ainsi, les personnes assurées sont encore davantage au centre des préoccupations.
- Nous augmentons le budget risque et mettons progressivement en œuvre la nouvelle stratégie de placement. Nous renforçons ainsi le positionnement du tiers cotisant.
- Avec les portails existants pour les personnes assurées et les bénéficiaires de rente ainsi que le nouveau portail pour les employeurs, nous accélérons l’utilisation des technologies numériques. Pour la première fois, les services du personnel peuvent aussi annoncer les mutations de masse par le biais du portail pour les employeurs. Le nouveau portail pour les comités soutient lui aussi le développement numérique de l’offre de service de PUBLICA.
- PUBLICA suit une stratégie de données uniforme à l’échelle de l’entreprise. Cela permet de mieux analyser les données de la prévoyance, de l’Asset Management ainsi que les indicateurs financiers de la comptabilité financière.
- Les caisses de prévoyance fermées sont regroupées au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cela contribue à simplifier les structures.
- Nous poursuivons le développement de l’informatique et ancrons davantage dans les services concernés la responsabilité technique pour les applications. Nous optimisons ainsi la cohésion entre l’informatique et les services.

Les principes stratégiques englobent en outre notre identité propre (page 7) et nos valeurs clés: sens des responsabilités, démarche orientée sur les services, esprit d’initiative. La Commission de la caisse avait approuvé les principes stratégiques en juin 2022.

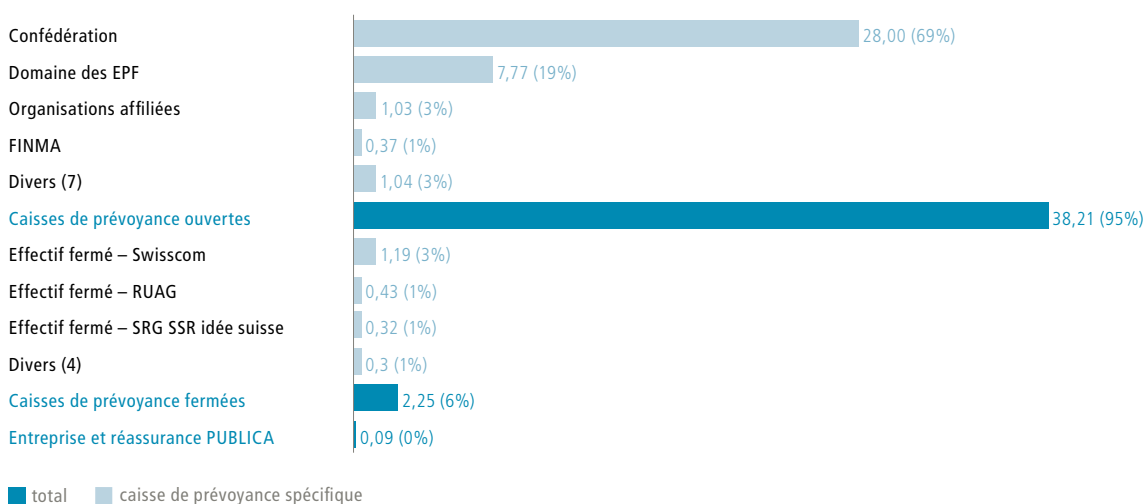
## La prévoyance

Fin 2023, PUBLICA gérait onze caisses de prévoyance ouvertes et sept caisses de prévoyance fermées. Les caisses de prévoyance ouvertes comprennent aussi des personnes assurées, les caisses de prévoyance fermées sont uniquement composées de bénéficiaires de rente. Les caisses de prévoyance sont indépendantes les unes des autres en matière organisationnelle et économique. Cela signifie qu'un degré de couverture est calculé et présenté pour chaque caisse de prévoyance. Huit caisses de prévoyance sur onze se sont réassurées à l'interne contre les conséquences financières du décès et de l'invalidité. Les trois autres caisses de prévoyance ouvertes assument les risques de manière autonome.

La taille et la structure des effectifs des caisses de prévoyance sont variables.

### Caisses de prévoyance par type et par institution

Au 31.12.2023, en milliards de CHF et en pour cent de la somme au bilan



Évaluées avec un taux d'intérêt technique inchangé de 2,0 pour cent, les caisses de prévoyance ouvertes affichent un degré de couverture compris entre 97,5 et 109,8 pour cent (entre 95,5 et 100,8 l'année précédente). Fin 2023, trois caisses de prévoyance sur onze étaient en situation de découvert (neuf l'année précédente). En comparaison avec 2022, le degré de couverture réglementaire a légèrement augmenté pour toutes les caisses de prévoyance. Fin 2022, PUBLICA a informé toutes les personnes assurées sur le découvert. Il est considéré comme limité, raison pour laquelle aucune mesure d'assainissement n'a été prise. En raison du niveau plus faible des intérêts, les degrés de couverture économiques sont inférieurs aux degrés de couverture réglementaires et se situent entre 89,8 et 104,1 pour cent.

Les caisses de prévoyance fermées sont uniquement composées de bénéficiaires de rente qui sont issus soit des entreprises fédérales qui ont acquis leur autonomie au tournant des années 2000 (Swisscom et RUAG, notamment), soit des organisations autrefois affiliées. Le degré de couverture des caisses de prévoyance fermées se situe entre 92,4 et 112,9 pour cent (entre 88,8 et 108,7 l'année précédente). Les caisses de prévoyance fermées sont évaluées en appliquant un taux d'intérêt technique de 0,5 pour cent. Quatre caisses de prévoyance sur sept étaient en situation de découvert fin 2023 (cinq l'année précédente). En comparaison avec 2022, le degré de couverture a légèrement augmenté dans toutes les caisses de prévoyance. En raison du niveau des intérêts qui était fin 2023 plus élevé que le taux d'intérêt technique de 0,5 pour cent, les degrés de couverture économiques sont supérieurs aux degrés de couverture réglementaires et se situent entre 93,6 et 114,4 pour cent.

Pendant l'année sous revue, PUBLICA a préparé le regroupement des caisses de prévoyance fermées en une caisse commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cela est lié à l'axe stratégique «Nous simplifions nos structures». Le regroupement permet d'équilibrer les risques et de simplifier les processus administratifs. La stratégie de PUBLICA ne prévoit pas de générer de nouvelles affiliations d'employeurs. C'est pourquoi PUBLICA ne créera pas de nouvelles caisses de prévoyance et n'est plus considérée pour cette raison comme une «institution de prévoyance en situation de concurrence au sens de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle».

### Personnes assurées: leur nombre est en hausse

Fin 2023, PUBLICA gérait 68 928 personnes assurées et 41 847 bénéficiaires de rente. L'effectif des personnes assurées a augmenté d'environ 2 pour cent (1 413 personnes). Cela est dû à une hausse du nombre de personnes employées par les employeurs affiliés. L'effectif des bénéficiaires de rente a légèrement diminué.

Au total, près de 111 000 sont assurées chez PUBLICA. Chaque année, environ 25 000 arrivées et départs sont mutés, par exemple des entrées et sorties, ainsi que des départs à la retraite et des décès. La part de femmes s'élève à 40 pour cent. Chez les bénéficiaires de rente, elle est légèrement plus élevée que chez les personnes assurées.

### Personnes assurées contre les risques et assurées complètement

2023, en nombre de personnes

	31.12.2022			31.12.2023			Variation	
	Total	Femmes	Hommes	Total	Entrées	Sorties	absolue	en%
Personnes assurées contre les risques	1 058	422	706	1 128	743	673	70	6,6%
Personnes assurées complètement	66 457	25 766	42 034	67 800	10 405	9 062	1 343	2,0%
<b>Total des personnes assurées</b>	<b>67 515</b>	<b>26 188</b>	<b>42 740</b>	<b>68 928</b>	<b>11 148</b>	<b>9 735</b>	<b>1 413</b>	<b>2,1%</b>

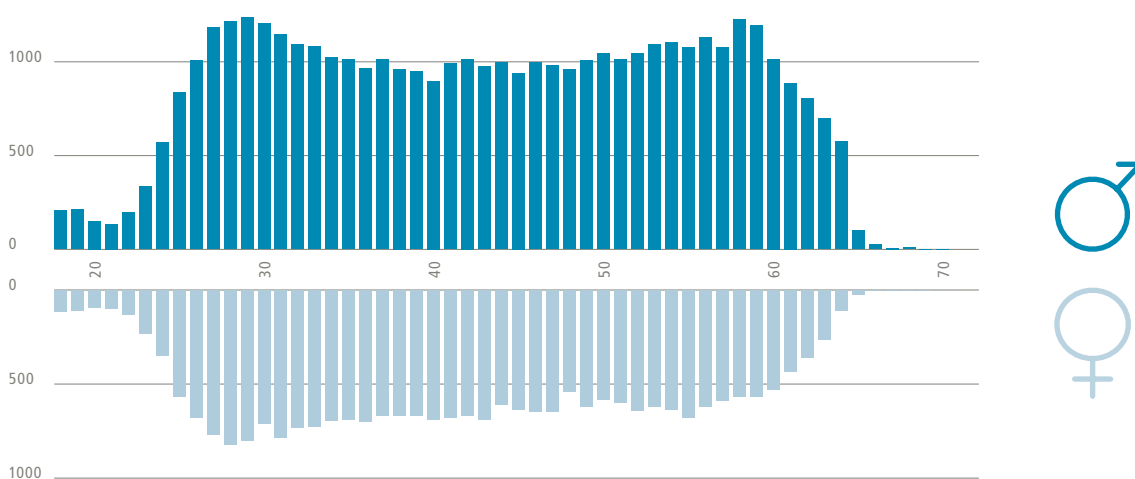
Les personnes assurées contre les risques sont des personnes jusqu'à 22 ans révolus. Pour elles, seules les primes de risque sont dues. Les personnes assurées sont des employées et employés qui, dès qu'ils entrent dans leur 23<sup>e</sup> année, versent également des cotisations d'épargne.

## Départ à la retraite de la génération des baby-boomers

Ces dernières années déjà, PUBLICA a enregistré chaque année un nombre de plus en plus élevé de départs à la retraite. En 2024, la plus jeune génération du baby-boom (1964) atteindra 60 ans et pourrait prendre une retraite anticipée. La tendance à l'augmentation du nombre de départs à la retraite devrait donc se poursuivre dans les années à venir. Le graphique suivant montre le nombre de personnes assurées à la fin de l'année 2023, par classe d'âge et par sexe.

## Structure d'âge des personnes assurées

31.12.2023, en nombre de personnes



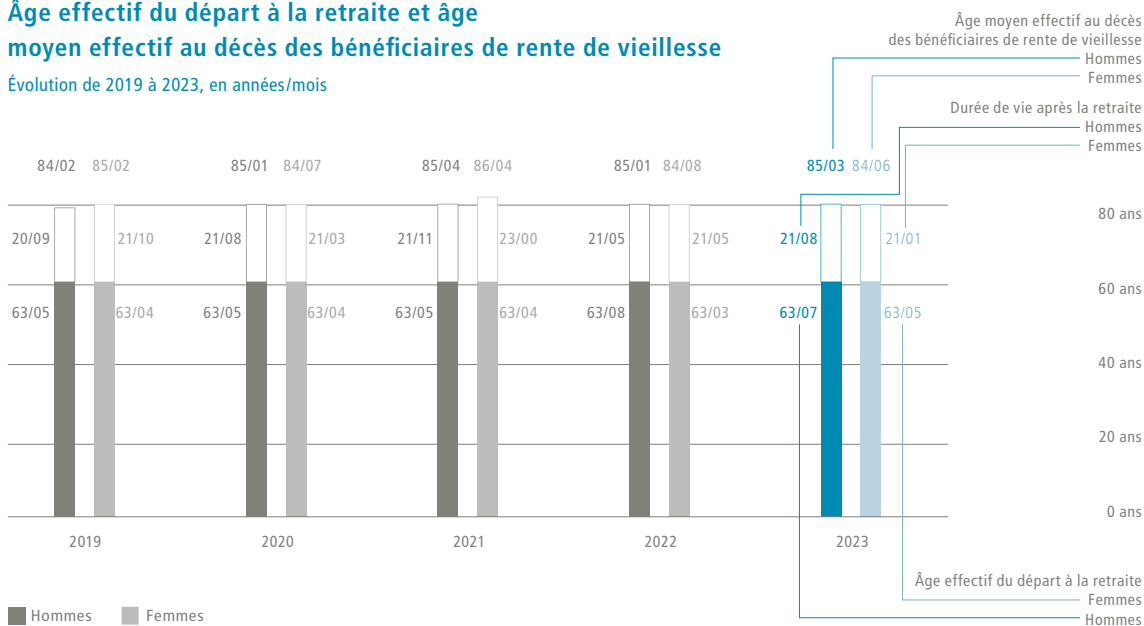
Les personnes qui travaillent au-delà de l'âge de référence peuvent désormais ajourner le versement de leur rente. Cela signifie qu'elles ne paient plus de cotisations d'épargne et de risque. Toutefois, elles continuent de bénéficier de bonifications d'intérêt et d'un taux de conversion plus élevé.

### L'âge du départ à la retraite reste stable

L'âge effectif du départ à la retraite reste stable, à un peu plus de 63 ans.

### Âge effectif du départ à la retraite et âge moyen effectif au décès des bénéficiaires de rente de vieillesse

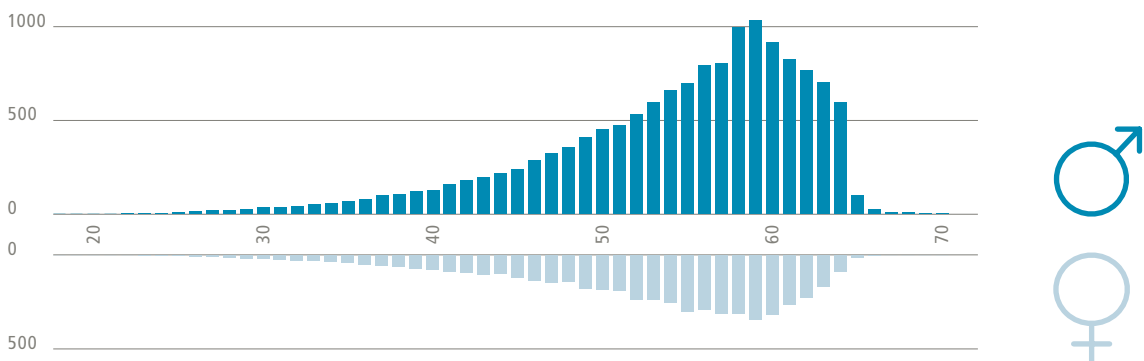
Évolution de 2019 à 2023, en années/mois



L'âge moyen de départ à la retraite est d'un peu plus de 63 ans. Cela est inférieur à l'âge de référence et signifie que de nombreuses personnes assurées chez PUBLICA ont recours à la possibilité de prendre une retraite (partielle) anticipée. Une fois à la retraite, nos personnes assurées perçoivent leur rente pendant 21 ans en moyenne, en raison de leur durée de vie. Deux vies sont assurées dans une rente de vieillesse. Cela veut dire que PUBLICA verse à la personne retraitée une rente de vieillesse à vie. Si cette personne décède, sa ou son partenaire survivant reçoit, selon son état civil, 67 pour cent de la rente de vieillesse à vie.

### Avoir de vieillesse par âge et sexe des personnes assurées

31.12.2023, en millions de CHF



Ce graphique présente la totalité de l'avoir de vieillesse par année d'âge. La combinaison des salaires, qui augmentent généralement au cours de la vie professionnelle, de l'échelonnement des cotisations d'épargne et des bonifications d'intérêt fait que les avoirs de vieillesse cumulés sont au plus haut à l'âge de 59 ans.

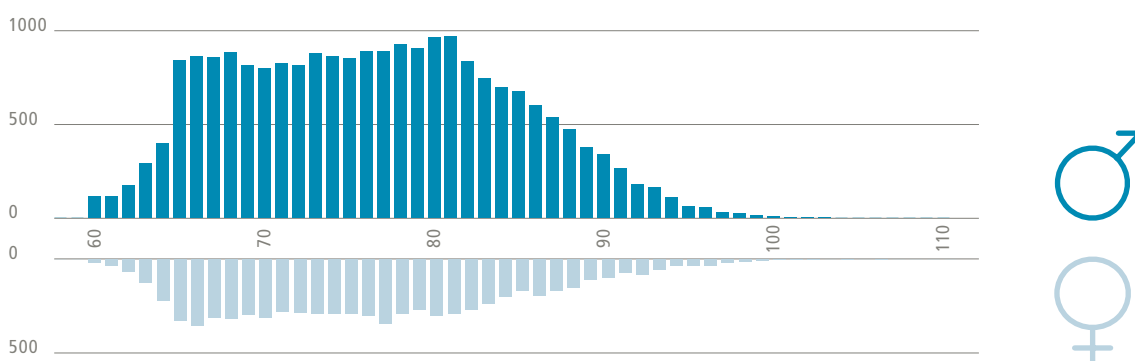
Le graphique ne montre toutefois pas le nombre de personnes par année d'âge et ne dit donc rien sur l'avoir de vieillesse moyen par personne. La baisse des avoirs de vieillesse entre 59 et 60 ans est due au fait que de nombreuses personnes retirent une partie de leur capital.

### La possibilité de prendre une retraite anticipée est utilisée

Comme pour les personnes assurées, la structure d'âge des bénéficiaires de rente permet d'estimer l'impact financier pour une caisse de prévoyance. La réserve mathématique des bénéficiaires de rente diminue avec l'âge parce que statistiquement, les paiements futurs attendus se réduisent. La structure d'âge de l'effectif ainsi que certaines données de rente sont indiquées ci-après par sexe.

### Structure d'âge des bénéficiaires de rente de vieillesse

31.12.2023, en nombre de personnes



La Caisse de prévoyance des organisations affiliées permet un départ à la retraite anticipée à partir de 58 ans déjà. En 2023, près de 800 personnes ont pris une retraite anticipée ou partielle chez PUBLICA.

### Bénéficiaires de rente par type de rente

2023, en nombre de personnes

	31.12.2022			31.12.2023			Variation	
	Total	Femmes	Hommes	Total	Entrées	Sorties	absolue	en%
Bénéficiaires de rente de vieillesse	29 717	7 550	22 182	29 732	1 250	1 235	15	0,1%
Bénéficiaires de rente d'invalidité	879	387	466	853	84	110	-26	-3,0%
Bénéficiaires de rente de viduité	10 214	9 693	409	10 102	660	772	-112	-1,1%
Bénéficiaires de rente pour enfants*	1 017	500	557	1 057	431	391	40	3,9%
Bénéficiaires de rente de divorce	91	103	0	103	16	4	12	13,2%
<b>Total des bénéficiaires de rente</b>	<b>41 918</b>	<b>18 233</b>	<b>23 614</b>	<b>41 847</b>	<b>2 441</b>	<b>2 512</b>	<b>-71</b>	<b>-0,2%</b>

\* Les bénéficiaires de rente pour enfants comprennent les personnes percevant une rente pour enfant de bénéficiaire d'une rente de vieillesse ou d'invalidité ainsi qu'une rente d'orphelin.

PUBLICA regroupe sous les bénéficiaires de rente pour enfants les personnes percevant une rente pour enfant de bénéficiaire d'une rente de vieillesse ou d'invalidité ainsi qu'une rente d'orphelin. En 2023, il y a eu presque autant d'entrées que de sorties. En revanche, pour les rentes de viduité, il y a eu plus de sorties (notamment suite à un décès ou à un remariage) que d'entrées.

## Distribution des revenus de la fortune en faveur des bénéficiaires de rente

PUBLICA est financée selon le principe de la capitalisation. Cela signifie que les revenus de la fortune sont utilisés pour rémunérer les avoirs des personnes assurées et le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente, ainsi que pour financer d'éventuelles modifications dans la politique en matière de provisions (en particulier changement de bases techniques). Les bénéficiaires de rente sont assurés de recevoir le montant de leur rente jusqu'à la fin de leur vie, c'est-à-dire qu'une partie fixe des revenus de la fortune est utilisée pour maintenir le niveau des rentes.

## Répartition des revenus de la fortune

2023, en millions de CHF

	Personnes assurées	Bénéficiaires de rente	Total
Rémunération	-185	-353	-538
Constitution provision changement de bases	-77	0	-77
<b>Part (effective) aux frais des personnes assurées/bénéficiaires de rente</b>	<b>-263</b>	<b>-353</b>	<b>-615</b>
<b>Part aux frais en fonction du capital de prévoyance</b>	<b>-328</b>	<b>-288</b>	<b>-615</b>
<b>Redistribution en faveur (+) / au détriment (-)</b>	<b>-65</b>	<b>65</b>	

Évolution historique, en millions de CHF	Personnes assurées	Bénéficiaires de rente
2023	-65	65
2022	-70	70
2021	89	-89
2020	-86	86
2019	-608	608

CHF 615 millions ont été utilisés par les caisses de prévoyance. Sur ce montant, CHF 263 millions ont été versés en faveur des personnes assurées sous forme de bonification d'intérêts sur les avoirs de vieillesse et la constitution de provisions (changement de bases). CHF 353 millions ont été versés aux bénéficiaires de rente. Ainsi, environ 57 pour cent des fonds distribués sont allés aux bénéficiaires de rente et 43 pour cent aux personnes assurées. Si l'on considère les capitaux de prévoyance disponibles, le rapport entre les bénéficiaires de rente et les personnes assurées est de 47 à 53 pour cent. Les bénéficiaires de rentes ont ainsi reçu CHF 65 millions de plus au détriment des personnes assurées.

La provision pour changement de bases est désormais constituée uniquement pour les personnes assurées, elle est prise en compte dans le cadre de la redistribution.

### Somme et valeur médiane des types de rentes

	Hommes	Femmes	Total
<b>Somme</b>	<b>1 081 061 236</b>	<b>513 488 758</b>	<b>1 594 549 993</b>
Rentes de vieillesse	1 030 308 200	201 486 140	1 231 794 340
Rentes d'invalidité	15 298 233	10 429 427	25 727 660
Rentes de viduité	6 595 554	292 275 151	298 870 705
Rentes pour enfants	4 688 453	4 106 843	8 795 297
Rentes de divorce		2 338 867	2 338 867
<b>Valeurs médianes</b>	<b>39 113</b>	<b>25 105</b>	<b>32 714</b>
Rentes de vieillesse	41 470	23 927	37 264
Rentes d'invalidité	29 534	23 694	27 033
Rentes de viduité	12 773	26 546	26 054
Rentes pour enfants	7 541	7 527	7 534
Rentes de divorce		20 448	20 448

Le chiffre clé «Somme totale des rentes» indique les rentes assurées à la date de clôture et non les rentes effectivement versées au cours de l'exercice. Les bénéficiaires de rente transitoire de vieillesse et de rente de substitution AI ne sont pas comptabilisés dans la statistique des personnes bénéficiaires de rente. Les personnes qui ont pris leur retraite avant d'avoir atteint l'âge de référence légal, qui ont perçu la totalité de la prestation sous forme de capital et qui perçoivent une rente transitoire sont comptabilisées dans la statistique des personnes bénéficiaires de rente. Les rentes partielles (rente de vieillesse ou d'invalidité partielle) sont aussi prises en compte.

## Adaptation des règlements de prévoyance

En collaboration avec les organes paritaires et la Commission de la caisse, PUBLICA a analysé les prestations de prévoyance afin de savoir si elles étaient toujours d'actualité et a décidé des adaptations pour janvier 2024. Il s'agit essentiellement des modifications suivantes, sachant qu'elles ne sont pas toutes nouvelles pour l'ensemble des caisses de prévoyance et qu'elles n'ont pas toutes été mises en œuvre de manière identique dans toutes les caisses. Les personnes assurées ont été informées en décembre 2023.

**Capital-décès:** Il correspond désormais à une indemnité en capital de l'intégralité de l'avoir de vieillesse. De plus, les frères et sœurs peuvent dorénavant être pris en compte comme bénéficiaires possibles. La prestation de rente à la conjointe divorcée ou au conjoint divorcé ne conduit désormais plus à une exclusion du capital-décès versé à d'autres bénéficiaires. Au lieu de cela, seule la valeur actuelle correspondante de la prestation de rente est imputée à un capital-décès.

**Montant de la rente pour enfant de bénéficiaire d'une rente de vieillesse** (concerne uniquement le domaine des EPF, la FINMA, l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire, l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision et le Musée national suisse MNS): Les personnes bénéficiaires d'une rente de vieillesse ont également droit à une rente pour enfant de bénéficiaire d'une rente de vieillesse pour leurs enfants. Le droit s'éteint lorsque les enfants atteignent l'âge de 18 ans. Il est toutefois maintenu jusqu'à ce que les enfants atteignent l'âge de 25 ans s'ils sont encore en formation. Le montant de la rente pour enfant de bénéficiaire d'une rente de vieillesse est désormais calculé conformément à la prévoyance professionnelle obligatoire (prestation minimale LPP) et correspond à 20 pour cent de la rente de vieillesse LPP. Jusqu'à maintenant, la rente pour enfant de bénéficiaire d'une rente de vieillesse s'élevait à 1/6 de la rente de vieillesse réglementaire. Les rentes pour enfant de bénéficiaire d'une rente de vieillesse en cours ne sont pas concernées par la réduction.

**Activité principale et accessoire:** La totalité du salaire déterminant réalisé auprès d'un employeur affilié chez PUBLICA est assurée. Dans ce contexte, aucune distinction n'est faite selon qu'il s'agit d'une activité principale ou accessoire.

**Annonce des cotisations d'épargne volontaires:** À partir de janvier 2024, les personnes assurées peuvent modifier les cotisations d'épargne volontaires pour le premier jour du mois suivant.

## Introduction du nouveau portail pour les employeurs

Pour collaborer avec les employeurs affiliés, PUBLICA utilise un portail pour les employeurs. Ce portail a été remanié au 1<sup>er</sup> mars 2023. Désormais, les employeurs peuvent par exemple télécharger les factures sur le portail. Les processus pour les sorties et la demande de prestations de vieillesse ont été simplifiés. Depuis novembre, les mutations de masse pour le salaire, le taux d'occupation, le plan de prévoyance, les cotisations d'épargne volontaires et les apports uniques sont également possibles. La mise en œuvre a eu lieu sous forme de projet agile et n'est pas encore terminée. Le portail pour employeurs est développé en permanence.

## Nouveau site web convivial

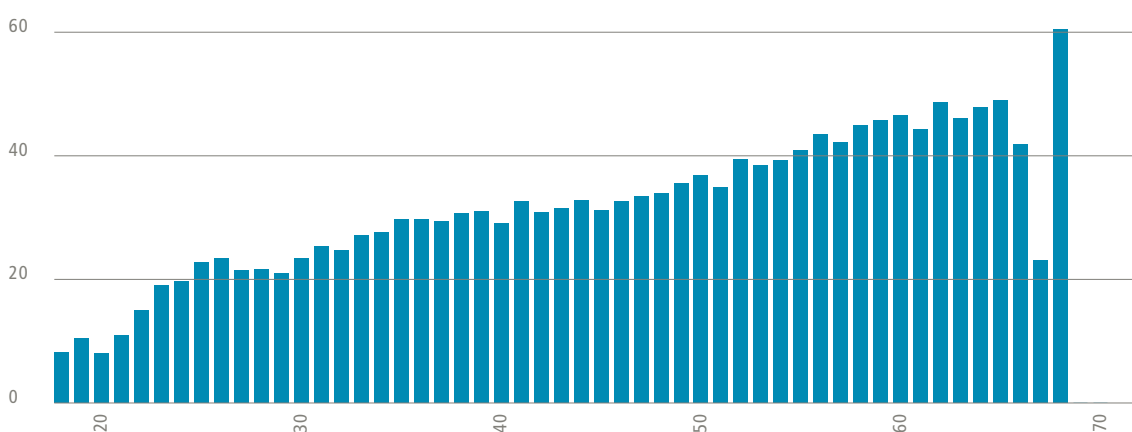
PUBLICA a lancé son nouveau site web en mars 2023. Un sondage mené auprès de personnes assurées choisies au hasard montre que celles-ci s'orientent facilement sur le nouveau site et que les informations recherchées sont rapidement trouvées. Le personnel du siège apprécie le site web en tant qu'instrument de travail. La plupart des accès au portail pour les personnes assurées myPublica se font à partir de la page d'accueil.

## Davantage d'utilisatrices et d'utilisateurs pour myPublica

Les chiffres d'utilisation de myPublica ont continué à augmenter au cours de l'année sous revue. Au 31 décembre 2023, environ 27 300 (22 400 l'année précédente) personnes assurées et 3 100 (1 615 l'année précédente) bénéficiaires de rente étaient enregistrées sur myPublica. Cela correspond à une augmentation de personnes enregistrées de près de 22 pour cent pour les personnes assurées et de 92 pour cent pour les bénéficiaires de rente.

## Part des personnes assurées enregistrées sur le portail

31.12.2023, en pour cent et par âge



Ce graphique présente le pourcentage des personnes assurées enregistrées en fonction de leur âge. Jusqu'à l'âge de 30 ans, 30 pour cent environ des personnes assurées sont enregistrées sur le portail. Le nombre de personnes assurées qui s'enregistrent augmente avec l'âge. Actuellement, près de 60 pour cent toutes les personnes assurées de 60 ans sont enregistrées sur le portail myPublica.

Ce n'est toutefois pas uniquement l'enregistrement qui est déterminant pour le succès du portail myPublica, mais surtout son utilisation. Au total, les personnes enregistrées ont visité le portail 143 000 fois en 2023 (110 000 l'année précédente). Comme l'année précédente, la fonction de simulation la plus populaire a été celle pour la retraite. Les personnes assurées ont simulé près de 90 000 fois leur retraite en fonction de la date de départ à la retraite et du mode de perception de la rente. Le calcul des rachats est arrivé en deuxième position. Environ 29 000 simulations ont été effectuées à cet effet. En troisième position, on trouve les simulations pour les cotisations d'épargne volontaires, qui ont été effectuées 10 000 fois.

## Les placements

### Plus-value sur les marchés des actions

Fin 2022, la courbe des taux s'était inversée aux États-Unis. Cela signifie que les intérêts à court terme (3 mois) étaient plus élevés que les intérêts à long terme des emprunts d'État à dix ans. C'est pourquoi de nombreux acteurs du marché s'attendaient à une récession aux États-Unis dans le courant de l'année 2023. Une courbe des taux inversée est considérée comme un indicateur fiable: elle avait indiqué correctement les huit dernières récessions aux États-Unis. Le taux directeur y a fortement augmenté, passant de 0,25 pour cent en mars 2020 à 5 pour cent en mars 2023, ce qui a effectivement entraîné l'effondrement de la Silicon Valley Bank et de la Signature Bank. La First Republic Bank était également en difficulté et a été reprise par JPMorgan Chase en mai. La perte de confiance dans le secteur bancaire et les problèmes internes ont également signifié la fin de la grande banque suisse Credit Suisse. L'UBS l'a reprise le 19 mars 2023 dans le cadre d'une action d'urgence. Les banques centrales des pays industrialisés ont réagi rapidement et ont mis des liquidités à la disposition des banques, évitant ainsi que la crise bancaire ne s'étende davantage. La récession attendue n'a pas eu lieu.

Après les fortes corrections de cours de l'année précédente, les marchés des actions se sont nettement appréciés. Stimulé par les progrès technologiques de l'intelligence artificielle et ses applications potentielles, l'indice technologique américain NASDAQ 100 a augmenté de 55 pour cent, réalisant ainsi sa meilleure performance annuelle depuis la bulle technologique de 1999. Les indices boursiers en Suisse et dans les pays émergents ont plutôt évolué en dessous de la moyenne. Parmi les pays émergents, les actions chinoises ont sous-performé avec une baisse de 19 pour cent. Des problèmes dans le secteur immobilier et une faible demande des consommateurs expliquent cette situation.

Pour plus de détails sur l'évolution économique, nous vous renvoyons aux bulletins trimestriels de la Banque nationale suisse (snb.ch).

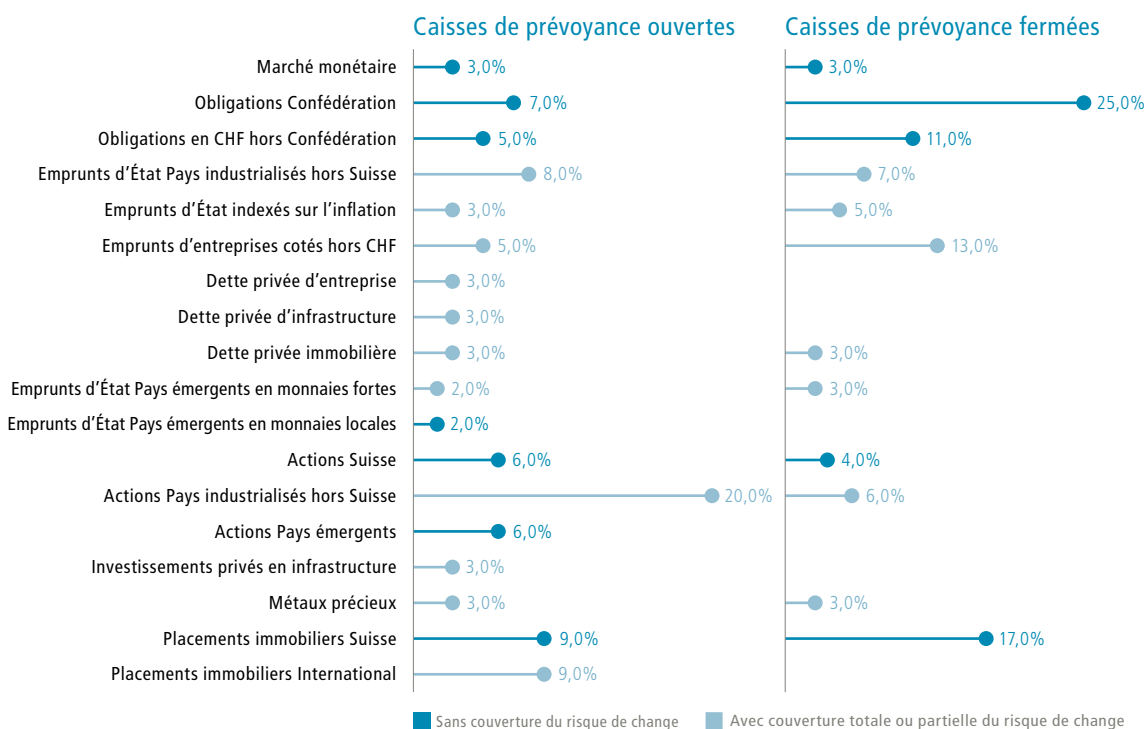
## Stratégies de placement diversifiées: en fonction de la structure et de l'évolution

PUBLICA gère la fortune de prévoyance dans l'intérêt des personnes assurées et des bénéficiaires de rente. PUBLICA diversifie largement la fortune placée pour obtenir des primes de risque variables. La stratégie de placement définit la répartition de la fortune entre les différentes catégories d'actifs que sont par exemple les actions, les emprunts d'État et d'entreprise, les métaux précieux ou l'immobilier. PUBLICA les contrôle périodiquement.

Les caisses de prévoyance ouvertes et fermées sont très différentes en termes de structure et d'évolution attendue des engagements. Une stratégie de placement commune à toutes les caisses de prévoyance serait donc en contradiction avec l'art. 50 OPP 2. C'est pourquoi la Commission de la caisse a approuvé, pour la première fois en 2010, l'adoption d'une stratégie de placement pour l'ensemble des caisses de prévoyance fermées et d'une autre stratégie de placement pour l'ensemble des caisses de prévoyance ouvertes. Le graphique suivant présente les deux stratégies de placement actuellement en vigueur.

## Stratégie de placement à long terme, par catégorie d'actifs

Au 31.12.2023, quotes-parts en pour cent

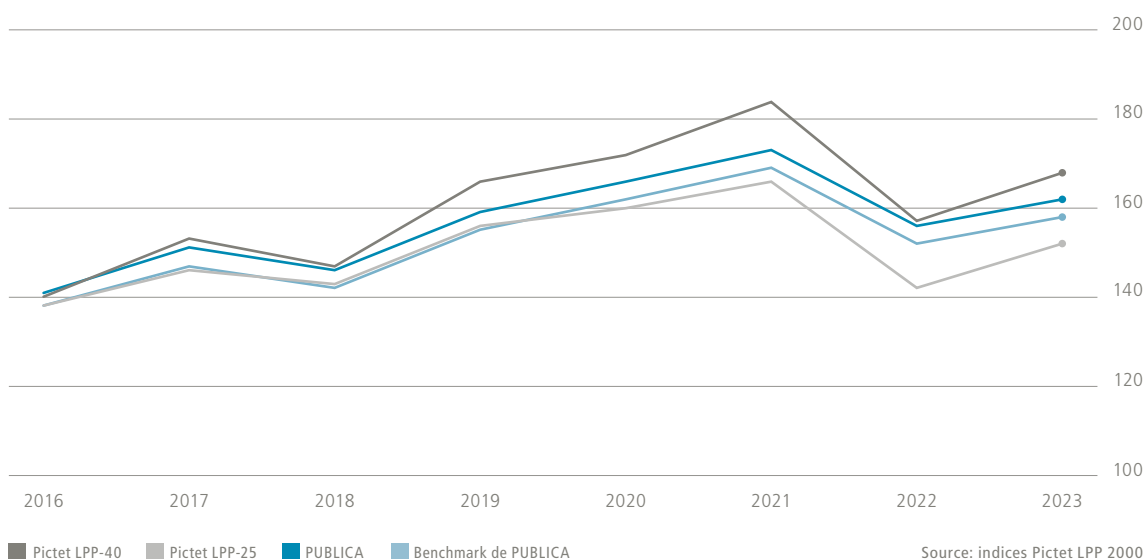


## Performance positive pour presque toutes les catégories d'actifs

En 2023, PUBLICA a réalisé un rendement net en matière de placements (après déduction de l'ensemble des frais et impôts) de 3,9 pour cent sur sa fortune totale consolidée, en assurant une couverture des risques de change. Sans cette couverture, le rendement net aurait été de 1,6 pour cent en chiffres consolidés pour les deux stratégies de placement. Le rendement net consolidé en matière de placements était inférieur de 0,03 point de pourcentage à la performance du benchmark. Les principales raisons de l'écart légèrement négatif par rapport à la performance du benchmark sont les frais de gestion de la fortune (de -0,28 point de pourcentage, car le benchmark ne tient pas compte de ces frais), auxquels s'ajoutent les décisions tactiques et de sélection, qui ont été globalement positives (+0,25 point de pourcentage). Cette performance est calculée sur la base de la stratégie de placement. L'année précédente, les frais de gestion de la fortune s'élevaient également à 0,28 point de pourcentage (voir chapitre 6.10).

## Performance cumulée

Évolution de 2016 à 2023, indexée (année 2005 = 100) en pour cent



Toutes les catégories d'actifs, à l'exception de l'immobilier étranger et des investissements privés en infrastructure, ont réalisé une performance positive. C'est la raison pour laquelle PUBLICA a généré des rendements positifs sur les deux stratégies de placement au cours de l'exercice 2023. Les caisses de prévoyance fermées ont généré une performance de 4,7 pour cent avec une part d'actions de 10 pour cent, les caisses ouvertes une performance de 3,8 pour cent avec une part d'actions de 30 pour cent. La raison principale pour laquelle les caisses de prévoyance fermées ont généré un meilleur rendement est la part plus élevée d'investissements suisses, soit 60 pour cent au total. En comparaison, le portefeuille global des caisses de prévoyance ouvertes est plus diversifié à l'échelon international, avec une part suisse de 31 pour cent. En 2023, en particulier les obligations suisses et l'immobilier suisse ont été plus rentables que ceux de l'étranger.

La comparaison avec les indices Pictet LPP-25, LPP-40 et LPP-60 révèle que la part d'actions n'a pas eu une incidence décisive sur la performance 2023 (voir le graphique ci-dessus). Les indices Pictet ont clôturé l'année avec un rendement supérieur de 3 à 4 points de pourcentage à celui de PUBLICA, après avoir été 4 à 6 points de pourcentage moins performants que le portefeuille de PUBLICA en 2022. L'écart négatif qu'affiche la performance de PUBLICA en 2023 par rapport aux indices Pictet tient à deux raisons principales: au sein de la catégorie d'actifs que sont les obligations, PUBLICA investit, pour des raisons de diversification et de liquidités, une part plus importante dans des obligations étrangères dont le rendement a été moins bon l'année dernière. Deuxièmement, PUBLICA investit une part plus importante dans l'immobilier international, qui s'est nettement déprécié.

En 2023, ce sont les actions qui ont eu l'influence positive la plus forte sur la fortune totale consolidée de PUBLICA. Avec un rendement annuel net de 8,5 pour cent, elles ont contribué à hauteur de 2,7 pour cent au rendement global de 3,9 pour cent. Les différences entre les régions et les secteurs sont toutefois importantes. Les actions d'Amérique du Nord (avec couverture partielle du risque de change) ont généré le meilleur rendement avec 15 pour cent, suivies par celles du Pacifique (avec couverture partielle du risque de change) et de l'Europe (hors Suisse, avec couverture partielle du risque de change), avec près de 9 pour cent dans chacune de ces régions. En Suisse, les rendements réalisés sur les actions ont atteint tout juste 7 pour cent et un peu plus de 2 pour cent dans les pays émergents. Sept grandes entreprises technologiques américaines ont affiché de très bons rendements en 2023.

Pendant l'année sous revue, les obligations ont eu le deuxième impact le plus important sur la fortune totale consolidée de PUBLICA. Avec un rendement annuel net de 4 pour cent, elles ont apporté une contribution positive de 2,1 pour cent au rendement global: les obligations suisses ont été les plus rentables avec près de 7 pour cent, suivies par la dette privée d'infrastructure (avec couverture du risque de change) avec près de 6 pour cent et les emprunts d'entreprises de pays industrialisés avec plus de 4 pour cent. Les emprunts d'État indexés sur l'inflation (avec couverture du risque de change), avec 0,3 pour cent, et les emprunts d'État de pays industrialisés, avec 2 pour cent, ont affiché les rendements les plus faibles au sein des portefeuilles d'obligations. En raison de l'évolution variable des taux d'intérêt, nous constatons d'importantes différences régionales: les intérêts des obligations d'État à dix ans en Suisse s'élevaient à 0,7 pour cent fin 2023. C'est moins de la moitié des 1,5 pour cent du début de l'année. Dans les principaux pays industrialisés, les intérêts ont évolué moins fortement. Aux États-Unis, par exemple, les taux d'intérêt à dix ans ont débuté et clôturé à près de 4 pour cent. Cela a entraîné une nette plus-value en Suisse, car la valeur des obligations augmente lorsque les taux d'intérêt baissent. Les principaux pays industrialisés n'ont pas observé cette nette plus-value.

Le rendement moyen annuel de PUBLICA sur l'horizon de placement 2000 à 2023 s'élève à 2,7 pour cent. Il est donc supérieur de 0,2 point de pourcentage par an au rendement de l'indice de référence de PUBLICA, qui s'établit à 2,5 pour cent.

## Gestion des risques

### Politique de risque

Un management de la qualité probant et un système de contrôle interne (SCI) efficace sont des composantes essentielles de la politique d'entreprise. Fidèle à sa politique en matière de risque, PUBLICA réalise seulement les opérations pour lesquelles elle est à même d'évaluer les risques avec un fort degré de probabilité. PUBLICA reste prudente et réservée vis-à-vis des risques qui ne seront vraisemblablement pas ou pas suffisamment compensés. Les membres du personnel responsables du développement des positions de risque de nature opérationnelle ne sont pas chargés en même temps d'en assurer la surveillance ou le contrôle.

### Processus d'investissement et de gestion du risque

Le processus d'investissement et de gestion du risque fait partie intégrante du processus de placement de PUBLICA. Il régleme, au sein de la gestion de fortune, l'identification, la mesure, le pilotage et la surveillance des risques. Il définit également un seuil d'acceptation du risque, ce qui signifie que les risques résiduels sont connus et tolérables. Le processus d'investissement et de gestion du risque prend en compte trois niveaux de risque: celui des risques stratégiques, celui des risques tactiques et celui des risques liés à la mise en œuvre.

Les risques qui pourraient affecter durablement l'exécution du mandat de prestations doivent faire l'objet d'un pilotage actif dans le cadre du processus d'investissement et de gestion du risque. Les risques stratégiques sont ceux qui ont le plus d'impact sur l'accomplissement du mandat de prestations, alors que les conséquences (possibles) des risques tactiques ou des risques liés à la mise en œuvre sont moins étendues, même si elles ne sont pas négligeables pour autant.

### Risques stratégiques

La politique de placement à long terme a pour but de garantir que PUBLICA peut toujours verser les rentes ponctuellement. Elle définit les conditions-cadres qui, chez PUBLICA, sont déterminantes en matière de gestion de la fortune, et constitue par conséquent un sous-processus à l'échelon des risques stratégiques. En effet, c'est au sein de ce sous-processus que la philosophie de placement est examinée, les tendances à long terme analysées, les catégories d'actifs autorisées définies et le budget risque stratégique fixé. Par «long terme», il faut entendre un horizon de plus de dix ans, qui correspond par ailleurs à celui des engagements de PUBLICA.

L'examen de la stratégie de placement est un autre sous-processus mis en œuvre pour les risques stratégiques. Ce sous-processus est encadré par les filets de sécurité définis par la politique de placement à long terme et correspond au processus classique de gestion actif-passif (asset liability management; ALM). L'ALM consiste à ajuster et contrôler les interdépendances, d'une part, entre l'actif et le passif du bilan et, d'autre part, entre la structure et l'évolution attendue de l'effectif des personnes assurées.

Le but d'une étude ALM est de définir une stratégie de placement qui s'intègre dans le budget risque imparti et qui soit, par conséquent, en adéquation avec la capacité de risque et la propension au risque de la caisse de pensions. Il est essentiel que, dans le cadre de ce sous-processus, PUBLICA réexamine annuellement sa capacité de risque ainsi que les principales hypothèses sur lesquelles elle se fonde, notamment les hypothèses risque-rendement par catégorie d'actifs.

Pour le pilotage des risques qualitatifs susceptibles d'avoir, à moyen ou long terme, des incidences financières négatives sur la fortune placée, PUBLICA suit un processus d'analyse des risques stratégiques, qui intègre les risques ESG (aspects écologiques et sociaux ainsi que thèmes de la gestion d'entreprise) et, depuis 2020, également les risques systémiques. En 2023, PUBLICA a continué à se préoccuper de l'adaptation insuffisante au changement climatique et a commencé à mettre en œuvre des indices de référence sur mesure pour les emprunts d'État de pays émergents. De plus, PUBLICA a initialisé le développement des connaissances sur le thème de la biodiversité. Le changement climatique renforce la perte de la biodiversité, raison pour laquelle il est étroitement lié à ce sujet. Pour l'année 2023, PUBLICA publiera à nouveau un rapport intitulé «Investir de manière responsable» qui peut être consulté sur le site web publica.ch. Ce rapport a pour but de créer la transparence, d'expliquer ce que signifie investir de manière responsable pour PUBLICA et de montrer les domaines dans lesquels des progrès ont été réalisés.

### Risques tactiques

Les spécialistes en placement de PUBLICA ne s'écartent de la stratégie de placement retenue que lorsqu'ils ont des raisons motivées de croire que ce faisant, ils pourront générer une plus-value ou réduire le risque durablement. Les positions tactiques maximales autorisées sont adoptées par la Commission de la caisse, en même temps que les stratégies de placement. Par principe, les risques des écarts opérés par rapport à la stratégie de placement en utilisant les marges tactiques doivent être en lien avec le rendement attendu.

### Risques liés à la mise en œuvre

Si la stratégie de placement n'est pas mise en œuvre conformément aux prescriptions à l'intérieur d'une catégorie d'actifs donnée, il en résultera un dépassement ou une distorsion du budget risque stratégique. Le but du processus «Risques liés à la mise en œuvre» est d'empêcher que cela arrive et de garantir les versements de toutes les prestations en cours dans les délais. À tous les échelons, les risques individuels significatifs sont par conséquent identifiés et réduits de manière appropriée.

### Risques opérationnels

Un risque opérationnel est le risque de pertes qui pourraient découler d'événements extérieurs négatifs ou de l'inadéquation voire de la défaillance de processus internes, de personnes ou de systèmes. Les contrôles internes permettent à PUBLICA de réduire les risques opérationnels dans tous les secteurs essentiels. Grâce aux contrôles réalisés dans toute l'entreprise, PUBLICA identifie notamment les cyber-risques possibles et prend le cas échéant des contre-mesures. Le service Management de la qualité et de la sécurité vérifie chaque année, avec les personnes responsables, si les contrôles internes correspondent encore à la situation du moment et aux exigences actuelles ou s'ils doivent être adaptés.

### Risque actuariel

Le risque actuariel comprend les risques vieillesse, décès et invalidité. Il se réalise lorsque les bases de calcul, telles que le taux d'intérêt technique et les tables de mortalité, ne correspondent pas aux risques qui surviennent effectivement parmi les personnes assurées et les bénéficiaires de rente, ni à l'évolution effective des taux d'intérêts.

Pour les personnes bénéficiaires de rente, PUBLICA compare les capitaux susceptibles d'être libérés selon les prévisions avec ceux qui l'ont effectivement été suite aux cas de décès. Cette méthode permet de déterminer l'écart existant, pour l'année concernée, entre les hypothèses actuarielles et les événements effectivement intervenus. La démarche est la même pour les personnes assurées: les charges attendues du fait des cas de décès ou d'invalidité sont comparées avec les cas effectivement survenus. La différence entre la prime de risque et le sinistre effectif correspond aux pertes ou gains actuariels de chaque année, par caisse de prévoyance.

## Résultat en matière de risque concernant les personnes assurées

En ce qui concerne les personnes assurées, le résultat en matière de risque affiche globalement un gain de CHF 33,8 millions (CHF 31,3 millions l'année précédente).

### Résultat en matière de risque décès et invalidité pour les personnes assurées, toutes caisses de prévoyance confondues

Évolution de 2019 à 2023, en millions de CHF, en nombre ou en pour cent

2023	Unités	Primes de risque	Sinistres	Total gains (+) pertes (-)	Nombre
Cas d'invalidité (y c. augmentations du degré d'invalidité)	millions de CHF	80,6	-45,1	35,5	100
Cas de décès	millions de CHF	9,0	-10,6	-1,7	53
<b>Total</b>	millions de CHF	<b>89,6</b>	<b>-55,7</b>	<b>33,8</b>	<b>153</b>
Gain assuré	millions de CHF	5 813	5 813		
Prime de risque réglementaire requise	pour cent	1,54%	0,96%		

2022	Unités	Primes de risque	Sinistres	Total gains (+) pertes (-)	Nombre
Cas d'invalidité (y c. augmentations du degré d'invalidité)	millions de CHF	80,7	-53,3	27,4	97
Cas de décès	millions de CHF	5,2	-1,3	3,9	55
<b>Total</b>	millions de CHF	<b>85,9</b>	<b>-54,6</b>	<b>31,3</b>	<b>152</b>
Gain assuré	millions de CHF	5 614	5 614		
Prime de risque réglementaire requise	pour cent	1,53%	0,97%		

Évolution historique	Unités	Primes de risque	Sinistres
2023	pour cent	1,54%	0,96%
2022	pour cent	1,53%	0,97%
2021	pour cent	1,54%	0,65%
2020	pour cent	1,54%	0,99%
2019	pour cent	1,54%	0,70%

## Résultat en matière de risque concernant les bénéficiaires de rente

Concernant les bénéficiaires de rente, le résultat en matière de risque affiche globalement une perte d'environ CHF 4,4 millions. Cette dernière provient de gains de CHF 18,3 millions sur les rentes de survivants et de CHF 7,3 millions sur les rentes d'invalidité ainsi que d'une perte de CHF 30,0 millions sur les rentes de vieillesse.

## Les membres de notre personnel

### Développements de l'organisation dans deux services

PUBLICA a réorganisé la division Prévoyance et le service Immobilier. Cette réorganisation englobe des étapes de développement organisationnel et personnel. Ces étapes permettent d'appréhender les besoins changeants de la clientèle, de réagir rapidement et avec flexibilité aux exigences actuelles et futures, de concevoir des processus simples et allégés et d'accélérer la transformation numérique.

### Simplification de la division Prévoyance

Au sein de la division Prévoyance, PUBLICA a réduit les secteurs de clientèle de trois à deux, a séparé les affaires courantes et le développement en domaines distincts et a intégré l'équipe chargée des cas d'invalidité dans les secteurs de clientèle. En ce qui concerne le Contact Center, les fonctions ont été séparées: le numéro de téléphone principal est désormais géré par la division Prévoyance, la réception par le service Logistique. L'élément central des processus de changement concernant le personnel est un développement systématique du personnel. Ainsi, un modèle de carrière à trois niveaux a été introduit, avec les fonctions de gestionnaire, de conseillère/conseiller et de spécialiste, ainsi que des exigences de qualification échelonnées. En outre, PUBLICA a revu tous les descriptifs de fonctions et a défini sur cette base des plans de développement individuels avec les membres du personnel.

### Répartition du service Immobilier en quatre équipes

La stratégie de placement prévoit une croissance du portefeuille d'immeubles détenus directement en Suisse. Le service Immobilier a été divisé en quatre équipes Gestion de portefeuille, Asset Management, Construction et développement et Operations. Des emplois supplémentaires sont créés. Le service pourra ainsi faire face avec succès aux exigences croissantes et à la complexité grandissante des activités immobilières.

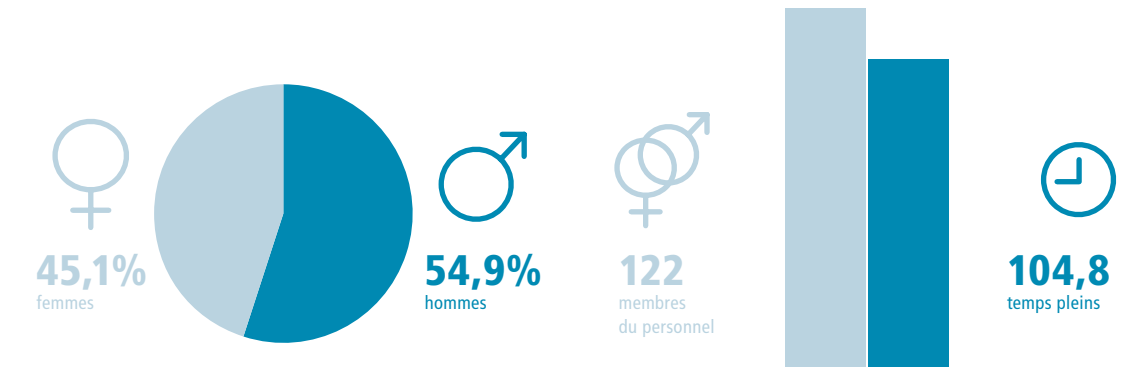
### Enquête auprès du personnel: évaluations positives concernant la satisfaction au travail, potentiel d'amélioration en matière de processus

L'enquête auprès du personnel a été réalisée fin novembre 2023. PUBLICA mène une telle enquête tous les deux ans. Le taux de réponse (82 pour cent) a été très élevé. Il permet d'obtenir des résultats significatifs sur la manière dont les membres du personnel évaluent leur situation de travail.

- Il en est ressorti des évaluations positives à très positives concernant la satisfaction générale au travail, l'engagement et l'implication des collaboratrices et collaborateurs pour PUBLICA. Avec 84 points sur 100, les membres du personnel sont d'accord ou très d'accord avec l'affirmation «Si j'avais le choix aujourd'hui, je choisirais à nouveau un emploi chez PUBLICA».
- Le climat de travail, la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, l'orientation stratégique de PUBLICA, l'égalité de traitement ainsi que la situation salariale sont également jugés de manière bonne à très bonne par notre personnel.
- Nos collaboratrices et collaborateurs considèrent qu'il y a un potentiel d'amélioration notamment dans les processus de travail, la compréhension commune des changements nécessaires et les perspectives professionnelles.

En collaboration avec le personnel, le Comité directeur va définir et mettre en œuvre des mesures afin d'améliorer les points jugés de manière critique.

### Davantage d'hommes que de femmes. Le travail à temps partiel est répandu.



\* Un taux d'occupation  $\geq 90\%$  est considéré comme un temps plein

L'effectif du personnel (y c. apprenties et apprentis ainsi que stagiaires de hautes écoles) a légèrement baissé d'une personne par rapport à l'année précédente et en compte actuellement 122. Le nombre de postes a également légèrement reculé de 0,6 point et s'établit à 104,84 postes équivalents temps plein (FTE). 16,9 pour cent des hommes travaillent à temps partiel (14,7 l'année précédente). Chez les femmes, le pourcentage de temps partiel s'élève à 69,1 pour cent (67,3 l'année précédente).

Avec 45,1 pour cent, la part des femmes par rapport à effectif total du personnel a augmenté de 1,8 point de pourcentage. La proportion de femmes parmi les cadres est restée la même que l'année précédente, soit 22,2 pour cent.

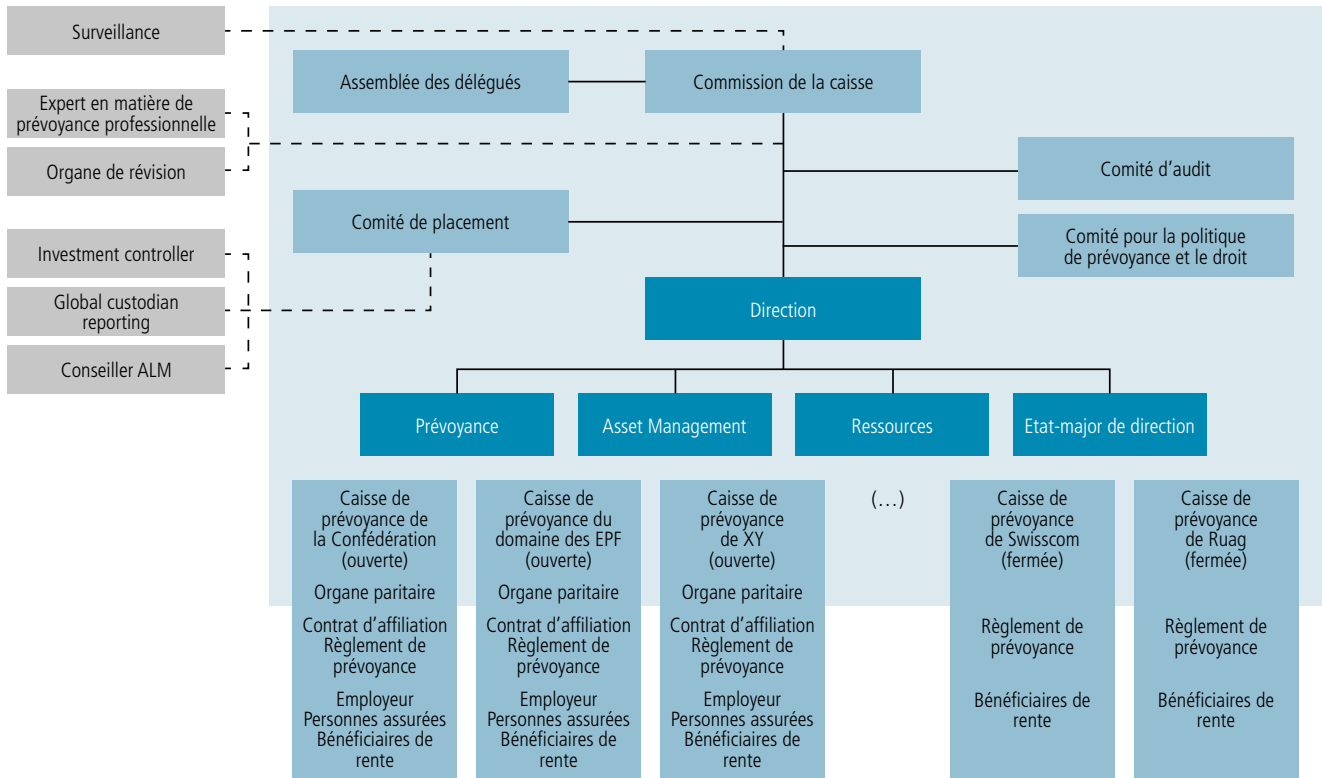
Au total, dix membres du personnel ont quitté PUBLICA en 2023. Quatre personnes ont donné leur congé, le contrat de travail de durée déterminée de quatre d'entre elles est arrivé à échéance et deux sont parties à la retraite.



## Gouvernance d'entreprise

Le programme de formation et de formation continue destiné aux membres des organes paritaires a été ouvert en 2023 aux collaboratrices et collaborateurs du siège.

## Structure organisationnelle



En tant qu'organe suprême de PUBLICA, la Commission de la caisse exerce la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires. Elle est indépendante de l'exploitation opérationnelle et définit l'orientation stratégique et la conduite de PUBLICA. En sa qualité d'instance indépendante, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) surveille les activités de PUBLICA.

## Commission de la caisse

### Élections et mandat

Le mandat des membres de la Commission de la caisse dure quatre ans. Les membres de la Commission de la caisse nomment la Direction et désignent l'organe de révision ainsi que l'expert en matière de prévoyance professionnelle de l'institution collective.

La présidence de la Commission de la caisse est composée d'un représentant des employeurs et d'un représentant des personnes employées, qui exercent à tour de rôle, pendant deux ans, la présidence et la vice-présidence. Au 1<sup>er</sup> juillet 2023, Kaspar Müller, représentant des employeurs, a succédé à Jordi Serra à la présidence de la Commission de la caisse.

La Commission de la caisse a également enregistré les démissions et les élections de remplacement suivantes:

Meik Haas succède à Hans Häfliger, Tania Cucè à Mahidé Aslan et Adrian Egger à Jordi Serra (démission à fin décembre 2023).

La Commission de la caisse a élu Nicolas Schmidt en tant que nouveau vice-président à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les comités permanents suivants approfondissent les tâches qui relèvent de leur compétence: le Comité de placement, le Comité d'audit et le Comité pour la politique de prévoyance et le droit.

Au cours de l'année sous revue, la Commission de la caisse, le Comité de placement, le Comité d'audit et le Comité pour la politique de prévoyance et le droit ont convoqué chacune et chacun six séances. Les membres de la Commission de la caisse et des comités ont suivi des formations continues diverses pendant 15 jours sur les thèmes stratégiques de la prévoyance professionnelle. Depuis 2022, un programme de formation continue systématique est proposé aux membres de la Commission de la caisse. Il se base sur un profil de compétences des membres et englobe des cours internes et externes. Le programme de formation continue a été poursuivi en 2023 et ouvert aux membres des organes paritaires et au personnel du siège. Ces cours ont rencontré beaucoup de succès.

Au 31 décembre 2023, la Commission de la caisse est constituée comme suit.



## Représentation des employés



### Albisser Eliane

Activité	Directrice de PK-Netz
Formation	MA droit et sociologie
À la Commission de la caisse	depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2021
Comité	Politique de prévoyance et droit depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2021



### Alvarez Cipriano

Activité	Responsable du service juridique OFL
Formation	Avocat
À la Commission de la caisse	depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2013
Comité	Comité de placement depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2013
Mandats externes	Membre de la Commission du fonds pour la politique foncière et immobilière



### Cucè Tania

Activité	Cheffe d'équipe à l'Administration fédérale des contributions
Formation	Juriste
À la Commission de la caisse	depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 2023
Comité	Politique de prévoyance et droit depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 2023



### Lagger Valentin

Activité	Responsable de la formation Assurance-chômage
Formation	Lic. rer. pol.
À la Commission de la caisse	depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2021
Comité	Comité d'audit depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2021



### **Maurer Stalder Petra | Présidente du Comité d'audit**

Formation	Économiste d'entreprise diplômée ES, MAS Corporate Communication Management
À la Commission de la caisse	depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2009
Comité	Comité d'audit depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2021
Mandats externes	Vice-présidente SPITEX-Dienste RUTU



### **Schmidt Nicolas**

Activité	Spécialiste consommation et produits durables OFEV
Formation	Master of Social Science, Master of Public Administration
À la Commission de la caisse	depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2021
Comité	Comité de placement depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2021



### **Serra Jordi | Vice-président de la Commission de la caisse**

Activité	Secrétaire central et directeur financier SSP
Formation	Lic. phil. et spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel avec brevet fédéral
À la Commission de la caisse	depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2013
Mandats externes	Membre de la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle Gérant de la Caisse de pensions du SSP Président du conseil de fondation de la Caisse de pensions de la ville de Zurich Président du PK-Netz Vice-président du conseil de fondation de la Fondation institution supplétive LPP Membre du conseil de fondation de la gdz-Rentenkasse Administrateur de la fondation Ferienwerk VPOD Administrateur de la fondation Interpretenhilfsfonds VPOD Administrateur de la fondation Sterbekasse VPOD



### **Wey Natascha**

Activité	Secrétaire générale SSP
Formation	Lic. phil., historienne
À la Commission de la caisse	depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2021
Comité	Comité d'audit depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2021
Mandats externes	Membre du conseil de fondation de la Fondation institution supplétive LPP Membre suppléante de la Commission fédérale de la loi sur la durée du travail

## Représentation des employés



### **Badrutt Gian Andrea**

Activité	Directeur adjoint de la direction des ressources DFAE
Formation	Avocat
À la Commission de la caisse	depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2021
Comité	Politique de prévoyance et droit depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2021



### **Haas Meik**

Activité	Responsable des finances et services et membre de la direction de la coopérative réservesuisse
Formation	Économiste d'entreprise HES, Major in Finance and Law
À la Commission de la caisse	depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2023
Comité	Comité d'audit depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2023



### **Künzli Dieter**

Activité	Responsable des finances et du personnel du Conseil des EPF
Formation	Dr sc. tech.
À la Commission de la caisse	depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2017
Comité	Comité d'audit depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2021
Mandats externes	Président du comité du Zentrum Passwang Président de la commune de Breitenbach SO Membre du conseil d'administration de VEBO Genossenschaft



### **Müller Kaspar | Président de la Commission de la caisse**

Activité	Secrétaire général suppléant du DETEC
Formation	Économiste d'entreprise diplômé ES
À la Commission de la caisse	depuis le 1 <sup>er</sup> mars 2016



### **Parnisari Bruno**

Activité	Directeur suppléant OFAS
Formation	Dr ès sc. écon. et soc.
À la Commission de la caisse	depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2017
Comité	Comité de placement depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2017
Mandats externes	Compenswiss, Fonds de compensation AVS/ AI/APG: représentant de l'OFAS auprès du conseil d'administration



### **Schwendener Peter**

Activité	Directeur adjoint AFF
Formation	Dr rer. pol.
À la Commission de la caisse	depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2021
Comité	Comité d'audit depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2021
Mandats externes	Membre du conseil d'administration de BLS Netz AG Membre du comité de Verein Surprise



### **von Kaenel Rahel | Présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit**

Activité	Directrice OFPER
Formation	Dr. phil. hist.
À la Commission de la caisse	depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2021
Comité	Politique de prévoyance et droit depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2021
Mandats externes	Membre du comité directeur de l'association Pro Aventico Membre du comité consultatif de l'Université de Berne, Executive MPA Membre du Conseil de la SUVA



### **Weber Matthias | Président du Comité de placement**

Activité	Propriétaire d'alpha-optimum Sàrl, Hedingen
Formation	Lic. oec. HSG, Executive MBA International Wealth Management
À la Commission de la caisse	depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2018
Comité	Comité de placement depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2018

## Comité de placement

La demande de stratégies de placement à l'intention de la Commission de la caisse, la garantie de la surveillance des activités des gestionnaires de fortune externes et des gestionnaires internes, l'approbation des transactions immobilières directes en Suisse (achats, ventes, projets) concernant les placements d'une valeur supérieure à CHF 30 millions ainsi que les achats de terrains de plus de CHF 10 millions, pour lesquels il n'existe aucun projet concret, font notamment partie des tâches dévolues au Comité de placement. Le Comité de l'immobilier Asset Management approuve les investissements d'un montant inférieur. En font partie la directrice de PUBLICA, le responsable de la division Asset Management et le responsable de l'équipe Immobilier.

Conformément au règlement concernant les placements, le Comité de placement se compose du président, ainsi que de trois autres membres, au moins, à cinq autres membres, au plus, que la Commission de la caisse élit en son sein. La Commission de la caisse peut en outre nommer jusqu'à trois expertes ou experts externes en placements au maximum. L'Administration fédérale des finances peut proposer une experte ou un expert à la Commission de la caisse. La directrice et le responsable de la division Asset Management de PUBLICA siègent au sein du Comité de placement avec voix consultative. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, le Comité de placement est présidé par Matthias Weber.

Les membres externes suivants siègent au sein du Comité de placement aux côtés de Cipriano Alvarez, Bruno Parnisari et Nicolas Schmidt:

### Eggenberger Urs

Activité	Vice-directeur et co-responsable de la division Trésorerie fédérale de l'Administration fédérale des finances
Formation	Économiste d'entreprise HES, CFA
Au comité depuis le	19 novembre 2007
Mandats externes	Fonds de désaffectation et fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires: membre de la commission administrative et du comité de placement Compenswiss, Fonds de compensation AVS/AI/APG: représentant de l'AFF au conseil d'administration et au comité de placement

### Loepfe Andreas

Activité	Partenaire et gérant de INREIM AG
Formation	Lic. oec. publ., FRICS
Au comité depuis le	1 <sup>er</sup> juillet 2015
Mandats externes	INREIM AG: délégué du conseil d'administration IMMRA AG: membre du conseil d'administration SOFISA SA: membre du conseil d'administration SwissIncome SA: membre du conseil d'administration

### Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Le Comité pour la politique de prévoyance et le droit se penche sur les questions de principe et d'application de la politique de prévoyance, sur la mise en œuvre de la politique de prévoyance par les employeurs et sur l'élaboration de propositions destinées aux employeurs pour intégrer les possibilités offertes par la politique de prévoyance. Rahel von Kaenel préside le Comité pour la politique de prévoyance et le droit depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Eliane Albisser, Gian Andrea Badrutt et Tania Cucè sont membres de ce comité. La direction opérationnelle de PUBLICA y prend part avec voix consultative.

### Comité d'audit

Le Comité d'audit traite notamment des questions financières et comptables. Il commente les comptes annuels ainsi que les rapports de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. Le Comité d'audit est présidé par Petra Maurer depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Dieter Künzli, Meik Haas, Valentin Lagger, Peter Schwendener et Natascha Wey sont membres du Comité d'audit.

### Communication et collaboration

En 2023, une équipe de projet a préparé le remplacement du portail pour les comités au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le nouveau portail pour les comités est plus facile à utiliser et plus clair. Les accès pour la Commission de la caisse, les comités et les organes paritaires sont gérés par un concept d'autorisation.

### Instruments d'information et de contrôle

Les règlements et les contrats d'affiliation sont les instruments de pilotage centraux de PUBLICA. Il incombe à la Commission de la caisse de les approuver. Les principaux instruments d'information et de contrôle que le Comité directeur met à la disposition de la Commission de la caisse et de ses comités sont les suivants:

#### Management de la qualité

PUBLICA exploite un système bien structuré de management de la qualité. Ce faisant, elle cherche à fournir aux groupes concernés des prestations opérationnelles de haute qualité. De plus, les processus internes sont régulièrement contrôlés et optimisés.

#### Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne (SCI) de PUBLICA est basé sur les processus et intégré dans les processus certifiés. Chaque année, PUBLICA vérifie les contrôles internes et établit un rapport sur le pilotage des risques à l'attention du Comité directeur et de la Commission de la caisse.

#### Compliance

Au moins une fois par an, le Comité directeur établit à l'attention de la Commission de la caisse un rapport relatif à la gestion loyale et conforme au droit des affaires de PUBLICA et au comportement des entreprises externes qui travaillent pour PUBLICA.

#### Finances et système d'information du management

Les membres de la Commission de la caisse et des organes paritaires ont accès à l'évolution mensuelle des degrés de couverture (degré de couverture selon OPP 2, degré de couverture économique, etc.) de toutes les caisses de prévoyance. Ils reçoivent en outre un rapport annuel consacré aux caisses de prévoyance ainsi que les rapports de l'investissement controlling externe. La Commission de la caisse approuve le rapport de gestion.

## Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués (AD) est composée de 80 personnes, toutes salariées des employeurs affiliés à PUBLICA. Elle élit les huit personnes chargées de représenter les employés au sein de la Commission de la caisse pendant les quatre années que dure leur mandat. L'Assemblée des délégués s'est réunie à deux reprises en 2023, une fois en mars et une fois en octobre. En mars 2023, les délégués de la circonscription électorale I, soit de la Caisse de prévoyance de la Confédération, ont élu la représentation des employés au sein de l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération. En octobre 2023, ils ont élu les personnes appelées à succéder à Mahidé Aslan et à Jordi Serra pour représenter les employés au sein de la Commission de la caisse. Les délégués ont le droit de soumettre des propositions à la Commission de la caisse. L'Assemblée des délégués est renouvelée tous les quatre ans, la dernière élection a eu lieu en novembre 2020 (par vote électronique). Le nom de tous les délégués et des circonscriptions électorales qu'ils représentent est publié sur publica.ch.

Au 31 décembre 2023, la présidence de l'Assemblée des délégués de PUBLICA est constituée comme suit:

### Wüthrich Marcel

Fonction	Président
Activité	Actuaire en gestion des risques au sein de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP)

### Morard-Niklaus Jacqueline

Fonction	Vice-présidente
Activité	Présidente de la section EPFL de l'Association du personnel de la Confédération (APC)

Les cinq membres du Comité directeur assument la fonction de responsables de nos divisions Prévoyance, Asset Management, Ressources ainsi que des services d'état-major, dont font partie la Communication d'entreprise et l'Informatique.

### Direction et Comité directeur

La Direction est responsable de l'orientation et de la conduite opérationnelles de PUBLICA. Elle veille à la réalisation des objectifs stratégiques et garantit le succès de PUBLICA. La Direction fonde ses activités sur le règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA. Elle se compose de la directrice, Doris Bianchi, et de son suppléant, Stefan Beiner (responsable de la division Asset Management).



Au 31 décembre 2023, le Comité directeur se compose des membres suivants:

#### Bianchi Doris

Fonction	Directrice
Formation	Dr en droit

#### Beiner Stefan

Fonction	Responsable Asset Management suppléant de la directrice
Formation	Dr oec. HSG
Mandats externes	Schoeni.ch holding ag: membre du CA SIX Regulatory Board: membre

#### Zaugg Markus

Fonction	Responsable Ressources
Formation	Économiste d'entreprise diplômé ES, EMBA en gestion des RH

Font partie du Comité directeur élargi au 31 décembre 2023:

#### Kobel Roger

Fonction	Responsable Informatique
Formation	Technicien ETT

#### Rychen Beatrice

Fonction	Responsable Communication d'entreprise
Formation	Économiste d'entreprise HES, MAS en communication d'entreprise

## Indemnités

### Politique d'indemnisation

Les indemnités forfaitaires perçues par le président de la Commission de la caisse s'élèvent à CHF 36 000, celles du vice-président à CHF 24 000. Le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle versée au président du Comité de placement est de CHF 50 000. Les autres membres de la Commission de la caisse ainsi que les membres externes du Comité de placement perçoivent une indemnité forfaitaire de CHF 4 000 à laquelle s'ajoutent les jetons de présence. Les jetons de présence s'élèvent à CHF 500 par séance d'une demi-journée, à CHF 1 000 pour la présidente du Comité d'audit et pour la présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit.

### Procédure de fixation

Le Comité d'audit examine chaque année jusqu'à la moitié de la période électorale si le montant des indemnités des membres de la Commission de la caisse est adéquat, en particulier les indemnités de la présidence.

La présidence de la Commission de la caisse fixe le salaire de la directrice. La responsabilité de fixer les salaires des collaboratrices et collaborateurs de PUBLICA incombe à la Direction.

### Montant des indemnités versées à la Commission de la caisse

Le montant des indemnités, frais de déplacement forfaitaires en sus, ayant été versées directement ou indirectement par PUBLICA aux membres de la Commission de la caisse et de ses comités s'élève à CHF 274 918 (CHF 312 947 l'année précédente).

### Indemnités des membres de la Commission de la caisse et des comités

2023 comparée à l'année précédente, en CHF, sans les sorties

		31.12.2022	31.12.2023
Albisser Eliane		15 500	11 000
Alvarez Cipriano		19 500	14 000
Badrutt Gian Andrea		13 000	11 000
Cucè Tania*		0	2 000
Eggenberger Urs		7 000	6 500
Haas Meik*		0	5 000
Künzli Dieter		12 500	11 000
Lagger Valentin		18 500	12 500
Loepfe Andreas		9 000	8 490
Maurer Stalder Petra	Présidente du Comité d'audit	17 000	15 000
Müller Kaspar	Président de la Commission de la caisse	24 000	30 000
Parnisari Bruno		11 500	9 500
Schmidt Nicolas		13 500	13 000
Schwendener Peter		16 500	11 000
Serra Jordi	Vice-président de la Commission de la Caisse	36 000	30 000
von Kaenel Rahel	Présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit	18 000	13 500
Weber Matthias	Président du Comité de placement	50 000	50 000
Wey Natascha		13 000	9 500

\* Entrée au cours de l'exercice sous revue

### Montant des indemnités versées au Comité directeur

La rémunération (salaire brut, toutes allocations et cotisations de prévoyance de l'employeur comprises) des membres du Comité directeur (Direction comprise) s'élève à CHF 271 779 en moyenne par personne (CHF 301 780 l'année précédente). L'indemnité totale pour le Comité directeur s'élève à CHF 1 087 118 (CHF 1 207 121 l'année précédente). La rémunération versée à la directrice s'élève à CHF 326 812 (CHF 320 108 l'année précédente). Cette rémunération inclut les cotisations de prévoyance de l'employeur pour un montant de CHF 46 037 (CHF 45 108 l'année précédente).

PUBLICA ne verse aucun bonus.

### Organe de révision

Le mandat de l'organe de révision a fait l'objet d'un nouvel appel d'offres. L'organe de révision nouvellement élu, PwC SA, est agréé en qualité d'entreprise de révision soumise à la surveillance de l'État par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). La fonction d'auditeur responsable est assumée par Felix Steiger. En 2023, les honoraires versés au titre de la révision s'élèvent à CHF 218 254 (CHF 231 017 pour KPMG SA l'année précédente). PwC a en outre perçu en 2023 une rémunération de CHF 16 694 (CHF 110 515 l'année précédente pour KPMG SA) au titre de ses prestations de conseil dans le domaine fiscal. L'organe de révision a informé l'organe suprême de la planification et du résultat de ses audits. En vue d'assurer une bonne gouvernance d'entreprise, PUBLICA remet au concours le mandat de révision au moins tous les sept ans.

### Expert en matière de prévoyance professionnelle

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'expert en matière de prévoyance professionnelle de PUBLICA est Allvisa AG. La fonction d'auditeur responsable est assumée par Christoph Plüss. Allvisa AG est agréée en qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). En 2023, les honoraires versés à Allvisa AG s'élèvent à CHF 191 814 (CHF 353 294 l'année précédente). L'expert en matière de prévoyance professionnelle a participé à plusieurs séances de la Commission de la caisse et de ses comités. En vue d'assurer une bonne gouvernance d'entreprise, PUBLICA remet au concours le mandat d'expert en matière de prévoyance professionnelle au plus tard après neuf ans.

## Comptes annuels

Les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) répondent aux exigences formelles et matérielles de la norme Swiss GAAP RPC 26.

### Bilan

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe traitent de l'institution collective et de toutes les caisses de prévoyance qui lui sont affiliées, de la réassurance interne de PUBLICA et de l'entreprise PUBLICA. Ces chiffres sont donc des valeurs agrégées. Les chiffres valables pour des personnes assurées ou bénéficiaires de rente données sont ceux de leur caisse de prévoyance respective. PUBLICA tient une comptabilité individuelle pour chaque caisse de prévoyance. Chacune d'elles affiche un degré de couverture qui lui est propre et qui n'est pas influencé par les autres caisses de prévoyance.

Les montants en francs présentés dans le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe étant arrondis à l'unité, il peut arriver que le total diffère légèrement de la somme des valeurs qui le constituent.



## Bilan de l'institution collective

2023 comparée à l'année précédente, en CHF

Actif	Annexe	31.12.2022	31.12.2023
Liquidités		62 866 111	101 360 343
Créances		134 125 775	140 730 730
Marché monétaire		1 524 724 910	1 304 410 543
Obligations Confédération		2 594 503 924	3 001 707 857
Obligations en CHF hors Confédération		3 372 795 872	3 051 038 067
Emprunts d'État Pays industrialisés hors Suisse		2 843 015 614	3 201 374 239
Emprunts d'État indexés sur l'inflation		1 909 404 464	1 352 611 171
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF		3 285 096 989	2 821 762 462
Dettes privée d'entreprise		1 140 995 112	1 215 147 234
Dettes privée d'infrastructure		1 111 283 161	1 247 186 928
Dettes privée immobilière		1 106 751 445	1 090 664 500
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies fortes		1 083 458 550	906 933 743
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies locales		1 288 810 818	775 472 480
Actions Suisse		1 721 443 350	2 426 460 521
Actions Pays industrialisés hors Suisse		6 176 134 568	7 459 192 212
Actions Pays émergents		2 693 366 439	2 833 087 935
Investissements privés en infrastructure		–	98 634 623
Métaux précieux		984 913 932	1 144 923 565
Placements immobiliers Suisse		3 436 579 117	3 520 566 234
Placements immobiliers International		2 962 524 759	2 830 198 232
<b>Placements</b>	6.4	<b>39 432 794 911</b>	<b>40 523 463 619</b>
<b>Capital d'exploitation</b>	7.1	<b>16 258 631</b>	<b>16 655 197</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>		<b>120 518</b>	<b>92 014</b>
<b>Total Actif</b>		<b>39 449 174 061</b>	<b>40 540 210 830</b>

Passif	Annexe	31.12.2022	31.12.2023
Prestations de libre passage et rentes		109 271 704	99 387 846
Autres dettes		9 626 448	9 631 633
Dettes de l'entreprise	7.1	1 912 695	2 160 594
<b>Dettes</b>		<b>120 810 847</b>	<b>111 180 074</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>		<b>4 590 601</b>	<b>4 047 468</b>
<b>Réserves de cotisations de l'employeur (sans renonciation à l'utilisation)</b>	6.11	<b>45 153 199</b>	<b>46 738 808</b>
<b>Provisions non techniques</b>	7.3	<b>192 290 390</b>	<b>179 347 262</b>
Capital de prévoyance des personnes assurées	5.2	19 242 808 071	19 608 106 060
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.4	20 089 886 366	19 936 339 949
Provisions techniques	5.5	1 302 948 912	1 343 655 159
<b>Capital de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>40 635 643 349</b>	<b>40 888 101 169</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	6.3	<b>25 461 642</b>	<b>100 227 812</b>
Fonds libres/découvert des caisses de prévoyance	1.6	–1 594 170 100	–810 987 557
Fonds libres/découvert de la réassurance	5.1	5 048 198	7 061 192
Fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA et de la réassurance	5.1/7.1	14 345 936	14 494 603
<b>Fonds libres/découvert/fonds de roulement</b>		<b>–1 574 775 966</b>	<b>–789 431 763</b>
<b>Total Passif</b>		<b>39 449 174 061</b>	<b>40 540 210 830</b>

## Compte d'exploitation

### Compte d'exploitation de l'institution collective

2023 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	2022	2023
Cotisations d'épargne des salariés	5.2	553 594 530	577 968 548
Primes de risque des salariés		8 566 611	8 925 281
Primes pour frais des salariés		204 550	226 400
Cotisations des salariés		562 365 691	587 120 230
Cotisations d'épargne de l'employeur	5.2	888 043 030	923 247 081
Primes de risque de l'employeur		77 323 936	80 594 446
Primes pour frais de l'employeur		11 260 920	11 091 247
Cotisations de l'employeur		976 627 886	1 014 932 774
Prélèvement sur la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement des cotisations		-1 939 945	-1 237 087
Cotisations de tiers		71 830 039	2 037 648
Primes uniques et rachats des assurés	5.2	121 837 269	133 546 896
Rachats des réductions de rentes et rachats de rentes	5.4	20 922 712	37 891 014
Primes uniques et rachats		142 759 982	171 437 910
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur		5 123 174	2 145 000
Subsides du fonds de garantie LPP		32 184	27 757
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>1 756 799 011</b>	<b>1 776 464 231</b>
Prestations de libre passage		457 974 108	517 290 866
Remboursements de versements anticipés EPL et versements suite à un divorce		28 391 385	22 063 864
Apports en cas de reprises d'effectifs d'assurés	1.6 / 9.2	141 866 073	0
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>5.2</b>	<b>628 231 566</b>	<b>539 354 731</b>
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>2 385 030 577</b>	<b>2 315 818 962</b>
Rentes de vieillesse		-1 238 708 292	-1 235 046 771
Rentes de survivants		-303 054 329	-301 260 339
Rentes d'invalidité		-27 073 420	-27 931 405
Autres prestations réglementaires		-33 760 736	-30 037 252
Prestations en capital à la retraite		-339 076 941	-435 720 885
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-12 397 720	-18 171 329
Rente de divorce		-3 528 581	-3 702 505
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>5.4</b>	<b>-1 957 600 019</b>	<b>-2 051 870 486</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie		-537 260 665	-532 863 321
Versements anticipés EPL et versements suite à un divorce		-78 694 816	-84 457 055
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	1.6 / 9.3	-126 875 607	0
<b>Prestations de sortie</b>	<b>5.2</b>	<b>-742 831 088</b>	<b>-617 320 375</b>
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-2 700 431 107</b>	<b>-2 669 190 861</b>
Constitution (-) / dissolution (+) du capital de prévoyance des assurés	5.2	-194 669 876	-180 059 140
Constitution (-) / dissolution (+) du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.4	185 816 662	153 546 417
Constitution (-) / dissolution (+) de provisions techniques	5.5	-23 585 133	-40 706 247
Rémunération du capital épargné	5.2	-167 706 221	-185 238 849
Constitution (-) / dissolution (+) de la réserve de cotisations de l'employeur	6.11	-2 872 783	-1 585 609
<b>Constitution (-) / dissolution (+) de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations</b>		<b>-203 017 352</b>	<b>-254 043 428</b>
Parts aux excédents de la réassurance interne en faveur des caisses de prévoyance	5.1	5 253 320	2 834 274
Parts aux excédents de l'entreprise interne PUBLICA en faveur des caisses de prévoyance		646 687	520 757
<b>Caisses de prévoyance</b>		<b>5 900 007</b>	<b>3 355 031</b>
Prime de risque encaissée au titre de la réassurance interne (brute)	5.1	4 270 593	4 596 430
Prime pour frais encaissée au titre de l'entreprise interne PUBLICA (brute)		11 465 470	11 317 647
<b>Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA</b>		<b>15 736 064</b>	<b>15 914 077</b>
<b>Produits de prestations d'assurance</b>		<b>21 636 071</b>	<b>19 269 108</b>
Primes de risque versées par les caisses de prévoyance au titre de la réassurance interne	5.1	-4 270 593	-4 596 430
Primes pour frais versées par les caisses de prévoyance au titre de l'entreprise interne PUBLICA		-11 465 470	-11 317 647
Imputation ultérieure aux caisses de prévoyance de l'entreprise PUBLICA		-5 424 126	-5 301 828
Cotisations au fonds de garantie		-4 869 367	-4 073 569
<b>Caisses de prévoyance</b>		<b>-26 029 556</b>	<b>-25 289 474</b>
Remboursement des parts aux excédents de la réassurance de PUBLICA	5.1	-5 253 320	-2 834 274
Résultat des parts excédentaires et imputation ultérieure à partir de l'entreprise PUBLICA		4 777 438	4 781 071
<b>Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA</b>		<b>-475 882</b>	<b>1 946 797</b>
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-26 505 438</b>	<b>-23 342 677</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-523 287 249</b>	<b>-611 488 897</b>

## Compte d'exploitation de l'institution collective

2023 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	2022	2023
Résultat net des liquidités	6.8	-474 258	567 918
Résultat net des créances	6.8	47 442	0
Résultat net des dettes	6.8	-984 142	-959 267
Résultat net du marché monétaire	6.8	-3 871 659	18 741 421
Résultat net des obligations Confédération	6.8	-212 947 284	199 393 186
Résultat net des obligations en CHF hors Confédération	6.8	-438 750 806	200 859 154
Résultat net des emprunts d'État Pays industrialisés hors Suisse	6.8	-448 563 898	67 475 731
Résultat net des emprunts d'État indexés sur l'inflation	6.8	-326 218 861	6 237 516
Résultat net des emprunts d'entreprises cotés hors CHF	6.8	-491 284 359	127 234 933
Résultat net de la dette privée d'entreprise	6.8	-239 103 371	46 156 790
Résultat net de la dette privée d'infrastructure	6.8	-229 834 668	67 699 241
Résultat net de la dette privée immobilière	6.8	-133 048 592	30 944 287
Résultat net des emprunts d'État Pays émergents en monnaies fortes	6.8	-278 082 604	20 253 656
Résultat net des emprunts d'État Pays émergents en monnaies locales	6.8	-98 754 141	52 490 691
Résultat net des actions Suisse	6.8	-226 191 365	116 738 961
Résultat net des actions Pays industrialisés hors Suisse	6.8	-943 750 868	770 234 365
Résultat net des actions Pays émergents	6.8	-544 194 392	76 155 950
Résultat net des investissements privés en infrastructure	6.8	0	-7 273 697
Résultat net des métaux précieux	6.8	10 631 513	55 458 309
Résultat net des placements immobiliers Suisse	6.8	134 204 478	65 136 508
Résultat net des placements immobiliers International	6.8	413 041 313	-327 630 895
Frais de gestion de la fortune	6.10	-117 891 336	-110 428 156
<b>Résultat net des placements</b>	<b>6.8</b>	<b>-4 176 021 860</b>	<b>1 475 486 601</b>
<b>Constitution (-) / dissolution (+) de provisions non techniques</b>	<b>7.3</b>	<b>2 144 719</b>	<b>12 943 127</b>
<b>Autres produits</b>		<b>1 902 009</b>	<b>222 988</b>
<b>Autres frais</b>		<b>-72 424 047</b>	<b>-907 388</b>
Administration générale	7.2	-15 598 873	-15 598 655
Marketing et publicité	7.2	0	0
Activité de courtage	7.2	0	0
Organe de révision	7.2	-231 017	-218 254
Expert en matière de prévoyance professionnelle	7.2	-363 294	-203 015
Autorités de surveillance	7.2	-103 742	-126 134
<b>Frais d'administration</b>	<b>7.2</b>	<b>-16 296 925</b>	<b>-16 146 058</b>
<b>Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>-4 783 983 354</b>	<b>860 110 374</b>
<b>Constitution (-) / dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>6.3</b>	<b>3 112 592 365</b>	<b>-74 766 171</b>
<b>Excédent des charges (-) / excédent des produits (+)</b>		<b>-1 671 390 989</b>	<b>785 344 204</b>
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) des caisses de prévoyance		-1 592 459 322	783 182 543
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) de la réassurance	5.1	-8 283 365	2 012 994
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) du fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA et de la réassurance	5.1/7.2	-70 648 302	148 667
<b>Excédent des charges (-) / excédent des produits (+)</b>		<b>-1 671 390 989</b>	<b>785 344 204</b>

# Annexe

## 1 Bases et organisation

### 1.1 Forme juridique et but

PUBLICA est une institution de droit public de la Confédération dont le siège est à Berne et qui est inscrite au registre du commerce.

Les personnes employées assurées auprès de l'institution collective PUBLICA sont celles de l'administration fédérale centrale et décentralisée ainsi que ceux des organisations affiliées. Les employeurs de l'administration fédérale centrale et décentralisée sont affiliés à PUBLICA en vertu d'une base légale spéciale. Quant aux employeurs qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune, il leur est également possible de s'affilier à PUBLICA (art. 4, al. 2 de la loi fédérale du 20 décembre 2006 régissant la Caisse fédérale de pensions [loi relative à PUBLICA, RS 172.222.1]).

PUBLICA met en œuvre la prévoyance professionnelle obligatoire et surobligatoire des personnes qu'elle assure conformément à la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP, RS 831.40).

### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

Conformément aux dispositions de la LPP, PUBLICA est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle et relève de la surveillance de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABS PF), numéro d'ordre BE.0835.

PUBLICA est soumise aux dispositions de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (loi sur le libre passage, LFLP, RS 831.42). Par conséquent, elle est affiliée au fonds de garantie conformément à l'art. 57 LPP et s'acquitte envers lui des cotisations prévues conformément aux dispositions de l'ordonnance sur le «fonds de garantie LPP» du 22 juin 1998 (OFG, RS 831.432.1).

### 1.3 Bases légales

- Loi relative à PUBLICA du 20 décembre 2006 (état au 1<sup>er</sup> janvier 2023)
- Contrats d'affiliation des employeurs rattachés à PUBLICA, dont les documents suivants sont parties intégrantes:
  - Règlement de prévoyance ou règlement-cadre de prévoyance avec plan de prévoyance
  - Accord de niveau de service Prestations générales
  - Règlement de liquidation partielle
- Règlement-cadre de prévoyance de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 26 mars 2015 (état au 1<sup>er</sup> janvier 2021)
- Règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 25 août 2015 (état au 20 juin 2019 et 26 août 2021)
- Règlement concernant les placements de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA (règlement de PUBLICA concernant les placements) du 15 avril 2010 (état au 25 octobre 2022)
- Règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA du 22 novembre 2016 (état au 31 décembre 2022; uniquement en allemand)
- Règlement concernant la compliance du 23 août 2012 (état au 10 avril 2014)
- Règlement concernant la politique de risque et le système de contrôle interne du 11 avril 2013 (état au 28 mars 2019; uniquement en allemand)
- Règlement de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA concernant les cas de rigueur du 25 novembre 2010 (état au 13 mars 2023)

- Règlement sur le traitement des données personnelles au sein de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 22 novembre 2016 (uniquement en allemand)
- Règlement concernant les frais facturés aux personnes assurées et aux bénéficiaires de rente de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA au 21 février 2008 (état au 1<sup>er</sup> janvier 2022)
- Règlement concernant l'indemnisation des membres de la Commission de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 26 novembre 2009 (état au 3 mai 2022)
- Règlement concernant le Comité d'audit de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 13 octobre 2011 (état au 26 août 2021; uniquement en allemand)
- Règlement concernant le Comité pour la politique de prévoyance et le droit de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 22 novembre 2012 (état au 26 août 2021; uniquement en allemand)
- Règlement concernant l'élection de l'Assemblée des délégués de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 17 novembre 2015 (état au 28 novembre 2017)
- Règlement de l'Assemblée des délégués de PUBLICA du 12 mars 2009
- Règlement de l'Assemblée des délégués de PUBLICA concernant l'élection des personnes représentant les employées et les employés au sein de la Commission de la caisse PUBLICA du 24 janvier 2017
- Règlement des délégués de la circonscription électorale 1 de l'Assemblée des délégués (AD) de PUBLICA concernant l'élection des représentants des employés au sein de l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération (OPC) du 24 août 2016
- Règlement concernant l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de PUBLICA du 22 octobre 2009 (état au 21 novembre 2013)
- Règlement de la Commission de la caisse PUBLICA concernant le personnel de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 6 novembre 2009 (état au 1<sup>er</sup> octobre 2016)

#### **1.4 Organe suprême, gestion des affaires et droit à la signature**

Composée de manière paritaire, la Commission de la caisse comprend 16 membres (huit personnes représentant les personnes employées et huit personnes représentant les employeurs). Elle constitue l'organe de conduite stratégique de PUBLICA et exerce la direction suprême ainsi que la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. La Direction et le Comité directeur traitent les affaires courantes de PUBLICA conformément aux dispositions légales et aux prescriptions de la Commission de la caisse. Les membres de la Commission de la caisse, de la Direction et du Comité directeur (élargi) figurent nommément dans le rapport de gestion.

Les membres de la présidence de la Commission de la caisse, de la Direction et du Comité directeur (élargi) ainsi que le responsable du service Immobilier sont inscrits au registre du commerce et titulaires de la signature collective à deux.

## 1.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance, conseillers

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Partenaire contractuel: Allvisa AG Thurgauerstrasse 54 8050 Zurich Expert exécutant: Christoph Plüss	allvisa.ch
Organe de révision	PwC SA Bahnhofplatz 10, Case postale 3001 Berne	pwc.ch
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Belpstrasse 48, Case postale 3000 Berne 14	aufsichtbern.ch
Estimateur immobilier	Jones Lang LaSalle AG Prime Tower, Hardstrasse 201 8005 Zurich	joneslanglasalle.ch
Investment Controlling	PPCmetrics AG Badenerstrasse 6, Case postale 8021 Zurich	ppcmetrics.ch
Conseillers ALM	ORTEC Finance (Switzerland) AG Poststrasse 4 8808 Pfäffikon	ortecfinance.com
	c-alm AG Vadianstrasse 25a 9000 Saint-Gall	c-alm.ch

## 1.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2023, l'institution collective PUBLICA compte comme l'année précédente 18 caisses prévoyance indépendantes les unes des autres. Sept d'entre elles sont constituées d'effectifs fermés de bénéficiaires de rente. Les caisses de prévoyance disposent toutes d'une comptabilité et d'un organe de gestion paritaire qui leur sont propres.

PUBLICA n'est pas active sur le marché pour acquérir de nouvelles affiliations. Elle ne se trouve donc pas en situation de concurrence avec d'autres institutions de prévoyance. La stabilité financière est au centre des préoccupations. Cela découle aussi de l'axe stratégique «Nous simplifions nos structures» en vigueur depuis le début de l'année 2023. Par conséquent, seuls sont admis les nouveaux employeurs qui se détachent d'employeurs déjà affiliés (spin-offs) et qui peuvent être assurés dans la Caisse de prévoyance commune «Organisations affiliées». La création de nouvelles caisses de prévoyance est contraire au nouvel axe stratégique et n'est donc plus poursuivie. Le conflit d'objectifs entre croissance et stabilité financière mentionné dans la directive CHS PP D-01/2021 «Exigences de transparence et de contrôle interne pour les institutions de prévoyance en concurrence entre elles» n'existe donc pas.

### Nouvelles affiliations

La Psychotherapeutische Praxis für Überlebende von Folter und Krieg AG est nouvellement affiliée auprès de la Caisse de prévoyance commune des organisations affiliées.

### Sorties

En 2023, il n'y a eu aucune sortie.

### Dissolutions

En 2023, il n'y a eu aucune dissolution.

## 1.6.1 Caisses de prévoyance ouvertes

## Caisses de prévoyance ouvertes

2023 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en pour cent

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2022	31.12.2023
Domaine des EPF	Personnes assurées	nombre	21 350	21 679
	Bénéficiaires de rente	nombre	6 037	6 147
	<b>Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente</b>	<b>nombre</b>	<b>27 387</b>	<b>27 826</b>
	Fortune disponible	CHF	7 423 759 187	7 702 360 579
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	7 639 181 334	7 758 467 897
	<b>Degré de couverture selon l'OPP 2</b>	<b>pour cent</b>	<b>97,2%</b>	<b>99,3%</b>
	Degré de couverture économique	pour cent	96,5%	92,2%
IPI	Personnes assurées	nombre	312	315
	Bénéficiaires de rente	nombre	82	85
	<b>Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente</b>	<b>nombre</b>	<b>394</b>	<b>400</b>
	Fortune disponible	CHF	155 930 767	176 267 272
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	154 645 891	160 602 050
	<b>Degré de couverture selon l'OPP 2</b>	<b>pour cent</b>	<b>100,8%</b>	<b>109,8%</b>
	Degré de couverture économique	pour cent	101,3%	104,1%
Swissmedic	Personnes assurées	nombre	540	582
	Bénéficiaires de rente	nombre	176	188
	<b>Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente</b>	<b>nombre</b>	<b>716</b>	<b>770</b>
	Fortune disponible	CHF	302 769 441	334 233 021
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	305 921 207	331 144 121
	<b>Degré de couverture selon l'OPP 2</b>	<b>pour cent</b>	<b>99,0%</b>	<b>100,9%</b>
	Degré de couverture économique	pour cent	98,2%	94,2%
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision	Personnes assurées	nombre	30	36
	Bénéficiaires de rente	nombre	7	7
	<b>Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente</b>	<b>nombre</b>	<b>37</b>	<b>43</b>
	Fortune disponible	CHF	16 319 921	18 300 888
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	16 592 120	18 265 750
	<b>Degré de couverture selon l'OPP 2</b>	<b>pour cent</b>	<b>98,4%</b>	<b>100,2%</b>
	Degré de couverture économique	pour cent	98,0%	95,5%
FINMA	Personnes assurées	nombre	602	665
	Bénéficiaires de rente	nombre	91	95
	<b>Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente</b>	<b>nombre</b>	<b>693</b>	<b>760</b>
	Fortune disponible	CHF	319 020 350	351 887 837
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	324 586 548	350 114 176
	<b>Degré de couverture selon l'OPP 2</b>	<b>pour cent</b>	<b>98,3%</b>	<b>100,5%</b>
	Degré de couverture économique	pour cent	98,3%	96,4%
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire	Personnes assurées	nombre	165	164
	Bénéficiaires de rente	nombre	71	75
	<b>Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente</b>	<b>nombre</b>	<b>236</b>	<b>239</b>
	Fortune disponible	CHF	142 708 600	149 951 214
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	145 370 871	147 942 058
	<b>Degré de couverture selon l'OPP 2</b>	<b>pour cent</b>	<b>98,2%</b>	<b>101,4%</b>
	Degré de couverture économique	pour cent	96,3%	92,5%
PUBLICA	Personnes assurées	nombre	118	121
	Bénéficiaires de rente	nombre	67	69
	<b>Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente</b>	<b>nombre</b>	<b>185</b>	<b>190</b>
	Fortune disponible	CHF	81 717 368	85 876 792
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	82 297 560	84 915 895
	<b>Degré de couverture selon l'OPP 2</b>	<b>pour cent</b>	<b>99,3%</b>	<b>101,1%</b>
	Degré de couverture économique	pour cent	99,0%	94,9%
Musée national suisse MNS	Personnes assurées	nombre	312	301
	Bénéficiaires de rente	nombre	86	90
	<b>Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente</b>	<b>nombre</b>	<b>398</b>	<b>391</b>
	Fortune disponible	CHF	81 364 476	86 107 382
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	81 710 475	84 930 994
	<b>Degré de couverture selon l'OPP 2</b>	<b>pour cent</b>	<b>99,6%</b>	<b>101,4%</b>
	Degré de couverture économique	pour cent	98,0%	92,8%

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2022	31.12.2023
METAS	Personnes assurées	nombre	249	272
	Bénéficiaires de rente	nombre	105	111
	<b>Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente</b>	<b>nombre</b>	<b>354</b>	<b>383</b>
	Fortune disponible	CHF	153 459 869	162 373 466
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	159 614 926	165 873 252
	<b>Degré de couverture selon l'OPP 2</b>	<b>pour cent</b>	<b>96,1%</b>	<b>97,9%</b>
	Degré de couverture économique	pour cent	95,8%	91,9%
<hr/>				
Caisses de prévoyance communes		Unités	31.12.2022	31.12.2023
Confédération	Personnes assurées	nombre	41 271	42 138
	Bénéficiaires de rente	nombre	26 749	26 954
	<b>Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente</b>	<b>nombre</b>	<b>68 020</b>	<b>69 092</b>
	Fortune disponible	CHF	27 000 078 081	27 820 899 243
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	28 268 582 706	28 541 857 869
	<b>Degré de couverture selon l'OPP 2</b>	<b>pour cent</b>	<b>95,5%</b>	<b>97,5%</b>
	Degré de couverture économique	pour cent	94,0%	89,8%
Organisations affiliées	Personnes assurées	nombre	2 566	2 655
	Bénéficiaires de rente	nombre	1 018	1 034
	<b>Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente</b>	<b>nombre</b>	<b>3 584</b>	<b>3 689</b>
	Fortune disponible	CHF	983 330 334	1 013 717 329
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	978 503 806	989 671 611
	<b>Degré de couverture selon l'OPP 2</b>	<b>pour cent</b>	<b>100,5%</b>	<b>102,4%</b>
	Degré de couverture économique	pour cent	98,7%	93,4%
Total des caisses de prévoyance ouvertes	Personnes assurées	nombre	67 515	68 928
	Bénéficiaires de rente	nombre	34 489	34 855
	<b>Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente</b>	<b>nombre</b>	<b>102 004</b>	<b>103 783</b>
	Fortune disponible	CHF	36 660 458 395	37 901 975 022
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	38 157 007 445	38 633 785 673
	<b>Degré de couverture selon l'OPP 2</b>	<b>pour cent</b>	<b>96,1%</b>	<b>98,1%</b>
	Degré de couverture économique	pour cent	94,8%	90,6%

### 1.6.2 Caisses de prévoyance fermées

Lors de la création de leurs propres caisses de pensions, Swisscom, RUAG et SRG SSR idée suisse ont pu laisser au sein de l'ancienne Caisse fédérale de pensions (CFP) les effectifs de bénéficiaires de rente qui leur étaient rattachés. Les caisses de prévoyance fermées englobent les bénéficiaires de rente qui sont restés au sein de la CFP, devenue PUBLICA par la suite, lorsque leurs employeurs en sont sortis, ainsi que les personnes anciennement assurées volontairement.

## Caisses de prévoyance fermées

2023 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en pour cent

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2022	31.12.2023
Effectif fermé – Personnes assurées volontaires	<b>Bénéficiaires de rente</b>	<b>nombre</b>	<b>283</b>	<b>277</b>
	Fortune disponible	CHF	84 917 644	82 087 970
Début du versement de la rente: 01.06.2003	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	95 643 833	88 882 800
	<b>Degré de couverture selon l'OPP 2</b>	<b>pour cent</b>	<b>88,8%</b>	<b>92,4%</b>
	Degré de couverture économique	pour cent	97,1%	93,6%
Effectif fermé – Confédération	<b>Bénéficiaires de rente</b>	<b>nombre</b>	<b>539</b>	<b>513</b>
	Fortune disponible	CHF	92 924 472	87 159 326
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	101 276 322	91 621 640
	<b>Degré de couverture selon l'OPP 2</b>	<b>pour cent</b>	<b>91,8%</b>	<b>95,1%</b>
	Degré de couverture économique	pour cent	99,6%	97,5%
Effectif fermé – Swisscom	<b>Bénéficiaires de rente</b>	<b>nombre</b>	<b>4 184</b>	<b>3 905</b>
Droit à la rente antérieur au 01.01.1999	Fortune disponible	CHF	1 254 932 358	1 176 325 844
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	1 322 314 313	1 193 931 191
	<b>Degré de couverture selon l'OPP 2</b>	<b>pour cent</b>	<b>94,9%</b>	<b>98,5%</b>
	Degré de couverture économique	pour cent	103,3%	101,6%
Effectif fermé – RUAG Suisse SA	<b>Bénéficiaires de rente</b>	<b>nombre</b>	<b>1 377</b>	<b>1 297</b>
Droit à la rente antérieur au 01.07.2001	Fortune disponible	CHF	448 271 819	426 726 327
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	441 730 539	400 322 209
	<b>Degré de couverture selon l'OPP 2</b>	<b>pour cent</b>	<b>101,5%</b>	<b>106,6%</b>
	Degré de couverture économique	pour cent	110,6%	109,8%
Effectif fermé – SRG SSR idée suisse	<b>Bénéficiaires de rente</b>	<b>nombre</b>	<b>754</b>	<b>723</b>
Droit à la rente antérieur au 01.01.2003	Fortune disponible	CHF	333 631 062	315 723 381
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	334 716 655	305 787 920
	<b>Degré de couverture selon l'OPP 2</b>	<b>pour cent</b>	<b>99,7%</b>	<b>103,2%</b>
	Degré de couverture économique	pour cent	108,1%	105,8%
Effectif fermé – Administration PUBLICA	<b>Bénéficiaires de rente</b>	<b>nombre</b>	<b>69</b>	<b>67</b>
	Fortune disponible	CHF	64 232 612	63 747 707
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	59 106 990	56 487 549
	<b>Degré de couverture selon l'OPP 2</b>	<b>pour cent</b>	<b>108,7%</b>	<b>112,9%</b>
	Degré de couverture économique	pour cent	113,8%	114,4%
<b>Caisse de prévoyance commune</b>		<b>Unités</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2023</b>
Effectif fermé – Organisations affiliées	<b>Bénéficiaires de rente</b>	<b>nombre</b>	<b>223</b>	<b>210</b>
	Fortune disponible	CHF	68 660 959	64 471 852
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	72 625 018	65 870 016
	<b>Degré de couverture selon l'OPP 2</b>	<b>pour cent</b>	<b>94,5%</b>	<b>97,9%</b>
	Degré de couverture économique	pour cent	102,2%	99,8%
Total des caisses de prévoyance fermées	<b>Bénéficiaires de rente</b>	<b>nombre</b>	<b>7 429</b>	<b>6 992</b>
	Fortune disponible	CHF	2 347 570 925	2 216 242 406
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	2 427 413 669	2 202 903 325
	<b>Degré de couverture selon l'OPP 2</b>	<b>pour cent</b>	<b>96,7%</b>	<b>100,6%</b>
	Degré de couverture économique	pour cent	105,2%	103,5%

## 2 Personnes assurées et bénéficiaires de rente

### 2.1 Personnes assurées

Les personnes qui ne sont assurées que pour les risques de décès et d'invalidité sont comptabilisées avec les personnes assurées. Il est possible qu'une même personne soit concernée par plusieurs rapports d'assurance. Le chapitre «Personnes assurées et bénéficiaires de rente» qui se trouve dans la première partie du rapport contient des informations supplémentaires à ce sujet.

#### Personnes assurées

2023 comparée à l'année précédente, en nombre de rapports d'assurance

	Personnes assurées
<b>31.12.2021</b>	<b>66 862</b>
Entrées	10 619
Sorties	-9 966
<b>31.12.2022</b>	<b>67 515</b>
Entrées	11 148
Sorties	-9 735
<b>31.12.2023</b>	<b>68 928</b>

### 2.2 Personnes bénéficiaires de rente

Les bénéficiaires de rentes transitoires de vieillesse et de rentes de substitution AI ne sont pas comptabilisés dans les personnes bénéficiaires de rente. Si une personne bénéficiaire de rentes est assurée auprès de plusieurs employeurs et/ou relève de différentes catégories de rentes, elle est décomptée plusieurs fois dans l'effectif. Le chapitre «Personnes assurées et bénéficiaires de rente» qui se trouve dans la première partie du rapport contient des informations supplémentaires à ce sujet.

#### Bénéficiaires de rente

2023 comparée à l'année précédente, en nombre de personnes

	Rentes de vieillesse	Rentes d'invalidité*	Rentes de viduité/ de partenaire	Rentes pour enfants**	Rentes de divorce	Total des bénéficiaires de rente
<b>31.12.2021</b>	<b>29 808</b>	<b>893</b>	<b>10 261</b>	<b>972</b>	<b>76</b>	<b>42 010</b>
Entrées	1 272	93	736	386	17	2 504
Sorties	-1 363	-107	-783	-341	-2	-2 596
<b>31.12.2022</b>	<b>29 717</b>	<b>879</b>	<b>10 214</b>	<b>1 017</b>	<b>91</b>	<b>41 918</b>
Entrées	1 250	84	660	431	16	2 441
Sorties	-1 235	-110	-772	-391	-4	-2 512
<b>31.12.2023</b>	<b>29 732</b>	<b>853</b>	<b>10 102</b>	<b>1 057</b>	<b>103</b>	<b>41 847</b>

\* Les sorties des rentes d'invalidité tiennent compte de 24 rentes qui sont regroupées en raison de leur durée différente.

\*\* Les bénéficiaires de rente pour enfants comprennent les personnes percevant une rente pour enfant de bénéficiaire d'une rente de vieillesse ou d'invalidité ainsi qu'une rente d'orphelin.

Au total, 869 rentes transitoires de vieillesse (988 l'année précédente) et 41 rentes de substitution AI (46 l'année précédente) ont été versées.

### 3 Nature de l'application du but

#### 3.1 Explication des plans de prévoyance

PUBLICA gère des plans de prévoyance distincts pour chaque caisse de prévoyance. Les employeurs répartissent les personnes assurées dans les plans de prévoyance dont elles relèvent en fonction de critères objectifs définis dans les règlements de prévoyance.

Caisse enveloppante, PUBLICA s'engage à verser au moins les prestations de prévoyance prévues par la loi et propose, en même temps, des prestations dépassant nettement le minimum LPP. Le salaire assuré correspond au salaire annuel, déduction faite du montant de coordination fixé à 30 pour du salaire annuel, mais au plus à CHF 25 725 (état au 31 décembre 2023).

Le montant des prestations dépend des prestations de libre passage apportées, des apports, des bonifications d'épargne et des bonifications d'intérêts, déduction faite des éventuels versements anticipés pour le financement de la propriété du logement et des versements consécutifs à un divorce. Au moment où elles partent à la retraite, les personnes assurées peuvent choisir de percevoir leur capital de prévoyance sous la forme d'une rente de vieillesse viagère ou d'un capital total ou partiel. Les personnes liées par un partenariat enregistré sont assimilées aux couples mariés.

Le montant de la prestation versée sous forme de rente de vieillesse est déterminé sur la base de l'avoir d'épargne disponible au moment du départ à la retraite. À l'âge de référence de 65 ans pour les hommes et de 64 ans pour les femmes, le taux de conversion applicable est de 5,09 pour cent.

En ce qui concerne la rente d'invalidité, l'avoir actuel fait l'objet d'une projection à l'âge de 65 ans, puis est converti en rente au moyen du taux de conversion. Les rentes futures de viduité ou de partenaire correspondent aux deux tiers des prestations d'invalidité ou des prestations de vieillesse en cours, et les rentes d'orphelin à un sixième de ces mêmes prestations. Un capital-décès est versé aux personnes qui n'ont pas droit à des prestations de survivants. Certaines caisses de prévoyance prévoient une alternative et définissent le montant de la rente d'invalidité en pourcentage du gain assuré.

Les personnes assurées ont en outre la possibilité de consolider leur avoir de vieillesse individuel en versant des cotisations d'épargne volontaires, ce qui entraîne une augmentation de leur rente de vieillesse ou de leur prestation de sortie. Les primes de risque sont définies en pourcentage du salaire assuré.

#### 3.2 Financement, méthode de financement

Le financement actuariel des différentes caisses de prévoyance repose sur un système dit de capitalisation. Les cotisations, les prestations de libre passage apportées, les apports ainsi que les produits de la fortune en constituent les recettes. Le montant des cotisations dues par les personnes employées et par les employeurs ainsi que les sommes maximales de rachat sont définies dans les différents règlements de prévoyance.

Le financement de l'entreprise PUBLICA est assuré en grande partie par les primes pour frais d'administration facturées aux employeurs. Ces primes sont définies dans les «accords de niveau de service Prestations générales».

#### 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Selon l'art. 3, al. 2 de la loi relative à PUBLICA, le Conseil fédéral peut confier d'autres tâches à PUBLICA, dans la mesure où elles ont un rapport objectif avec le champ de ses attributions tel qu'il est défini par ladite loi. La Confédération prend alors à sa charge les frais qui en résultent. C'est par exemple sur mandat du Conseil fédéral que PUBLICA assume le versement des retraites régies par la loi fédérale du 6 octobre 1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats. Ces prestations ne sont pas financées dans le cadre du système de capitalisation. Elles sont facturées au fur et à mesure à la Confédération et n'affectent donc pas les comptes annuels de PUBLICA.

Les organes paritaires et la Commission de la caisse ont pris la décision, en vertu de l'art. 36, al. 2 LPP, de ne pas procéder à une adaptation des rentes à l'évolution des prix. Certains employeurs financent des augmentations de rentes en faveur de leurs anciens membres du personnel.

## 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

### 4.1 Confirmation attestant de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes est établie conformément aux recommandations de la Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

#### 4.2.1 Principes généraux

La comptabilité est tenue conformément aux principes commerciaux reconnus par le droit des obligations. Les comptes annuels concernent la totalité de l'institution collective, y compris les caisses de prévoyance, la réassurance interne de PUBLICA et l'entreprise PUBLICA. Les avoirs, dettes et transactions existant entre les différentes caisses de prévoyance, l'entreprise PUBLICA et la réassurance de PUBLICA ne sont pas exclus des comptes, mais comptabilisés comme s'ils intervenaient entre tiers.

#### 4.2.2 Date d'enregistrement des opérations

Toutes les opérations passées sont enregistrées à la date du jour. Les transactions sont en principe comptabilisées à la date de clôture.

#### 4.2.3 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions réalisées en monnaie étrangère sont converties en francs au taux de change applicable à la date de la transaction, avant d'être enregistrées. Les actifs et les passifs détenus à la date du bilan sont convertis au cours valable à la date critère. Les différences de cours qui résultent du traitement ou de la réévaluation du poste Monnaies étrangères à la date du bilan sont enregistrées dans le compte d'exploitation, par une imputation aux résultats.

#### 4.2.4 Compensation des actifs et des passifs

Les créances et les dettes sont compensées dans le cadre du bilan, pour autant que cette compensation soit réalisable d'un point de vue juridique.

#### 4.2.5 Liquidités, créances, hypothèques et dettes, réserve de cotisations de l'employeur

Les liquidités, créances, hypothèques et dettes ainsi que la réserve de cotisations de l'employeur sont comptabilisées à leur valeur nominale. Pour les défaillances attendues sur les créances ou sur les hypothèques, les corrections de valeur nécessaires sont réalisées.

#### 4.2.6 Titres et instruments financiers dérivés

Les titres (obligations, actions, etc.) et les instruments financiers dérivés sont en principe évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au prix fixé sur un marché. Si, exceptionnellement, aucune valeur de marché n'est disponible, une valeur vénale est définie à partir d'un modèle d'évaluation. S'il n'est pas possible de déterminer cette valeur vénale, l'évaluation et l'inscription au bilan sont effectuées à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les pertes et les bénéfices résultant de cette évaluation sont comptabilisés par imputation sur le compte de résultat.

Les valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés sont inscrites au bilan aux postes correspondant aux placements dont ils sont dérivés. De la même manière, les opérations servant à couvrir les risques de change sont prises en compte dans les postes concernés du bilan.

Les liquidités, créances ou dettes en relation avec l'administration des mandats de gestion de la fortune ou des placements collectifs de capitaux sont imputées au bilan, aux postes correspondants dans les placements. Les liquidités dans les mandats de gestion de la fortune ou dans les placements collectifs de capitaux servent notamment à garantir la couverture totale et durable des dérivés augmentant les engagements, et ce, afin d'exclure tout effet de levier sur la fortune globale. C'est pourquoi les postes correspondant aux placements dans le bilan reflètent en principe la stratégie de placement effective (ou economic exposure).

#### 4.2.7 Dette privée d'entreprise, d'infrastructure et immobilière Étranger

Les investissements en dette privée d'entreprise, d'infrastructure et immobilière à l'étranger sont réévalués au moins chaque trimestre et inscrits au bilan à leur valeur vénale. Leur évaluation est réalisée à l'aide des cash flows escomptés (méthode du discounted cash flow ou méthode DCF) ou sur la base des valeurs de marché si elles sont disponibles. L'escompte est obtenu au moyen de taux d'intérêts qui sont dérivés à partir de données de marché comparables et qui tiennent compte de la durée de l'emprunt ainsi que des liquidités, du risque de crédit et du secteur industriel propres au preneur de crédit. Si le débiteur est en retard dans ses paiements ou si le gestionnaire de fortune responsable anticipe une dépréciation, PUBLICA révisé son évaluation. Dans le cas de la dette privée d'entreprise et d'infrastructure, une réduction de valeur est alors opérée sur la valeur la plus basse de l'évaluation basée sur les taux de défaillance historiques valables pour des preneurs de crédit comparables et sur l'évaluation proposée par les gestionnaires de fortune pour le débiteur ayant des difficultés financières. Concernant les financements immobiliers privés, une dépréciation a lieu si des indices permettent de conclure que la valeur de la sûreté sous-jacente est inférieure à la valeur nominale.

#### 4.2.8 Dette privée immobilière Suisse

Les investissements en dette privée immobilière en Suisse sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Des réductions de valeurs sont examinées lorsqu'un défaut de paiement est probable ou que la valeur de la sûreté sous-jacente enregistre une nette baisse.

#### 4.2.9 Placements immobiliers Suisse

Les biens immobiliers détenus directement sont réévalués chaque année et inscrits au bilan à leur valeur vénale. La base retenue par Jones Lang LaSalle SA pour calculer la valeur vénale est la somme des cash flows escomptés à la date d'évaluation (méthode du discounted cash flow ou méthode DCF). L'escompte repose sur la rémunération des placements sans risque à long terme et sur une majoration pour risque spécifique. La fourchette du taux d'escompte nominal est située entre 3,50 et 5,80 pour cent (entre 3,05 et 5,50 l'année précédente). Le taux d'escompte nominal moyen pondéré en fonction du capital est de 4,06 pour cent concernant le portefeuille évalué (3,74 l'année précédente, sur une base comparable).

#### 4.2.10 Placements immobiliers International

Les fonds immobiliers étrangers non cotés sont réévalués au minimum chaque trimestre et inscrits au bilan à leur valeur vénale conformément à la dernière estimation mensuelle ou trimestrielle disponible. Leur évaluation est réalisée à l'aide des méthodes d'évaluation immobilière courantes, telles que la méthode de la valeur de rendement ou celle de la discounted cash flow ou méthode DCF. Si les indicateurs du marché révèlent une dépréciation significative par rapport à la dernière valeur mensuelle ou trimestrielle, PUBLICA révisé son évaluation. Le montant de la dépréciation est calculé en collaboration avec les gestionnaires de fonds.

#### 4.2.11 Investissements privés en infrastructure

Les fonds d'infrastructure étrangers non cotés sont réévalués au minimum chaque trimestre et inscrits au bilan à la valeur vénale conformément à la dernière estimation trimestrielle disponible. L'évaluation est effectuée à l'aide de la méthode de la discounted cash flow, usuelle sur le marché pour l'évaluation des investissements en infrastructure. Les évaluations sont alors effectuées ou vérifiées par une entreprise d'évaluation indépendante.

#### 4.2.12 Impôts latents

Quant aux impôts latents, les impôts sur les gains immobiliers exigibles sur le portefeuille immobilier détenu directement sont calculés sur la base de la durée de détention effective, au moyen des coefficients d'imposition locaux actuels. Les impôts latents, sans escompte ni compensation intracantonale ou intracommunale des pertes, sont présentés sous les provisions non techniques. Sont pris en compte les impôts futurs sur les gains en capital, à l'exclusion toutefois des frais de transactions futurs tels que les droits de mutation, les émoluments du registre foncier, les frais de notaire, les commissions de courtage et autres frais.

#### 4.2.13 Capitaux de prévoyance et provisions techniques

La version actuelle du règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance interne de PUBLICA sert de base au calcul des provisions techniques. Le service Actuariat de PUBLICA calcule les capitaux de prévoyance et les provisions techniques au moyen des bases techniques et met ces données à la disposition de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci confirme ensuite chaque année les valeurs selon des principes reconnus et sur des bases techniques généralement accessibles.

#### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a eu aucune modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes.

## 5 Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

PUBLICA n'a conclu aucun contrat de réassurance externe pour couvrir ses risques actuariels. Les caisses de prévoyance assument leurs risques actuariels de manière autonome ou sont réassurées complètement auprès de la réassurance de PUBLICA. Les caisses de prévoyance réassurées s'acquittent d'une prime de risque et participent aux excédents. Les excédents sont affectés à la réserve de contributions de l'employeur pour les employeurs et, si cela est prévu, versés en tant que prime unique aux employés. À l'instar de la réassurance de PUBLICA, les caisses de prévoyance autonomes ont constitué les provisions appropriées pour faire face aux engagements prévisibles et compenser les fluctuations actuarielles.

Dans le compte d'exploitation, la relation existant à l'interne entre les caisses de prévoyance et la réassurance de PUBLICA est indiquée en chiffres bruts. Le bilan de la réassurance interne est le suivant:

#### Bilan de la réassurance de PUBLICA

2023 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2022	31.12.2023
<b>Capital d'exploitation de la réassurance de PUBLICA</b>	<b>71 757 857</b>	<b>72 190 154</b>
Dettes et compte de régularisation passif	7 804 089	6 004 966
Provisions techniques	51 222 235	51 412 170
Réserve de fluctuation de valeur	7 683 335	7 711 826
Fonds de roulement de la réassurance	0	0
Fonds libres	5 048 198	7 061 192
<b>Dettes et capital-risque disponible de la réassurance de PUBLICA</b>	<b>71 757 857</b>	<b>72 190 154</b>

Le fonds de roulement de la réassurance de PUBLICA comprend les liquidités du cash pooling, les placements en obligations et les éventuelles régularisations. La réassurance de PUBLICA met en œuvre une stratégie de placement qui lui est propre et qui présente peu de risques, ce qui lui permet de maintenir ses risques de placement à un niveau aussi bas que possible.

Le résultat de la réassurance PUBLICA fait état d'un bénéfice de CHF 2,0 millions (perte de CHF 8,3 millions l'année précédente) et figure dans le compte d'exploitation de la fondation collective.

## 5.2 Évolution du capital de prévoyance des personnes assurées

Dans le bilan, le poste Capital de prévoyance des personnes assurées correspond à la somme de l'ensemble des prestations de sortie réglementaires des personnes assurées, soit un total de CHF 19,6 milliards (CHF 19,2 milliards l'année précédente). Pour l'année sous revue, la rémunération des avoirs de vieillesse est comprise entre 1,0 et 1,5 pour cent (entre 0,9 et 1,0 l'année précédente). Le tableau suivant montre l'évolution du capital de prévoyance au cours de la période sous revue.

### Capital de prévoyance des personnes assurées

2023 comparée à l'année précédente, en millions de CHF

	2022	2023
<b>Capital de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>18 880</b>	<b>19 243</b>
Cotisations d'épargne salariés et employeurs	1 449	1 532
Primes uniques et rachats des assurés	122	134
Prestations de libre passage	458	517
Prestations de libre passage lors de la reprise d'effectifs d'assurés	72	0
Remboursements versements anticipés EPL et versements suite à un divorce	28	22
Rémunération du capital épargne	168	185
Prestations de libre passage en cas de sortie	-537	-533
Transfert de prestations de libre passage en cas de sortie collective	-72	0
Versements anticipés EPL/versements suite à un divorce	-79	-84
Départs à la retraite	-1 212	-1 363
Dissolution pour cause de décès	-33	-36
Dissolution pour cause d'invalidité avec perception d'une rente	-27	-30
Constitution du capital de prévoyance suite à une réinsertion AI	29	26
Autres modifications	-3	-4
<b>Total du capital de prévoyance au 31 décembre</b>	<b>19 243</b>	<b>19 608</b>

Les autres modifications recouvrent des corrections ainsi que des écritures étrangères à la période ou exceptionnelles de l'année précédente.

## 5.3 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

### Avoirs de vieillesse LPP

2023 comparée à l'année précédente, en millions de CHF et en pour cent

	Unités	31.12.2022	31.12.2023
Somme des avoirs de vieillesse LPP	millions de CHF	5 856	5 972
En pour cent du capital de prévoyance des personnes assurées	pour cent	30,4%	30,5%
Taux d'intérêt minimal LPP fixé par le Conseil fédéral	pour cent	1,0%	1,0%

En plus du capital de prévoyance des personnes assurées, PUBLICA gère les avoirs de vieillesse prescrits par la loi conformément aux dispositions de la LPP (compte témoin), afin que les prestations minimales légales soient toujours garanties. L'avoir de vieillesse selon la LPP qui est indiqué est compris dans le capital de prévoyance des personnes assurées.

#### 5.4 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente correspond à la valeur actuelle des rentes en cours, y compris les droits futurs qui leur sont liés. Il a diminué de CHF 154 millions par rapport à l'année précédente.

#### Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente

2023 comparée à l'année précédente, en millions de CHF

	2022	2023
<b>Capital de prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>20 276</b>	<b>20 090</b>
Prestations réglementaires	-1 958	-2 052
Primes uniques et rachats (rachat des réductions de rentes et rachats de rentes)	21	38
Départs à la retraite	1 212	1 363
Cas d'invalidité avec perception d'une rente	27	30
Changement de bases	0	0
Taux d'intérêt technique*	366	364
Cas de décès et autres modifications	146	104
<b>Total du capital de prévoyance au 31 décembre</b>	<b>20 090</b>	<b>19 936</b>

\* Approximation

Les employeurs et les personnes salariées financent en partie le rachat des réductions de rentes, les rentes transitoires ainsi que d'autres prestations réglementaires. Ces apports sous forme de versements uniques et de rachats alimentent directement le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente.

## 5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Les provisions techniques ont augmenté de CHF 40,7 millions au total par rapport à l'année précédente.

### Provisions techniques

2023 comparée à l'année précédente, en CHF

Caisses de prévoyance	31.12.2022	Constitution	Dissolution	31.12.2023
Provision pour changement de bases (personnes assurées)	812 215 159	78 017 931	-724 309	889 508 781
Provision pour changement de bases (bénéficiaires de rente)	36 553 478	0	0	36 553 478
Provision pour réglementations transitoires en lien avec le changement de bases	44 227 152	1 488 493	-37 761 948	7 953 697
Provision pour fluctuations d'effectif dans les caisses de prévoyance fermées	63 964 170	2 093 713	-1 055 587	65 002 296
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	196 000 000	0	-1 000 000	195 000 000
Provision pour cas de décès et d'invalidité	73 000 000	0	0	73 000 000
Provision pour frais d'administration et allocations de renchérissement	25 542 776	1 535	-533 337	25 010 973
Provision pour frais d'administration et majoration du risque	223 942	894	-11 072	213 763
<b>Total des provisions techniques des caisses de prévoyance</b>	<b>1 251 726 677</b>	<b>81 602 566</b>	<b>-41 086 254</b>	<b>1 292 242 989</b>
<b>Réassurance</b>				
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	14 000 000	6 897 391	-6 897 391	14 000 000
Provision pour cas de décès et d'invalidité	12 000 000	0	0	12 000 000
Provision pour cas de rigueur (personnes assurées/bénéficiaires de rente)	14 096 845	189 935	0	14 286 781
Provision pour cas de rigueur (caisses de prévoyance)	11 125 390	0	0	11 125 390
<b>Total des provisions techniques de la réassurance</b>	<b>51 222 235</b>	<b>7 087 326</b>	<b>-6 897 391</b>	<b>51 412 170</b>
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>1 302 948 912</b>	<b>88 689 892</b>	<b>-47 983 645</b>	<b>1 343 655 159</b>

#### 5.5.1 Provisions techniques des caisses de prévoyance

Les provisions techniques constituent, avec les avoirs de prévoyance des personnes assurées et les réserves mathématiques des bénéficiaires de rente, des capitaux qui figurent au bilan au titre des engagements. Elles servent à couvrir une obligation future de prestations qui n'est pas prise en compte dans les capitaux de prévoyance. Leur évaluation s'effectue selon une procédure reconnue et sur la base d'hypothèses plausibles.

##### Provision pour changement de bases

Fin 2021, PUBLICA est passée pour la comptabilisation des tables périodiques aux tables de génération, mais n'a pas adapté l'ancien taux de conversion réglementaire. Cela entraîne des pertes pour cause de départs à la retraite qui sont prises en compte dans la provision pour changement de bases. Pour les personnes assurées qui ont atteint l'âge de 55 ans le 31 décembre 2023, le taux de provision est doté à hauteur de 5,6 pour cent, pour toutes les autres à 2,4 pour cent. Le cumul annuel de la provision est calculé de façon exacte à partir de la différence entre le taux techniquement correct et le taux de conversion réglementaire et correspond en moyenne à une augmentation annuelle d'environ 0,3 pour cent. La provision peut faire l'objet de dotations supplémentaires afin d'amortir, totalement ou partiellement, les effets sur les prestations des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes, d'un éventuel abaissement du taux de conversion pour cause de changement de bases.

##### Provision pour réglementations transitoires en lien avec le changement de bases

Cette provision permet de financer les mesures destinées aux personnes assurées qui avaient déjà 60 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2019, au moment de l'adaptation des paramètres techniques. À la date de leur départ à la retraite, un apport est crédité sur la part de l'avoir qu'elles ont décidé de percevoir sous forme de rente.

#### Provision pour fluctuations d'effectif dans les caisses de prévoyance fermées

La taille réduite des effectifs des caisses de prévoyance fermées expose celles-ci, à moyen ou à long terme, au risque de fluctuations. Pour amortir ce risque, la provision pour fluctuations d'effectif dans les caisses de prévoyance fermées est relevée chaque année jusqu'à ce qu'elle atteigne le montant de la prestation réglementaire d'une année.

#### Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)

D'un point de vue actuariel, les primes de risque sont calculées de manière à permettre le financement des cas de décès et d'invalidité survenant au cours de l'exercice. Or, dans le domaine de l'invalidité, il n'est pas rare que plusieurs années s'écoulent entre la survenance de l'évènement et son règlement définitif. Une provision est constituée afin de pouvoir, dans de tels cas, présenter un résultat pour la période concernée.

#### Provision pour cas de décès et d'invalidité

La provision pour cas de décès et d'invalidité permet d'atténuer les répercussions financières exceptionnelles liées à une sinistralité inhabituelle sur l'exercice et non couvertes par la prime de risque. Le calcul est fondé sur un niveau de sécurité de 99 pour cent. Cette provision n'est constituée que dans les caisses de prévoyance qui assument elles-mêmes les risques de décès et d'invalidité et qui sont par conséquent exposées au risque de fluctuations.

#### Provision pour frais d'administration et allocations de renchérissement et provision pour frais d'administration et majoration du risque

Certains effectifs de bénéficiaires de rentes ne sont plus rattachés à des employeurs susceptibles d'assumer les futurs frais de gestion administrative.

La provision pour frais d'administration et allocations de renchérissement est destinée à financer les futurs frais de gestion administrative ainsi que les éventuelles allocations de renchérissement. Cette provision est affectée à des effectifs de bénéficiaires de rentes bien précis de la Caisse de prévoyance «Effectif fermé – Administration PUBLICA» et est utilisée conformément à son but.

La provision pour frais d'administration et majoration du risque sert à financer les futurs frais de gestion administrative et inclut, en cas de reprise de bénéficiaires de rentes, une majoration pour le risque d'allongement de l'espérance de vie et pour les frais dus à un éventuel abaissement du taux d'intérêt technique.

### 5.5.2 Provisions techniques de la réassurance

#### Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)

À l'instar des caisses de prévoyance, la réassurance de PUBLICA constitue aussi une provision pour cas de sinistres en suspens. Or, dans le secteur de l'invalidité, plusieurs années peuvent écouler entre la survenance d'un évènement d'assurance son règlement définitif. La provision pour cas de sinistres en suspens auprès de la réassurance garantit qu'en cas de compétence de l'obligation de paiement d'une caisse de prévoyance réassurée, les coûts de l'invalidité sont couverts.

#### Provision pour cas de décès et d'invalidité

Parallèlement à la provision pour cas de sinistres en suspens, la réassurance est aussi tenue de constituer une provision pour cas de décès et d'invalidité car elle doit assumer les risques de fluctuations liés à la sinistralité dans les caisses de prévoyance réassurées.

#### Provision pour cas de rigueur

Les conditions d'octroi de prestations volontaires par la réassurance sont définies dans le règlement de PUBLICA concernant les cas de rigueur. La réassurance de PUBLICA gère une provision pour cas de rigueur des personnes assurées et bénéficiaires de rente et une provision pour cas de rigueur des caisses de prévoyance. La provision n'est créditée d'aucun intérêt ni d'aucun apport.

## 5.6 Résultat de l'expertise actuarielle

L'expert en matière de prévoyance professionnelle confirme dans son expertise actuarielle du 31 décembre 2023 que les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales actuelles. Il explique en outre qu'en raison du taux de couverture consolidé selon l'art. 44 OPP 2 de 98,3 pour cent au 31 décembre 2023, il ne peut pas attester que la caisse de pensions offre la sécurité de pouvoir remplir ses obligations à la date de référence. Il atteste cependant que les mesures prises pour couvrir les risques actuariels (vieillesse, décès et invalidité) sont suffisantes. PUBLICA respecte ainsi les exigences de l'art. 52e, al. 1 LPP. Nous renvoyons à nos explications supplémentaires contenues au chapitre 9.1. L'attestation correspondante de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle se trouve au chapitre 12.

## 5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les réserves mathématiques des bénéficiaires de rente sont calculées au 31 décembre 2023 avec les bases (renforcées) LPP 2020 (tables de génération). Le taux d'intérêt technique inchangé s'élève à 2,0 pour cent pour les caisses de prévoyance ouvertes et à 0,5 pour cent pour les caisses de prévoyance fermées.

Lors du passage aux tables de génération à fin 2021, seule la comptabilisation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rente a été modifiée. Tous les paramètres actuariels des règlements de prévoyance (tels que le taux de conversion, les réductions dues à la perception d'une rente transitoire) ainsi que les provisions techniques «Cas de sinistres en suspens (IBNR)» et «Décès et invalidité» continueront d'être calculés comme auparavant avec les anciens paramètres (tables périodiques). Ils seront adaptés ultérieurement.

## 5.8 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le degré de couverture consolidé selon l'art. 44 OPP 2 s'entend comme le rapport entre la fortune disponible pour couvrir les engagements actuariels et le capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel (capitaux de prévoyance et provisions techniques). PUBLICA est gérée selon le système de capitalisation complète.

### Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

2023 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2022	31.12.2023
Capital de prévoyance requis du point de vue actuariel	40 635 643 349	40 888 101 169
Réserve de fluctuation de valeur	25 461 642	100 227 812
Fonds libres (+) / découvert (-) / fonds de roulement (+)	-1 574 775 966	-789 431 763
<b>Fortune disponible</b>	<b>39 086 329 025</b>	<b>40 198 897 218</b>
<b>Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2</b>	<b>96.2%</b>	<b>98.3%</b>

## 5.9 Degré de couverture économique

Pour donner une évaluation effective de la situation de la caisse, il est pertinent d'estimer les engagements de prévoyance à une valeur proche du marché et de calculer, non seulement le degré de couverture actuariel, mais également le degré de couverture économique. Ce dernier est obtenu en évaluant les engagements au moyen des bases LPP actuelles, compte tenu de la courbe de taux des obligations de la Confédération et des tables de génération. Sont pris en compte, outre les engagements envers les bénéficiaires de rentes, les engagements potentiels envers les personnes assurées ayant déjà atteint l'âge minimum prévu par les règlements pour partir à la retraite. Ces engagements potentiels résultent des dispositions réglementaires applicables à la perception d'une rente de vieillesse avant l'âge terme ordinaire de l'AVS (de 64 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes).

Les calculs établissent le degré de couverture économique à 91,3 pour cent pour les 18 caisses de prévoyance et la réassurance de PUBLICA (95,4 l'année précédente).

## 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers et gestionnaires en placement, règlement concernant les placements, dépositaires

La Commission de la caisse assume la responsabilité globale de la gestion de la fortune. Elle a compétence pour arrêter et modifier le règlement concernant les placements et définit la stratégie de placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse en matière de placements et veille au respect du règlement concernant les placements et de la stratégie de placement.

Les placements en actions font l'objet d'une gestion indexée et répliquent l'évolution du marché. Tous les portefeuilles d'actions sont confiés à des spécialistes externes. Les portefeuilles d'obligations sont administrés par la division Asset Management de PUBLICA et par des spécialistes externes. Leur gestion s'effectue de manière indicielle ou semi-active. Afin d'éviter les inconvénients d'une réplique intégrale des indices obligataires pondérés par la capitalisation, des éléments actifs ayant des niveaux de tracking error relativement faibles sont autorisés. Les catégories d'actifs non liquides, tels que les placements immobiliers Suisse et International ainsi que la dette privée d'entreprise, d'infrastructure ou immobilière font l'objet d'une gestion active qui s'efforce, autant que possible, de reproduire des indices comparables.

En 2011, un contrat de mandat optionnel, compris comme un plan de continuité d'activité (business continuity planning), a été conclu avec Pictet Asset Management. S'il arrivait que la division Asset Management de PUBLICA ne soit soudainement plus en mesure de gérer elle-même les mandats administrés en interne, Pictet s'est engagé à reprendre ces mandats sous 48 heures. Pictet Asset Management les administrerait à titre fiduciaire jusqu'à ce que PUBLICA soit de nouveau à même de s'en charger ou qu'une solution définitive soit trouvée.

## Gestion de la fortune

2023

Mandat	Gestionnaire de fortune	Agrément	Benchmark	Style de placement	Remboursements	
					Date de l'accord	Rétro cessions
Obligations Confédération	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	SBI Confédération, Custom Duration	semi-actif	–	interdites
Obligations en CHF hors Confédération	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	SBI AAA-A débiteurs étrangers (40%) et débiteurs suisses (60%)	semi-actif	–	interdites
Obligations en CHF hors Confédération	Pictet et Cie	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) <sup>2</sup>	SBI AAA-A débiteurs étrangers (40%) et débiteurs suisses (60%)	semi-actif	08.12.11	interdites
Emprunts d'État en EUR	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	JPM GBI Allemagne (60%) et Pays-Bas (40%), Custom Duration	indiciel	–	interdites
Emprunts d'État en USD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	JPM GBI États-Unis, Custom Duration	indiciel	–	interdites
Emprunts d'État en GBP	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	JPM GBI Royaume-Uni	indiciel	–	interdites
Emprunts d'État en CAD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	JPM GBI Canada	indiciel	–	interdites
Emprunts d'État en AUD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	JPM GBI Australie	indiciel	–	interdites
Emprunts d'État en SEK	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	JPM GBI Suède, Custom Duration	indiciel	–	interdites
Emprunts d'État indexés sur l'inflation en EUR	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	80% Barclays Euro Government EMU HICP-Linked Bond Index 1–10 ans 20% Barclays Euro Government EMU HICP-Linked Bond Index > 10 ans	indiciel	–	interdites
Emprunts d'État indexés sur l'inflation en USD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	80% Barclays US Government Inflation-Linked Bond Index 1–10 ans 20% Barclays US Government Inflation-Linked Bond Index > 10 ans	indiciel	–	interdites
Couverture du risque de change des emprunts d'État indexés sur l'inflation	Russell Implementation Services Ltd	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Différence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)		30.06.20	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en EUR <sup>7</sup>	Union Investment Institutional GmbH	Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (DE) <sup>4</sup>	Barclays EUR Corporate	indiciel	20.06.11	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en EUR <sup>7</sup>	abrdn Investments Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Barclays EUR Corporate ex Financials	indiciel	25.08.11	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en USD <sup>7</sup>	PIMCO Europe Ltd	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Barclays USD Corporate Intermediate	indiciel	04.05.11	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en USD <sup>7</sup>	BlackRock Institutional Trust Company	Office of the Comptroller of the Currency (US) <sup>4</sup>	Barclays USD Corporate Intermediate ex Financials	indiciel	04.05.11	interdites
Dettes privées d'entreprise	MetLife Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.15	interdites
Dettes privées d'entreprise	PGIM Private Capital Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.15	interdites
Dettes privées infrastructure	MetLife Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.15	interdites
Dettes privées infrastructure	Vantage Asset Management (UK) Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	01.12.23	interdites
Dettes privées immobilière	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	SBI Domestic AAA-BBB 1–3Y	placements directs	–	interdites
Dettes privées immobilière	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	SBI Domestic A Yield Custom	placements directs	–	interdites
Dettes privées immobilière	PGIM Real Estate (UK) Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	15.11.19	interdites
Dettes privées immobilière	Baring International Investment Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.01.20	interdites
Couverture du risque de change des emprunts d'entreprises en monnaies étrangères	Record Currency Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Différence entre les indices de référence respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indiciel	30.06.20	interdites
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies fortes <sup>7</sup>	UBS Asset Management	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) <sup>3</sup>	JPM EMBIG Diversified Investment Grade (USD) <sup>8</sup>	indiciel	26.02.16	interdites
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies locales	Ashmore Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	JPM GBI-EM Global Diversified <sup>9</sup>	actif	21.02.13	interdites
Emprunts d'État Pays émergents en monnaies locales	Ninety One Asset Management	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	JPM GBI-EM Global Diversified <sup>9</sup>	actif	21.02.13	interdites
Actions Suisse	Credit Suisse SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) <sup>2</sup>	MSCI (brut) Suisse <sup>5</sup>	indexé	01.12.08	interdites
Actions Suisse	Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) <sup>2</sup>	MSCI (brut) Suisse <sup>5</sup>	indexé	02.12.08	interdites
Actions Pays industrialisés hors Suisse <sup>7</sup>	Credit Suisse Funds SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) <sup>2</sup>	MSCI (brut) Europe hors Suisse (30%) <sup>6</sup> , Amérique du Nord (50%) <sup>6</sup> , Pacifique (20%) <sup>6</sup>	indexé	09.11.05	interdites

Mandat	Gestionnaire de fortune	Agrément	Benchmark	Style de placement	Remboursements	
					Date de l'accord	Rétro cessions
Actions Europe <sup>7</sup>	Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) <sup>3</sup>	MSCI (brut) Europe <sup>6</sup>	indexé	01.05.21	interdites
Actions Amérique du Nord <sup>7</sup>	Northern Trust Global Investments Limited (UK)	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	MSCI (brut) Amérique du Nord (50%) <sup>6</sup>	indexé	01.05.21	interdites
Actions Pacifique <sup>7</sup>	Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) <sup>3</sup>	MSCI (brut) Pacifique <sup>6</sup>	indexé	01.05.21	interdites
Couverture du risque de change des actions Pays industrialisés hors Suisse	Russell Implementation Services Ltd	Financial Conduct Authority (UK) <sup>4</sup>	Différence entre les benchmarks respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indiciel	30.06.20	interdites
Actions Pays émergents <sup>7</sup>	Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) <sup>2</sup>	MSCI (net) Pays émergents <sup>6</sup>	indexé	19.08.10	interdites
Actions Pays émergents <sup>7</sup>	UBS Asset Management	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) <sup>2</sup>	MSCI (net) Pays émergents <sup>6</sup>	indexé	01.05.21	interdites
Métaux précieux	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	S&P GSCI TR Métaux précieux	indiciel	02.11.09	interdites
Métaux précieux	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	London Gold Price PM Auction USD	placements directs	20.05.15	interdites
Immobilier Suisse	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) <sup>1</sup>	KGAST Immo Index	placements directs	–	interdites
Placements immobiliers Suisse	LIVIT SA	n/a	n/a	placements directs	23.11.11	interdites
Placements immobiliers Suisse	Von Graffenried SA Liegenschaften	n/a	n/a	placements directs	27.06.16	interdites
Placements immobiliers Suisse	Privera SA	n/a	n/a	placements directs	27.06.16	interdites
Placements immobiliers Suisse	Apleona GVA SA	n/a	n/a	placements directs	01.07.14	interdites
Placements immobiliers Suisse	Sidenza SA	n/a	n/a	placements directs	01.09.21	interdites
Placements immobiliers Suisse	Régie Duboux SA	n/a	n/a	placements directs	04.08.22	interdites
Placements immobiliers Suisse	Reasco SA	n/a	n/a	placements directs	19.04.22	interdites
Placements immobiliers International APAC	M&G Luxembourg S.A.	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	ANREV ODCE (Open End Diversified Core Equity) Fund Index	fonds immobiliers	10.05.16	interdites
Placements immobiliers International APAC	Nuveen Alternatives Europe S.à.r.l	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	ANREV ODCE (Open End Diversified Core Equity) Fund Index	fonds immobiliers	01.10.18	interdites
Placements immobiliers International Australie	Dexus Capital Funds Management Limited	Australian Securities and Investments Commission (ASIC)	ANREV Australia Core Open End Fund Monthly Index	fonds immobiliers	01.11.15	interdites
Placements immobiliers International Australie	Dexus Wholesale Property Limited	Australian Securities and Investments Commission (ASIC)	ANREV Australia Core Open End Fund Monthly Index	fonds immobiliers	07.06.18	interdites
Placements immobiliers International Australie	GPT Funds Management Limited	Australian Securities and Investments Commission (ASIC)	ANREV Australia Core Open End Fund Monthly Index	fonds immobiliers	29.11.17	interdites
Placements immobiliers International Europe	AEW S.à.r.l.	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	INREV Open End Diversified Core Equity Fund Index	fonds immobiliers	13.12.19	interdites
Placements immobiliers International Europe	AXA CoRE Europe GP S.à.r.l.	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	INREV Open End Diversified Core Equity Fund Index	fonds immobiliers	01.01.18	interdites
Placements immobiliers International Europe	Hines Luxembourg Investment Management S.à.r.l.	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	INREV Open End Diversified Core Equity Fund Index	fonds immobiliers	07.02.20	interdites
Placements immobiliers International Europe	PGIM Real Estate Luxembourg S.A.	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	INREV Open End Diversified Core Equity Fund Index	fonds immobiliers	01.07.19	interdites
Placements immobiliers International USA	LaSalle Property Fund, L.P.	U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)	NCREIF Fund Index Open End Diversified Core Equity	fonds immobiliers	01.03.16	interdites
Placements immobiliers International USA	PRISA Fund Manager LLC	U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)	NCREIF Fund Index Open End Diversified Core Equity	fonds immobiliers	19.09.17	interdites
Placements immobiliers International USA	RREEF America LLC	U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)	NCREIF Fund Index Open End Diversified Core Equity	fonds immobiliers	19.06.17	interdites
Investissements privés en infrastructure	Macquarie Asset Management Europe S.à.r.l.	Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)	MSCI Custom Global Quarterly Private Infrastructure Asset Index (Unfrozen)	fonds d'infrastructure	24.11.21	interdites
Investissements privés en infrastructure	BlackRock France SAS	L'Autorité des Marchés Financiers	MSCI Custom Global Quarterly Private Infrastructure Asset Index (Unfrozen)	fonds d'infrastructure	25.08.23	interdites

1) Art. 48f, al. 4, let. a, OPP 2, institutions de prévoyance enregistrées au sens de l'art. 48 LPP

2) Art. 48f, al. 4, let. d, OPP 2, banques au sens de la loi sur les banques

3) Art. 48f, al. 4, let. f, OPP 2, directions de fonds

4) Art. 48f, al. 4, let. h, OPP 2, intermédiaires financiers opérant à l'étranger qui sont soumis à la surveillance d'une autorité de surveillance étrangère

5) À hauteur de 100% pour l'indice MSCI Switzerland IMI pondéré en fonction de la capitalisation boursière et respectueux de l'environnement

6) À hauteur de 50% pour l'indice MSCI CEC pondéré en fonction de la capitalisation boursière, de 16,6% pour l'indice MSCI CEC à volatilité minimale, de 16,6% pour l'indice MSCI CEC Small Cap et de 16,6% pour l'indice MSCI CEC Enhanced Value et respectueux de l'environnement

7) Mandat dans des fonds à investisseur unique

8) FTSE ESG Democracy Emerging Markets Investment-Grade US Dollar Government Bond Index, dès le 1.12.2023

9) FTSE ESG Democracy Emerging Markets Local Currency Government Bond Index, dès le 1.12.2023

Dans chaque catégorie d'actifs, PUBLICA s'efforce toujours de limiter les coûts et de signer des conventions équitables et transparentes. Les dispositions de ces dernières interdisent aux partenaires de PUBLICA d'accepter ou de percevoir, dans le domaine des titres et de l'immobilier, des indemnités qui excèdent les commissions convenues contractuellement en rémunération des mandats, et notamment des rétrocessions ou avantages patrimoniaux similaires.

Les titres de PUBLICA sont conservés auprès de la banque dépositaire suivante:

Global custodian (banque dépositaire de titres et consolidation de toutes les valeurs patrimoniales)	J.P. Morgan (Suisse) SA Dreikönigstrasse 21 8002 Zurich	jpmorgan.com
--	---	--------------

## 6.2 Utilisation des extensions (art. 50 OPP 2)

Les deux catégories d'actifs alternatifs Dette privée d'entreprise, d'un montant de CHF 1 215 millions (CHF 1 141 millions l'année précédente) et Dette privée immobilière, d'un montant de CHF 1 091 millions (CHF 1 107 millions l'année précédente), sont mises en œuvre au moyen de mandats diversifiés. Les caisses de prévoyance ouvertes détiennent 3,2 pour cent (3,1 pour cent l'année précédente) de dette privée d'entreprise, respectivement 2,7 pour cent (2,8 pour cent l'année précédente) de dette privée immobilière. Les fourchettes situées entre 1,7 et 5,0 pour cent, respectivement 1,5 et 4,5 pour cent sont donc respectées.

La catégorie d'actifs Métaux précieux à hauteur de CHF 1 145 millions (CHF 985 millions l'année précédente) est gérée à l'interne. Environ 80 pour cent sont investis dans de l'or physique. Les 20 pour restants sont mis en œuvre avec un excess return swap. Les caisses de prévoyance ouvertes ont investi 2,9 pour cent de leur fortune (2,5 pour cent l'année précédente). La fourchette située entre 1,5 et 4,5 pour cent est donc respectée. Les caisses de prévoyance fermées ont investi 2,8 pour cent de leur fortune (3,3 pour cent l'année précédente). La fourchette située entre 1,5 et 4,5 pour cent est donc respectée. Pour toute information supplémentaire, nous renvoyons au chapitre 6.4.

Ces trois catégories d'actifs alternatifs ne sont pas des placements collectifs au sens de l'art 53, al. 4, OPP 2, raison pour laquelle il est recouru à l'extension au sens de l'art. 50, al. 4 OPP 2. La sélection, la gestion et la surveillance rigoureuses de ces catégories d'actifs alternatifs est assurée par une équipe de spécialistes en placement.

Des études actif-passif (asset and liability) menées régulièrement permettent, en outre, de garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance. Les placements directs sont autorisés en vertu de l'art. 25 du règlement de PUBLICA concernant les placements et une répartition adéquate des risques à l'intérieur des catégories d'actifs est assurée.

## 6.3 Objectif de constitution et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Compte tenu du résultat d'exploitation positif, des réserves de fluctuation de valeur ont pu être constituées pour un montant de CHF 74,9 millions.

### Objectif de constitution et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

2023 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2022	31.12.2023
<b>Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.</b>	<b>3 138 054 007</b>	<b>25 461 642</b>
Modification de la réserve de fluctuation de valeur au débit (+) / au crédit (-) du compte d'exploitation	-3 112 592 365	74 766 171
<b>Total de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.</b>	<b>25 461 642</b>	<b>100 227 812</b>
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	6 847 370 945	6 820 157 679
<b>Objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>6 872 832 587</b>	<b>6 920 385 492</b>
Réserve de fluctuation de valeur en pour cent de l'objectif de constitution	0,4%	1,4%
Objectif moyen de la réserve de fluctuation de valeur en pour cent des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	16,9%	16,9%

Selon le règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA, l'objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur est calculé de manière à ce que le sinistre global imputable sur les placements de la fortune soit ramené à une probabilité résiduelle négligeable pour une année. La probabilité résiduelle négligeable est définie pour les caisses de prévoyance ouvertes par la valeur à risque (value at risk) d'une année avec un niveau de sécurité de 97,5 pour cent (analogue à l'année précédente). L'objectif de constitution s'élève comme l'année précédente à 17 pour cent et est fixé par rapport à la somme des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Pour les caisses de prévoyance fermées ainsi que la réassurance de PUBLICA, le niveau de sécurité est de 99 pour cent comme l'année précédente, ce qui donne un objectif de 15 pour cent. L'objectif de constitution est de 17 pour cent pour les caisses de prévoyance ouvertes et d'au moins 15 pour cent pour les caisses de prévoyance fermées. Un ajustement n'est effectué que si la différence entre le nouvel objectif de constitution et l'objectif existant est de deux points de pourcentage ou plus.

#### 6.4 Présentation des placements par catégories d'actifs

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placement incombe à la division Asset Management de PUBLICA. Ce service prend également les décisions tactiques permettant de s'écarter temporairement des pondérations définies par la stratégie de placement afin de générer une plus-value par rapport à la stratégie. Lorsqu'il s'agit de développer certaines catégories d'actifs ou de s'en désengager sur plusieurs années, une stratégie au prorata est calculée afin de trouver la meilleure diversification possible des transactions sur l'axe du temps, compte tenu des coûts d'opportunité et des frais de transactions.

Sur une fortune placée d'un total de CHF 40,1 milliards (hors liquidités et créances, hors fonds de roulement, hors actifs de régularisation et compte tenu des impôts latents), CHF 37,9 milliards sont investis dans la stratégie de placement des caisses de prévoyance ouvertes et CHF 2,2 milliards dans celle des caisses de prévoyance fermées. Le reste de la fortune placée, soit un montant de CHF 0,1 milliard, est investi conformément à la stratégie de placement à faible risque adoptée par la réassurance de PUBLICA. Le détail des placements effectués au sein des différentes catégories d'actifs est présenté dans le bilan et au chapitre 6.9.

## Stratégie de placement – caisses de prévoyance ouvertes

2023, en millions de CHF et en pour cent

Catégorie d'actifs	Placements 31.12.2023 millions de CHF	Allocation au 31.12.2023	Stratégie au prorata	Fourchettes tactiques en % de la pondération stratégique	
				Minimum	Maximum
<b>Marché monétaire</b>	<b>1 239</b>	<b>3,3%</b>	<b>3,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>6,0%</b>
<b>Obligations Confédération</b>	<b>2 493</b>	<b>6,6%</b>	<b>7,0%</b>	<b>5,6%</b>	<b>8,4%</b>
<b>Obligations en CHF hors Confédération</b>	<b>2 764</b>	<b>7,3%</b>	<b>6,8%</b>	<b>5,4%</b>	<b>8,1%</b>
Emprunts d'État en EUR, avec couverture du risque de change	971	2,6%	2,5%	1,3%	3,8%
Emprunts d'État en USD, avec couverture du risque de change	612	1,6%	1,5%	0,8%	2,3%
Emprunts d'État en GBP, avec couverture du risque de change	359	0,9%	1,0%	0,0%	2,0%
Emprunts d'État en CAD, avec couverture du risque de change	361	1,0%	1,0%	0,0%	2,0%
Emprunts d'État en AUD, avec couverture du risque de change	381	1,0%	1,0%	0,0%	2,0%
Emprunts d'État en SEK, avec couverture du risque de change	362	1,0%	1,0%	0,0%	2,0%
<b>Emprunts d'État Pays industrialisés hors Suisse</b>	<b>3 046</b>	<b>8,0%</b>	<b>8,0%</b>	<b>6,4%</b>	<b>9,6%</b>
Emprunts d'État indexés sur l'inflation en EUR, avec couverture du risque de change	383	1,0%	1,0%	0,5%	1,5%
Emprunts d'État indexés sur l'inflation en USD, avec couverture du risque de change	851	2,2%	2,0%	1,0%	3,0%
<b>Emprunts d'État indexés sur l'inflation</b>	<b>1 234</b>	<b>3,3%</b>	<b>3,0%</b>	<b>2,4%</b>	<b>3,6%</b>
Emprunts d'entreprises cotés en EUR, avec couverture du risque de change	1 255	3,3%	3,3%	1,7%	5,0%
Emprunts d'entreprises cotés en USD, avec couverture du risque de change	1 279	3,4%	3,3%	1,7%	5,0%
<b>Emprunts d'entreprises cotés hors CHF</b>	<b>2 534</b>	<b>6,7%</b>	<b>6,6%</b>	<b>5,3%</b>	<b>8,0%</b>
<b>Dette privée d'entreprise</b>	<b>1 215</b>	<b>3,2%</b>	<b>3,3%</b>	<b>1,7%</b>	<b>5,0%</b>
<b>Dette privée d'infrastructure</b>	<b>1 247</b>	<b>3,3%</b>	<b>3,3%</b>	<b>1,7%</b>	<b>5,0%</b>
<b>Dette privée immobilière</b>	<b>1 029</b>	<b>2,7%</b>	<b>3,0%</b>	<b>1,5%</b>	<b>4,5%</b>
<b>Emprunts d'État Pays émergents en monnaies fortes</b>	<b>835</b>	<b>2,2%</b>	<b>2,0%</b>	<b>1,0%</b>	<b>3,0%</b>
<b>Emprunts d'État Pays émergents en monnaies locales</b>	<b>775</b>	<b>2,0%</b>	<b>2,0%</b>	<b>1,0%</b>	<b>3,0%</b>
<b>Actions Suisse</b>	<b>2 337</b>	<b>6,2%</b>	<b>6,0%</b>	<b>3,0%</b>	<b>9,0%</b>
Actions Europe, avec couverture partielle du risque de change	2 118	5,6%	5,5%	2,8%	8,3%
Actions Amérique du Nord, avec couverture partielle du risque de change	3 661	9,7%	9,5%	4,8%	14,3%
Actions Pacifique, avec couverture partielle du risque de change	1 545	4,1%	4,0%	2,0%	6,0%
<b>Actions Pays industrialisés hors Suisse, avec couverture partielle du risque de change</b>	<b>7 325</b>	<b>19,3%</b>	<b>19,0%</b>	<b>9,5%</b>	<b>28,5%</b>
<b>Actions Pays émergents</b>	<b>2 833</b>	<b>7,5%</b>	<b>8,0%</b>	<b>4,0%</b>	<b>12,0%</b>
<b>Investissements privés en infrastructure</b>	<b>99</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,4%</b>
<b>Métaux précieux, avec couverture partielle du risque de change</b>	<b>1 083</b>	<b>2,9%</b>	<b>3,0%</b>	<b>1,5%</b>	<b>4,5%</b>
<b>Placements immobiliers Suisse, directs<sup>1</sup></b>	<b>2 963</b>	<b>7,8%</b>	<b>7,3%</b>	<b>3,6%</b>	<b>10,9%</b>
<b>Placements immobiliers International, indirects</b>	<b>2 830</b>	<b>7,5%</b>	<b>8,5%</b>	<b>4,3%</b>	<b>12,8%</b>
<b>Total en millions de CHF</b>	<b>37 881</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>		
Total sans couverture du risque de change	7 856	20,7%	20,6%		
Total avec couverture du risque de change	30 026	79,3%	79,4%		

1) Compte tenu des impôts latents

## Stratégie de placement – caisses de prévoyance fermées

2023, en millions de CHF et en pour cent

Catégorie d'actifs	Placements 31.12.2023 millions de CHF	Allocation au 31.12.2023	Stratégie au prorata	Fourchettes tactiques en % de la pondération stratégique	
				Minimum	Maximum
<b>Marché monétaire</b>	<b>65</b>	<b>2,9%</b>	<b>3,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>6,0%</b>
<b>Obligations Confédération</b>	<b>509</b>	<b>22,9%</b>	<b>25,0%</b>	<b>20,0%</b>	<b>30,0%</b>
<b>Obligations en CHF hors Confédération</b>	<b>261</b>	<b>11,8%</b>	<b>11,0%</b>	<b>8,8%</b>	<b>13,2%</b>
Emprunts d'État en EUR, avec couverture du risque de change	49	2,2%	2,2%	1,1%	3,3%
Emprunts d'État en USD, avec couverture du risque de change	31	1,4%	1,3%	0,7%	2,0%
Emprunts d'État en GBP, avec couverture du risque de change	18	0,8%	0,9%	0,0%	1,8%
Emprunts d'État en CAD, avec couverture du risque de change	18	0,8%	0,9%	0,0%	1,8%
Emprunts d'État en AUD, avec couverture du risque de change	19	0,9%	0,9%	0,0%	1,8%
Emprunts d'État en SEK, avec couverture du risque de change	18	0,8%	0,9%	0,0%	1,8%
<b>Emprunts d'État Pays industrialisés hors Suisse</b>	<b>155</b>	<b>7,0%</b>	<b>7,0%</b>	<b>5,6%</b>	<b>8,4%</b>
Emprunts d'État indexés sur l'inflation en EUR, avec couverture du risque de change	37	1,7%	1,7%	0,8%	2,5%
Emprunts d'État indexés sur l'inflation en USD, avec couverture du risque de change	82	3,7%	3,3%	1,7%	5,0%
<b>Emprunts d'État indexés sur l'inflation</b>	<b>119</b>	<b>5,4%</b>	<b>5,0%</b>	<b>4,0%</b>	<b>6,0%</b>
Emprunts d'entreprises cotés en EUR, avec couverture du risque de change	142	6,4%	6,5%	3,3%	9,8%
Emprunts d'entreprises cotés en USD, avec couverture du risque de change	145	6,5%	6,5%	3,3%	9,8%
<b>Emprunts d'entreprises cotés hors CHF</b>	<b>288</b>	<b>12,9%</b>	<b>13,0%</b>	<b>10,4%</b>	<b>15,6%</b>
<b>Dette privée immobilière</b>	<b>61</b>	<b>2,8%</b>	<b>3,0%</b>	<b>1,5%</b>	<b>4,5%</b>
<b>Emprunts d'État Pays émergents en monnaies fortes</b>	<b>72</b>	<b>3,2%</b>	<b>3,0%</b>	<b>1,5%</b>	<b>4,5%</b>
<b>Actions Suisse</b>	<b>90</b>	<b>4,0%</b>	<b>4,0%</b>	<b>2,0%</b>	<b>6,0%</b>
Actions Europe, avec couverture partielle du risque de change	39	1,7%	1,7%	0,9%	2,6%
Actions Amérique du Nord, avec couverture partielle du risque de change	67	3,0%	3,0%	1,5%	4,5%
Actions Pacifique, avec couverture partielle du risque de change	28	1,3%	1,3%	0,6%	1,9%
<b>Actions Pays industrialisés hors Suisse, avec couverture partielle du risque de change</b>	<b>134</b>	<b>6,0%</b>	<b>6,0%</b>	<b>3,0%</b>	<b>9,0%</b>
<b>Métaux précieux, avec couverture partielle du risque de change</b>	<b>62</b>	<b>2,8%</b>	<b>3,0%</b>	<b>1,5%</b>	<b>4,5%</b>
<b>Placements immobiliers Suisse, directs<sup>1</sup></b>	<b>409</b>	<b>18,4%</b>	<b>17,0%</b>	<b>8,5%</b>	<b>25,5%</b>
<b>Total</b>	<b>2 225</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>		
Total sans couverture du risque de change	125	5,6%	5,0%		
Total avec couverture du risque de change	2 100	94,4%	95,0%		

1) Compte tenu des impôts latents

Les obligations de la Confédération, d'un montant total de CHF 3 002 millions (CHF 2 595 millions l'année précédente), sont des placements auprès de l'employeur, voir chapitre 6.11.

Dans le cas des placements en actions émises par des pays industrialisés hors Suisse, les risques de change ont été couverts, selon le couple de monnaies, à hauteur de 50 à 80 pour cent, conformément à un processus dynamique reposant sur des règles. En ce qui concerne les emprunts, les risques de change ont été couverts à 100 pour cent par des opérations à terme sur devises, comme c'était déjà le cas auparavant. Pour des raisons économiques, les monnaies des pays émergents ne sont pas couvertes. Les instruments financiers dérivés sont portés au bilan au sein des catégories d'actifs dont ils relèvent.

Le portefeuille immobilier que PUBLICA détient directement en Suisse regroupe 80 immeubles (77 l'année précédente) et trois immeubles en développement ou en construction (5 l'année précédente). Ce portefeuille est composé à 65 pour cent d'immeubles d'habitation, à 20 pour cent d'immeubles à usage commercial et à 15 pour cent d'immeubles à usage commercial et d'habitation (sur la base de leur valeur vénale au 31 décembre 2023).

Les fourchettes de la stratégie de placement ont été respectées à la date de référence. Les limites individuelles selon les art. 54, 54a et 54b OPP 2 ainsi que les limites par catégorie selon les art. 55 et 57 OPP 2 étaient également respectées à la date de référence.

## 6.5 Instruments financiers dérivés (ouverts) en cours

Au 31 décembre 2023, les postes d'instruments dérivés ouverts sont les suivants:

### Instruments financiers dérivés (ouverts) en cours et collatéral

2023 comparée à l'année précédente, en CHF

31.12.2023	Valeur de remplacement nette	Équivalent de la valeur de base des dérivés augmentant les engagements en millions	Équivalent de la valeur de base des dérivés diminuant les engagements en millions	Sûretés obtenues en millions	Sûretés nanties
Swaps (taux d'intérêt)	3 100 811	75	0	3	0
Swaps (métaux précieux)	108 061	202	0	0	0
Opérations à terme sur devises	581 398 132	104	-18 070	521	0
Futures sur actions	1 392 067	91	0	0	0
Futures sur obligations	10 768 202	247	-3	0	0

31.12.2022	Valeur de remplacement nette	Équivalent de la valeur de base des dérivés augmentant les engagements en millions	Équivalent de la valeur de base des dérivés diminuant les engagements en millions	Sûretés obtenues en millions	Sûretés nanties
Swaps (taux d'intérêt)	2 448 110	75	0	3	0
Swaps (métaux précieux)	9 576 710	217	0	10	0
Opérations à terme sur devises	445 695 346	167	-20 240	416	0
Futures sur actions	-1 667 158	86	0	0	0
Futures sur obligations	-6 124 902	248	-30	0	0

Les swaps de taux d'intérêts sont utilisés pour gérer les risques de taux. Environ un cinquième des investissements en métaux précieux fait l'objet d'une opération de swap sur métaux précieux. Les opérations à terme sur devises permettent la couverture stratégique des risques de change et réduisent le risque de change pesant sur la fortune globale. Les dividendes du portefeuille qui ont déjà été décidés, mais n'ont pas encore été distribués, sont réinvestis au moyen de futures sur indice boursier afin de maintenir un écart aussi faible que possible entre le portefeuille et le benchmark.

Afin de pouvoir gérer de manière efficace les risques de contrepartie liés aux programmes de couverture des devises, PUBLICA recourt à un mécanisme de prime brokerage. Fin 2023, HSBC et Deutsche Bank sont les deux FX prime brokers. Les gestionnaires de devises négocient sur une base compétitive avec une large palette de banques. Celles-ci transmettent les transactions à l'un de ces deux FX prime brokers qui, moyennant une commission, traite en sa qualité de contrepartie centrale toutes les opérations à terme sur devises. Par conséquent, seuls les deux FX prime brokers sont exposés au risque de contrepartie. Afin de maintenir ce risque à un faible niveau, celui-ci est garanti par des sûretés sous forme d'obligations d'État qui sont échangées quotidiennement.

Pour couvrir les risques de contrepartie dans le cas des swaps de taux d'intérêts et des swaps sur métaux précieux, ces postes sont aussi adossés à des sûretés.

Les futures sur obligations sont utilisés par PUBLICA pour la mise en œuvre d'un portefeuille synthétique d'emprunts d'État en USD ainsi que pour la gestion fine du risque de taux d'intérêt.

Prescrite par la loi, la couverture des dérivés augmentant les engagements sous la forme de liquidités et de placements facilement réalisables fait l'objet d'une surveillance continue afin d'exclure tout effet de levier sur la fortune globale. Les dérivés diminuant les engagements sont couverts par les valeurs de base correspondantes.

## 6.6 Engagements de capital ouverts

Au 31 décembre 2023, les engagements de capital ouverts sont les suivants:

### Engagements de capital ouverts par catégorie d'actifs

2023 comparée à l'année précédente, en CHF

	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2023</b>
Dette privée d'infrastructure	32 869 271	13 161 777
Dette privée immobilière	2 889 063	7 825 027
Placements immobiliers International	0	146 110 500
Investissements privés en infrastructure	0	243 186 249
<b>Total des engagements de capital ouverts</b>	<b>35 758 334</b>	<b>410 283 553</b>

Les engagements de capital ouverts résultent du décalage dans le temps qui sépare l'engagement d'investissement et l'appel de fonds dans le cas des placements non cotés.

## 6.7 Securities lending

Pour les titres étrangers, PUBLICA a conclu un contrat de securities lending avec J.P. Morgan. J.P. Morgan assume en la matière le rôle d'un agent. Quant aux emprunteurs, il s'agit d'une liste de contreparties de premier ordre soigneusement choisies et soumises à un contrôle permanent. PUBLICA n'accepte comme sûretés que les emprunts d'État dont la notation financière est élevée. Au 31 décembre 2023, le montant des titres prêtés s'élevait à CHF 1 169 millions (CHF 1 355 millions l'année précédente).

Les transactions de securities lending sont conformes aux directives de placement applicables aux caisses de pensions qui se réfèrent elles-mêmes à la réglementation pertinente pour les placements collectifs de capitaux suisses (art. 55 LPCC, art. 76 OPCC, OPC-FINMA).

## 6.8 Résultat net des placements

Le détail des résultats nets des différentes catégories d'actifs est présenté dans le compte d'exploitation. Les intérêts de retard sur les prestations de libre passage sont comptabilisés dans le résultat net des dettes.

## 6.9 Performance

En mesurant la performance, l'objectif est de présenter, de manière aussi détaillée et adéquate que possible, l'influence que l'évolution des marchés et les décisions en matière de placements ont eue sur la fortune placée. La performance se définit comme le rapport du produit sur le capital investi moyen. Le calcul tient compte des produits courants tels les paiements de coupons et de dividendes, des gains et pertes en capital ainsi que de l'ensemble des frais de gestion de la fortune (total return). Les apports et les sorties de trésorerie ont une influence sur le montant du capital investi moyen, la date à laquelle interviennent ces flux jouant elle-même un rôle. Le calcul de la performance de PUBLICA est établi par le global custodian, ajusté en concertation avec les asset managers et vérifié par l'investment controller. Il est corrigé par les flux de trésorerie et fondé sur une évaluation quotidienne des titres.

### Performance nette

2023 en CHF et en pour cent, déduction faite de l'ensemble des frais de gestion de la fortune

	Performance du portefeuille	Performance du benchmark	Différence portefeuille – benchmark	Placements <sup>1</sup> en millions de CHF
<b>Marché monétaire</b>	<b>0,93%</b>	<b>1,34%</b>	<b>-0,41%</b>	<b>1 304</b>
<b>Obligations Confédération</b>	<b>7,39%</b>	<b>7,30%</b>	<b>0,09%</b>	<b>3 002</b>
<b>Obligations en CHF hors Confédération</b>	<b>6,46%</b>	<b>6,25%</b>	<b>0,21%</b>	<b>3 051</b>
Emprunts d'État en EUR	3,87%	4,22%	-0,35%	1 021
Emprunts d'État en USD	-0,53%	-0,49%	-0,04%	644
Emprunts d'État en GBP	0,09%	0,15%	-0,06%	377
Emprunts d'État en CAD	1,22%	1,38%	-0,16%	380
Emprunts d'État en AUD	1,68%	1,87%	-0,19%	400
Emprunts d'État en SEK	2,65%	2,49%	0,16%	380
<b>Emprunts d'État Pays industrialisés hors Suisse</b>	<b>1,89%</b>	<b>2,00%</b>	<b>-0,11%</b>	<b>3 201</b>
<b>Emprunts d'État indexés sur l'inflation</b>	<b>0,25%</b>	<b>0,14%</b>	<b>0,11%</b>	<b>1 353</b>
Emprunts d'entreprises cotés en EUR	6,42%	5,75%	0,67%	1 398
Emprunts d'entreprises cotés en USD	2,39%	2,58%	-0,19%	1 424
<b>Emprunts d'entreprises cotés hors CHF</b>	<b>4,37%</b>	<b>4,16%</b>	<b>0,21%</b>	<b>2 822</b>
<b>Dette privée d'entreprise</b>	<b>3,68%</b>	<b>4,00%</b>	<b>-0,32%</b>	<b>1 215</b>
<b>Dette privée d'infrastructure</b>	<b>5,60%</b>	<b>4,81%</b>	<b>0,79%</b>	<b>1 247</b>
<b>Dette privée immobilière</b>	<b>2,55%</b>	<b>3,41%</b>	<b>-0,86%</b>	<b>1 091</b>
<b>Emprunts d'État Pays émergents en monnaies fortes</b>	<b>2,51%</b>	<b>2,52%</b>	<b>-0,01%</b>	<b>907</b>
<b>Emprunts d'État Pays émergents en monnaies locales</b>	<b>4,23%</b>	<b>3,55%</b>	<b>0,68%</b>	<b>775</b>
<b>Actions Suisse</b>	<b>6,56%</b>	<b>6,65%</b>	<b>-0,09%</b>	<b>2 426</b>
<b>Actions Pays industrialisés hors Suisse</b>	<b>11,75%</b>	<b>11,96%</b>	<b>-0,21%</b>	<b>7 459</b>
<b>Actions Pays émergents</b>	<b>2,35%</b>	<b>2,34%</b>	<b>0,01%</b>	<b>2 833</b>
<b>Investissements privés en infrastructure<sup>2</sup></b>	<b>-7,70%</b>	<b>0,00%</b>	<b>-7,70%</b>	<b>99</b>
<b>Métaux précieux</b>	<b>4,67%</b>	<b>4,73%</b>	<b>-0,06%</b>	<b>1 145</b>
<b>Placements immobiliers Suisse<sup>3</sup></b>	<b>1,90%</b>	<b>2,12%</b>	<b>-0,22%</b>	<b>3 372</b>
<b>Placements immobiliers International</b>	<b>-12,29%</b>	<b>-13,02%</b>	<b>0,73%</b>	<b>2 830</b>
<b>Total</b>	<b>3,85%</b>	<b>3,89%</b>	<b>-0,04%</b>	<b>40 133</b>
Total sans couverture des risques de change	1,62%	1,59%	0,03%	39 553
Caisses de prévoyance ouvertes	3,80%	3,83%	-0,03%	37 881
Caisses de prévoyance fermées	4,70%	4,73%	-0,03%	2 225
Réassurance	6,46%	6,25%	0,21%	26

1) Sans les liquidités, les créances, le capital d'exploitation, les comptes de régularisation actifs

2) A été mis en place en septembre 2023. Le benchmark customisé est livré avec du retard.

3) Compte tenu des impôts latents

## 6.10 Frais de gestion de la fortune

Avec un taux de transparence en matière de frais de 100 pour cent, l'ensemble des frais de gestion de la fortune s'élève à 22,2 points de base (21,1 points de base l'année précédente). La présentation suivante est conforme aux prescriptions minimales de la CHS.

### Frais de gestion de la fortune

2023 comparée à l'année précédente, en CHF

	2022	2023	Points de base**
Gestionnaires de fortune externes Titres	-12 961 629	-12 013 250	3.0
Gestionnaires de fortune externes Immobilier	-5 879 687	-6 514 644	1.6
Gestionnaires de fortune externes Hypothèques	-2 745 451	-2 994 822	0.7
Gestionnaires de fortune internes Titres	-3 316 223	-3 296 145	0.8
Gestionnaires de fortune internes Immobilier	-2 576 529	-2 875 317	0.7
Frais de dépôt et de gestion des dépôts	-4 033 686	-4 001 183	1.0
Frais de gestion de la fortune direct	-31 513 206	-31 695 361	7.9
Somme de tous les chiffres clés se rapportant aux frais de placements collectifs dans le compte d'exploitation, exprimée en CHF	-45 513 084	-43 830 698	11.0
<b>Total des frais de gestion de la fortune direct (frais TER)</b>	<b>-77 026 291</b>	<b>-75 526 059</b>	<b>18.9</b>
Droit de timbre	-5 331 126	-7 290 374	1.8
Impôt à la source (non récupérable)	-716 790	94 656	0.0
Impôts	-6 047 916	-7 195 718	1.8
Frais de courtage, commissions, autres frais	-4 416 308	-5 446 102	1.4
Frais de transaction	-4 416 308	-5 446 102	1.4
Frais de transaction et impôts pour placements collectifs	-29 695 290	-21 575 446	5.4
<b>Total des frais de transaction et impôts (frais TTC)</b>	<b>-40 159 514</b>	<b>-34 217 267</b>	<b>8.6</b>
Investment Controller	-178 782	-178 782	0.0
Autres conseils (Legal, Tax, ALM, etc.)	-526 749	-506 047	0.1
Autres frais	-705 531	-684 829	0.2
<b>Total des autres frais (frais SC)</b>	<b>-705 531</b>	<b>-684 829</b>	<b>0.2</b>
<b>Total des frais de gestion de la fortune présentés dans le compte d'exploitation en points de base des placements de la fortune transparents en matière de frais</b>	<b>-117 891 336</b>	<b>-110 428 156</b>	<b>27.6</b>
moins les frais de transaction et impôts pour placements collectifs (frais TTC)	29 695 290	21 575 446	-5.4
<b>Total des frais de gestion de la fortune PUBLICA selon les prescriptions minimales de la CHS*</b>	<b>-88 196 046</b>	<b>-88 852 710</b>	<b>22.2</b>
Placements de la fortune moyens transparents en matière de frais*	41 715 718 520	39 978 129 265	
<b>Taux de transparence en matière de frais</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	

\* Il s'agit du total des frais de gestion de la fortune présentés dans le compte d'exploitation moins les frais TTC des placements collectifs. Les prescriptions de la CHS ont été complétées pour une transparence encore meilleure.

\*\* Chiffres clés en points de base des placements de la fortune moyens transparents en matière de frais

Les frais présentés sous le poste Gestionnaires de fortune externes Immobilier intègrent également les dépenses liées à l'évaluation et à la gestion des immeubles. Outre les frais de personnel, prestations sociales comprises, les frais relatifs aux gestionnaires de fortune internes recouvrent en particulier l'ensemble des dépenses liées à la comptabilité des titres ainsi qu'une part des dépenses d'infrastructure de l'entreprise PUBLICA.

Les frais pour dépositaires comprennent, outre les frais de dépôt et de gestion des dépôts, les dépenses liées au processus de collatéralisation, notamment la gestion du collatéral, et l'établissement de rapports périodiques.

Les frais de gestion de la fortune incluent le recours au conseil professionnel de l'investment controller, aux études ALM et à tout autre conseil en lien avec la gestion de la fortune.

PUBLICA comptabilise de manière entièrement transparente les frais relatifs aux placements collectifs, tels les fonds à investisseur unique, et tient compte de l'intégralité des frais liés aux transactions et aux impôts s'y rapportant. Pour réaliser une comparaison avec des caisses de pensions qui ont investi leur fortune dans des placements collectifs et qui ne présentent dans leur compte d'exploitation que les frais de gestion de la fortune calculés sur la base de l'indicateur de frais TER, il faut prendre ici des frais de gestion de la fortune ramenés à une base TER, c'est-à-dire à hauteur de 18,9 points de base (18,5 points de base l'année précédente).

Les frais de gestion de la fortune ne tiennent pas compte des frais pour dépositaires en lien avec le securities lending. Les frais correspondants, qui s'élèvent à CHF 1,2 million (CHF 1,4 million l'année précédente), sont directement déduits des produits. Les frais de transaction sur les opérations en monnaies étrangères ne sont pas non plus pris en compte, surtout lorsqu'il s'agit de devises qui ne sont pas librement négociables. Le dépositaire inclut ces frais de transaction, qui totalisent CHF 0,3 million (CHF 0,3 million l'année précédente), dans le différentiel de taux d'intérêts.

L'ensemble des frais de gestion de la fortune est pris en compte dans le calcul de la performance.

### 6.11 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations de l'employeur (AGBR)

En vertu de l'art. 54, al. 2, let. a OPP 2 sur la limitation des débiteurs individuels, il n'existe pas de limite supérieure pour les placements auprès de l'employeur. Les banques détentrices des mandats de gestion de fortune correspondants sont autorisées à reprendre des créances envers la Confédération, par exemple des obligations.

Les attributions à la réserve de cotisations de l'employeur tiennent notamment compte des excédents générés par les bons résultats de la réassurance de PUBLICA en matière de risque. Sont concernées les caisses de prévoyance qui ont réassuré leurs risques de façon congruente. De plus, des apports ont été effectués dans la réserve de cotisations de l'employeur sur la base de décisions des organes paritaires. Un montant de CHF 1 237 086 (CHF 1 939 945 l'année précédente) est prélevé de la réserve (cotisations de l'employeur). Sur la base de décisions des organes paritaires, CHF 1 732 905 (CHF 7 552 310 l'année précédente) ont été dissous (rémunération supplémentaire et cotisations d'assainissement).

La réserve de cotisations de l'employeur n'a pas fait l'objet de rémunération, dans la mesure où selon la pratique actuelle de PUBLICA, la rémunération intervient au taux d'intérêt LPP (actuellement d'un pour cent) moins un pour cent.

### Réserve de cotisations de l'employeur

2023 comparée à l'année précédente, en CHF

	2022	2023
<b>Réserves de cotisations de l'employeur au 01.01.</b>	<b>42 280 415</b>	<b>45 153 199</b>
Apports	8 025 484	2 145 000
Apport selon le concept de participation aux excédents de la réassurance	4 339 554	2 410 601
<b>Attributions</b>	<b>12 365 038</b>	<b>4 555 601</b>
Prélèvements pour le financement des cotisations	-1 939 945	-1 237 086
Autres dissolutions	-7 552 310	-1 732 905
<b>Utilisation</b>	<b>-9 492 255</b>	<b>-2 969 992</b>
<b>Intérêts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total de la réserve de cotisations de l'employeur au 31.12.</b>	<b>45 153 199</b>	<b>46 738 808</b>

## 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Capital d'exploitation, fonds de roulement et dettes de l'entreprise

Le capital d'exploitation de l'entreprise PUBLICA se présente de la manière suivante:

#### Capital d'exploitation, fonds de roulement et dettes de l'entreprise PUBLICA

2023 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2022	31.12.2023
Actif circulant	8 654 613	10 241 876
Fortune placée	7 604 018	6 413 321
<b>Capital d'exploitation de l'entreprise PUBLICA</b>	<b>16 258 631</b>	<b>16 655 197</b>
Dettes	1 912 695	2 160 594
Fonds de roulement	14 345 936	14 494 603
<b>Fonds de roulement et dettes de l'entreprise PUBLICA</b>	<b>16 258 631</b>	<b>16 655 197</b>

L'entreprise PUBLICA est dotée de son propre fonds de roulement qui garantit sa capacité opérationnelle et représente un capital risque en cas d'engagements opérationnels exceptionnels. Ce fonds de roulement est présenté comme le seraient des fonds libres.

### 7.2 Frais d'administration de l'entreprise

Les ressources de l'entreprise PUBLICA sont affectées à la gestion administrative des personnes assurées et des bénéficiaires de rente ainsi qu'à des parties de la gestion de fortune. Les postes concernant l'administration générale regroupent les charges imputables à ces deux grands secteurs. Les frais de gestion administrative sont indiqués après déduction des attributions à l'Asset Management. Les charges correspondantes figurent au chapitre 6.10 dans les frais de gestion de la fortune, aux postes Gestionnaires de fortune internes et Autres frais, et comme composante du poste Frais pour dépositaires.

#### Frais de gestion administrative

2023 comparée à l'année précédente, en CHF

	2022	2023
Charges de personnel	-18 223 397	-18 508 603
Frais matériels	-8 205 775	-8 325 191
Charges financières	-1 810	-1 347
Attributions à l'Asset Management	10 832 109	11 236 486
<b>Administration générale</b>	<b>-15 598 873</b>	<b>-15 598 655</b>
<b>Marketing et publicité</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Organe de révision</b>	<b>-231 017</b>	<b>-218 254</b>
<b>Expert en matière de prévoyance professionnelle</b>	<b>-363 294</b>	<b>-203 015</b>
<b>Autorité de surveillance</b>	<b>-103 742</b>	<b>-126 134</b>
<b>Total des frais d'administration</b>	<b>-16 296 925</b>	<b>-16 146 058</b>
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) du fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA	-168 698	-148 667
<b>Frais de gestion administrative</b>	<b>-16 465 623</b>	<b>-16 294 725</b>
Nombre de personnes assurées	67 515	68 928
Nombre de bénéficiaires de rente	41 918	41 847
<b>Total des personnes assurées et bénéficiaires de rente</b>	<b>109 433</b>	<b>110 775</b>
<b>Frais de gestion administrative par personne assurée ou bénéficiaire de rente</b>	<b>150</b>	<b>147</b>

Les charges d'administration générale sont imputées, de manière transparente et selon le principe de causalité, sur la gestion de la fortune et sur la gestion administrative. PUBLICA perçoit des prestations des employeurs affiliés aux conditions du marché et ne reçoit aucun subside caché. Les frais de gestion administrative sont ensuite répartis entre les différentes caisses de prévoyance. Alors que la répartition des frais entre les deux secteurs de gestion s'effectue en grande partie par voie d'attributions, la ventilation entre les différentes caisses de prévoyance tient majoritairement compte des processus. En l'occurrence, les processus définis découlent directement des prestations fournies dans le cadre de la gestion administrative des personnes assurées et des bénéficiaires de rente (par exemple décompte d'entrée, de sortie, de rente et mutations). Les frais sont imputés en fonction du nombre de fois où les processus ont été mis en œuvre.

### 7.3 Provisions non techniques

#### Provisions non techniques

2023 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2022	31.12.2023
Provision pour fluctuations des frais	35 335 915	30 554 843
Impôts latents	156 954 475	148 792 419
<b>Provisions non techniques</b>	<b>192 290 390</b>	<b>179 347 262</b>

Les primes pour frais acquittées par les employeurs sont comparées aux frais d'administration effectivement occasionnés. Le déficit issu des frais de gestion administrative d'un montant de CHF 4,8 millions (CHF 4,7 millions l'année précédente) a été affecté aux provisions non techniques des caisses de prévoyance.

Selon les art. 13 et 20 du règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA, le montant maximum de ces provisions correspond aux deux tiers de la prime annuelle pour frais du dernier exercice comptable clôturé. Le montant minimal s'élève à un tiers. Si le montant des provisions n'est pas compris dans ces limites, des négociations sont engagées avec les employeurs concernés, sauf convention contraire, en vue de fixer de nouveaux tarifs de frais.

Le montant des impôts latents constitués au cours de l'exercice sous revue sur le portefeuille immobilier détenu directement est de CHF 8,2 millions (augmenté de CHF 2,6 millions l'année précédente). Toute modification dans ce domaine est enregistrée dans le compte correspondant du compte d'exploitation.

## 8 Demandes de l'autorité de surveillance

Après avoir consulté la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) en tant que donneur d'instructions, l'Autorité bernoise de surveillance LPP et des fondations (ABSPP) a exclu PUBLICA du champ d'application de la directive CHS PP D-01/2021 «Exigences de transparence et de contrôle interne pour les institutions de prévoyance en concurrence entre elles» (état au 26 janvier 2021) à partir de l'exercice 2022, aux conditions suivantes:

«Chaque année, PUBLICA doit confirmer par procès-verbal, lors de la remise de son rapport à l'ABSPP, qu'elle poursuit sans changement la stratégie mentionnée dans la lettre du 22 mai 2023. En d'autres termes, PUBLICA confirme qu'elle n'a pas admis de nouveaux employeurs au cours de l'exercice précédent et qu'elle n'en admettra pas non plus à l'avenir, sous réserve des employeurs qui sont déjà liés à PUBLICA et qui se détachent des organisations affiliées (spin-off).»

Les conditions mentionnées sont aussi remplies pendant l'année sous revue: aucune nouvelle affiliation n'a été effectuée en dehors du détachement d'employeurs déjà affiliés.

Pour le reste, aucune demande non exécutée n'a été formulée par l'autorité de surveillance.

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Caisses de prévoyance présentant un découvert

Par rapport à l'année précédente, le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 a pu être rétabli pour certaines caisses de prévoyance, qui ne sont donc plus en découvert. La situation au 31 décembre 2023 se présente comme suit:

#### Caisses de prévoyance en situation de découvert

2023 comparée à l'année précédente, degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2, en pour cent

<b>Caisses de prévoyance ouvertes avec un employeur</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2023</b>
Domaine des EPF	97,2%	99,3%
Swissmedic	99,0%	100,9%
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision	98,4%	100,2%
FINMA	98,3%	100,5%
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire	98,2%	101,4%
PUBLICA	99,3%	101,1%
Musée national suisse	99,6%	101,4%
METAS	96,1%	97,9%
<b>Caisses de prévoyance communes ouvertes</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2023</b>
Confédération	95,5%	97,5%
<b>Caisses de prévoyance fermées avec un employeur</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2023</b>
Effectif fermé – Personnes assurées volontaires	88,8%	92,4%
Effectif fermé – Confédération	91,8%	95,1%
Effectif fermé – Swisscom	94,9%	98,5%
Effectif fermé – SRG SSR idée suisse	99,7%	103,2%
<b>Caisses de prévoyance communes fermées</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2023</b>
Effectif fermé – Organisations affiliées	94,5%	97,9%

#### Caisses de prévoyance ouvertes

Fin 2023, les caisses de prévoyance ouvertes présentent un degré de couverture réglementaire situé entre 97,5 pour cent (Caisse de prévoyance de la Confédération) et 109,8 pour cent (Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle). Trois (neuf l'année précédente) caisses de prévoyance ouvertes sur onze se trouvent en situation de découvert.

#### Caisses de prévoyance fermées

Les sept caisses de prévoyance fermées présentent un degré de couverture réglementaire situé entre 92,4 pour cent (Caisse de prévoyance Effectif fermé - personnes assurées volontaires) et 112,9 pour cent (Caisse de prévoyance Effectif fermé - Administration PUBLICA). Quatre (cinq l'année précédente) des sept caisses de prévoyance présentent un découvert.

### Situation de découvert en 2022

L'expert en matière de prévoyance professionnelle a examiné en 2022 lors du bouclage annuel si le découvert des différentes caisses de prévoyance était de type structurel ou autre. PUBLICA a ensuite informé les organes paritaires du découvert et de sa cause. Conformément à l'analyse de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, les organes paritaires des caisses de prévoyance ouvertes ont décidé qu'aucune mesure ne devait être prise. Pour ce faire, ils se sont basés sur les concepts d'assainissement des caisses de prévoyance en question. L'art. 24a de la loi fédérale régissant la Caisse fédérale de pensions (loi relative à PUBLICA du 20 décembre 2006, état au 1<sup>er</sup> janvier 2023) s'applique à l'assainissement des caisses de prévoyance fermées. Si l'examen actuariel d'une caisse de prévoyance à effectif fermé (caisse de prévoyance fermée) présente un découvert au sens de la LPP de cinq pour cent ou plus, la Confédération verse des cotisations d'assainissement jusqu'à ce que le découvert soit comblé. Conformément à l'analyse de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, aucune mesure n'a non plus été prise pour les caisses de prévoyance fermées. La Commission de la caisse a statué sur le plan d'assainissement des organes paritaires.

### Situation de découvert en 2023

Dans l'expertise actuarielle relative aux comptes annuels 2023, l'expert en matière de prévoyance professionnelle constate, en ce qui concerne les caisses de prévoyance fermées, d'une part qu'il existe une garantie de la Confédération (art. 24a de la loi relative à PUBLICA) et, d'autre part, que la Commission de la caisse a décidé de regrouper les caisses de prévoyance fermées et d'adapter les provisions techniques au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ainsi, la Caisse de prévoyance fermée regroupée ne présente plus de découvert au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Pour cette raison, l'expert en matière de prévoyance professionnelle estime que des rapports d'assainissement séparés ne sont pas nécessaires.

Pour les caisses de prévoyance ouvertes Swissmedic, Autorité fédérale de surveillance en matière de révision, FINMA, Inspection fédérale de la sécurité nucléaire, PUBLICA et Musée national suisse, l'expert en matière de prévoyance professionnelle indique dans son expertise que le découvert a pu être résorbé au cours de l'année de référence 2023. Il a présenté dans des rapports séparés des propositions de mesures d'assainissement et leur efficacité concernant les caisses de prévoyance du domaine des EPF, de METAS et de la Confédération qui restent en découvert. L'expert en matière de prévoyance professionnelle mentionne dans chacun des trois rapports d'assainissement pour le domaine des EPF, METAS et la Confédération que le découvert au 31 décembre 2023 n'a pas de causes structurelles, mais conjoncturelles. PUBLICA a donc décidé, comme elle l'avait déjà fait pour les comptes annuels 2022, qu'il n'était pas nécessaire de revoir la stratégie de placement en ce qui concerne la capacité de risque. Le processus défini, qui prévoit des études ALM tous les quatre ans, est maintenu.

Dans ses rapports d'assainissement pour les institutions de prévoyance du domaine des EPF, de METAS et de la Confédération, l'expert en matière de prévoyance professionnelle explique que le découvert peut toujours être qualifié de limité. C'est pourquoi, selon lui, aucune mesure d'assainissement ne doit être prise conformément aux dispositions légales.

Lors de sa séance du 19 mars 2024, la Commission de la caisse a pris connaissance des rapports d'assainissement de l'expert en matière de prévoyance professionnelle et approuve son point de vue. Elle recommande aux organes paritaires de ne pas prendre de mesures d'assainissement immédiates, mais de procéder selon les recommandations de l'expert contenues dans les rapports d'assainissement.

## 9.2 Liquidation de la Caisse de prévoyance de l'HEFP en 2022

La Caisse de prévoyance de la Haute école fédérale en formation professionnelle a été intégrée dans la Caisse de prévoyance de la Confédération au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les personnes assurées et bénéficiaires de rente de la Caisse de prévoyance ont été informées sur la liquidation partielle. Deux contestations ont été déposées contre cette décision et rejetées par l'organe paritaire en décembre 2022. Ces deux personnes ont également déposé une contestation auprès de l'ABSPF. Celle-ci a alors demandé à PUBLICA de prendre position. PUBLICA a préparé à l'attention de l'organe paritaire une réponse dans laquelle les questions de l'ABSPF sont clarifiées. L'ABSPF a ensuite demandé à PUBLICA de prendre position et clos l'échange de courrier avec l'envoi du 19 janvier 2024. Le délai pour le contre-rapport de la requérante est fixé au 2 février 2024. La répartition des fonds libres ne pourra donc avoir lieu que lorsque l'ABSPF aura pris une décision définitive.

## 9.3 Actifs mis en gage

Pour les instruments financiers dérivés qui ne sont pas traités en bourse, PUBLICA a conclu les contrats-cadres usuels dans la branche. Les accords passés avec les parties contractantes les plus importantes prévoient que les engagements sont garantis par des valeurs mobilières ou des liquidités. Pour ce qui est des instruments financiers dérivés (ouverts) en cours, le montant des actifs mis en gage est indiqué au chapitre 6.5.

## 9.4 Procédures juridiques en cours

Il n'y a actuellement aucune procédure juridique majeure en cours.

## 10 Évènements postérieurs à la date du bilan

Aucun évènement particulier n'est à signaler.

## 11 Rapport de l'organe de révision

# Rapport de l'organe de révision

à la Commission de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Berne

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2023 et le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 49 à 85 du Rapport de gestion) sont conformes à la loi suisse, à la loi relative à PUBLICA et aux règlements.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Autres faits

Les comptes annuels de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé dans son rapport en date 20 mars 2023 une opinion non modifiée sur ces comptes annuels.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la Commission de la caisse. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

PricewaterhouseCoopers AG, Bahnhofplatz 10, Postfach, 3001 Bern  
Téléfon: +41 58 792 75 00, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

#### Responsabilités de la Commission de la caisse relatives aux comptes annuels

La Commission de la caisse est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à la loi relative à PUBLICA et aux règlements. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

La Commission de la caisse désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

#### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons à la Commission de la caisse ou à sa commission compétente, notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne relevée au cours de notre audit.



## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

La Commission de la caisse répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en oeuvre des dispositions réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 789'431'763 et un degré de couverture de 98.3%. La Caisse fédérale de pensions PUBLICA comprend 18 caisses de prévoyance, parmi lesquelles 7 se trouvent en situation de découvert. Un aperçu des degrés de couverture des différentes œuvres de prévoyance est fourni dans les informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels. Les mesures prises par la Commission de la caisse sous sa propre responsabilité, avec le concours des organes paritaires des caisses de prévoyance ouvertes et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, pour résorber le découvert ainsi qu'au sujet des placements et de l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels. Pour les caisses de prévoyance présentant un degré de couverture inférieur à 100% il doit être constaté, en vertu de l'art. 35a, al. 2, OPP 2, si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons que :

- la Commission de la caisse assume, avec le concours des organes paritaires des caisses de prévoyance ouvertes, sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, tel qu'expliqué dans l'annexe aux comptes annuels sous 9.1;
- la Commission de la caisse respecte, avec le concours des organes paritaires des caisses de prévoyance ouvertes, les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales;
- les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2, compte tenu des explications qui précèdent;
- les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par la Commission de la caisse avec le concours des organes paritaires des caisses de prévoyance ouvertes et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, qu'elles ont été mises en oeuvre dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et que les obligations d'information ont été respectées;
- la Commission de la caisse a surveillé jusqu'ici, avec le concours des organes paritaires des caisses de prévoyance ouvertes, l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert et qu'elle nous a en outre confirmé poursuivre sa surveillance et adapter les mesures à l'évolution de la situation.



Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et la situation de l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

**Ceci est la traduction française du rapport allemand de l'organe de révision**

Felix Steiger  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Michel Weidmann  
Expert-réviseur agréé

Bern, le 26 mars 2024



## 12 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle



### Mandat

La Commission de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA (ci-après « Caisse de pensions ») a mandaté Allvisa AG pour établir une expertise actuarielle au 31 décembre 2023 selon l'art. 52e al. 1 let. b LPP.

### Déclaration d'indépendance

En notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52a al. 1 LPP, nous confirmons que

- nous sommes agréés par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle CHS PP au sens de l'art. 52d LPP ;
- nous sommes indépendants conformément à l'art. 40 OPP 2 et aux directives de la CHS PP D-03/2013 ;
- cette expertise actuarielle est établie conformément aux principes et directives de l'Association Suisse des Actuaires et de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions. La directive technique DTA 5 « Exigences minimales lors de l'examen de l'institution de prévoyance conformément à l'art. 52e al. 1 LPP » de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions, notamment, est mise en œuvre ; les directives de la CHS PP D-03/2014 l'ont rendue obligatoire et en ont étendu le champ d'application à l'ensemble des experts agréés en matière de prévoyance professionnelle. La directive technique DTA 7 « Examen selon l'article 52e LPP d'institutions de prévoyance comptant plusieurs œuvres de prévoyance » de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions est respectée elle aussi.

### Documents à disposition et jour déterminant

La Direction de la Caisse de pensions nous a transmis les données des personnes assurées et des bénéficiaires de rente nécessaires à nos calculs.

### Calcul du capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel

Nous avons vérifié les calculs qu'a effectués la Caisse de pensions pour déterminer le montant du capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel. Nous pouvons confirmer que ces montants sont exacts :

Total capital de prévoyance des personnes assurées	CHF	19'608'106'060
Total capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	CHF	19'936'339'949
Total provisions techniques	CHF	1'343'655'159



### Confirmation de l'expert

Conformément aux tâches incombant à l'expert en matière de prévoyance professionnelle, nous confirmons qu'à notre avis, **au 31 décembre 2023**,

- les taux d'intérêt technique appliqués tant aux caisses de prévoyance ouvertes qu'aux caisses de prévoyance fermées (2.0 % respectivement 0.5 %) et les bases techniques LPP 2020 (tables de génération 2027) applicables sont adaptées ;
- sous l'angle consolidé, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur (16.9 % du capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel) est suffisant ;
- les provisions techniques correspondent au règlement sur la détermination de la politique de constitution des provisions selon l'art. 48e OPP 2 et la Caisse de pensions a pris suffisamment de mesures de sécurité supplémentaires d'après l'art. 43 OPP 2 ;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux disposition légales (art. 52e al. 1<sup>bis</sup> LPP) ;
- les mesures prises pour couvrir les risques actuariels (vieillesse, décès et invalidité) sont suffisantes.

Au 31 décembre 2023, le taux de couverture consolidé selon l'art. 44 OPP 2 s'élève à 98.3 %. Nous ne pouvons donc pas confirmer que la Caisse de pensions offre la garantie de pouvoir remplir ses engagements à la date de référence. Le taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2 des caisses de prévoyance ouvertes se monte à 98.1 %, les taux de couverture des différentes caisses de prévoyance ouvertes oscillent entre 97.5 % et 109.8 %. Le taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2 des caisses de prévoyance fermées se monte à 100.6 %, les taux de couverture des différentes caisses de prévoyance fermées oscillent entre 92.4 % et 112.9 %.

### Recommandations

Au 31 décembre 2023, ce sont encore trois caisses de prévoyance ouvertes et quatre caisses de prévoyance fermées qui présentent un découvert. Et ce, pour la deuxième année consécutive. D'après l'art. 65c LPP, un découvert limité dans le temps est autorisé s'il est garanti que les prestations pourront être versées dès qu'elles sont exigibles et que des mesures sont prises pour résorber le découvert dans un délai approprié.

D'après l'art. 41a OPP 2, l'expert doit, en cas de découvert, établir un rapport dans lequel il indique l'efficacité des mesures prises et vérifie si elles sont conformes aux dispositions de l'art. 65d LPP. Dans le cadre des rapports d'assainissement à établir, les mesures d'assainissement minimales qui sont nécessaires et l'efficacité du concept d'assainissement actuel sont indiquées pour chaque caisse de prévoyance. De plus, une recommandation en vue de la suite des opérations est émise. Les conséquences des différentes possibilités y sont exposées avec leurs avantages et leurs inconvénients. Il convient notamment de noter qui assume le coût des différentes mesures.

À cet endroit, nous attirons l'attention de la Commission de la caisse et des organes paritaires sur leur devoir d'information d'après l'art. 65c al. 2 LPP. Ils sont tenus d'informer les personnes assurées, les bénéficiaires de rente, les employeurs et l'autorité de surveillance du degré et des causes du découvert ainsi que des mesures prises.

Pour les caisses de prévoyance fermées en découvert, nous ne voyons pas de nécessité urgente d'agir pour les raisons suivantes :

- Les caisses de prévoyance fermées bénéficient d'une garantie de la Confédération (art. 24a de la loi relative à PUBLICA).
- Les caisses de prévoyance fermées sont regroupées au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce regroupement permet aussi de dissoudre deux provisions techniques. Ainsi la caisse de prévoyance fermée regroupée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ne souffre pas d'un découvert.

À l'heure actuelle, nous considérons que les taux d'intérêt technique actuellement utilisés de 2.0 % pour les caisses de prévoyance ouvertes et de 0.5 % pour les caisses de prévoyance fermées sont appropriés pour les comptes annuels 2023. Nous recommandons de laisser le taux d'intérêt technique tel quel.

Zurich, le 26 mars 2024



Pensionskassen-Experte SKPE  
Allvisa AG, 26.03.2024

Qualifizierte elektronische Signatur - Schweizer Recht

**Christoph Plüss**

Dr. phil. II  
Expert en caisses de pensions CSEP  
Expert en charge



Pensionskassen-Expertin SKPE  
Allvisa AG, 26.03.2024

Qualifizierte elektronische Signatur - Schweizer Recht

**Brigitte Terim**

Dr. sc. math. ETH  
Experte en caisses de pensions CSEP



Nous vous remercions de votre intérêt.

## Impressum

### Éditrice

Caisse fédérale de pensions PUBLICA  
Eigerstrasse 57  
3007 Berne

### Conception et rédaction

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

### Graphisme

ATTITUDE, Viège

### Photos et illustrations

Mario Burgherr, Itten+Brechbühl AG  
Yanis Wälti, PUBLICA  
Ruben Wyttenbach

Berne, avril 2024

Caisse fédérale de pensions PUBLICA  
Eigerstrasse 57  
3007 Berne

Tél. +41 58 485 21 11  
Fax +41 58 485 21 13  
[info@publica.ch](mailto:info@publica.ch)  
[publica.ch](http://publica.ch)

